

041.

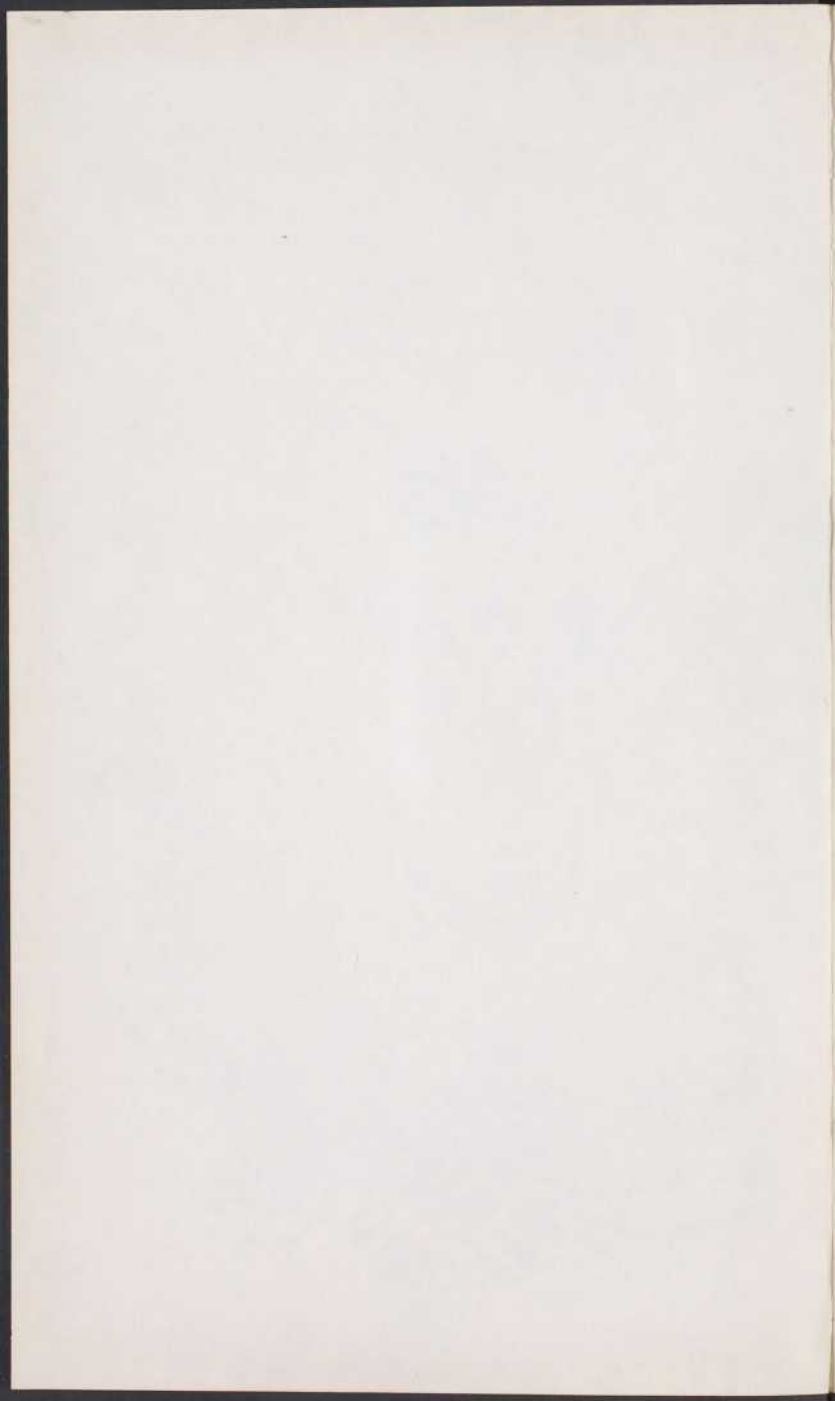


Bibliothèque Nationale du Québec

EAL







A M. E. Saint-Père,  
Député d' Hochelaga,  
Hommage de l'auteur,  
Leopold Richer

Ducharme 22-4-64 2.00



MARCHÉ DE DUPES ?

---

TOUS DROITS RÉSERVÉS, CANADA, 1933

---

LÉOPOLD RICHER

# MARCHÉ DE DUPES?

LA CONFÉRENCE IMPÉRIALE D'OTTAWA (1932)

HF  
1533  
RS  
EJ

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE

DOCUMENTS



ÉCONOMIQUES

---

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE

3100101088  
309.00-71102



B. Q. R.  
NO. 993

## INTRODUCTION

---

Entre les conférences impériales du passé et celle dont les assises se sont tenues à Ottawa en juillet et août 1932, il existe une différence fondamentale. Alors que depuis la fin du siècle dernier on s'était surtout intéressé aux questions d'ordre constitutionnel chaque fois que les hommes d'Etat de l'Empire se rencontraient, ici on a étudié exclusivement les problèmes qui relevaient de l'économique. Est-ce à dire qu'on n'a pas tenté d'entraîner les Dominions dans quelque projet d'immigration britannique et de défense impériale? Je n'en suis pas certain, malgré les déclarations explicites des personnages officiels.

Une chose semble acquise. Bien qu'aux deux séances plénières de la conférence les délégués aient chanté les gloires de l'Empire, on n'a pas fait vibrer comme autrefois, dans la presse, la corde du sentiment. L'Angleterre a paru oublier ce qu'elle prétendait avoir accompli pour ses Dominions. Et ceux-ci ont été d'avis que, somme toute, ils ne devaient pas grand'chose au Royaume-Uni. Un peu avant la conférence, une campagne de propagande britannique avait été annoncée au Canada. M. J. B. Maclean, journaliste d'un demi-siècle d'expérience, dont les sympathies impérialistes ne

pouvaient pas être mises en doute, a publié dans le *Maclean's Magazine*, une série de longs articles dans lesquels il faisait justice de cette tendancieuse sentimentalité.

La conférence fut donc dominée par le fait économique parce que la crise mondiale n'avait épargné aucune nation de l'Empire.

En pareil temps d'épreuve, quoi de plus naturel que des nations-soeurs, issues d'une même métropole, partageant et continuant la culture d'une même mère-patrie, groupées autour d'un même symbole, croyant à la même mystique, se réunissent et tentent, par des accords à base de concessions mutuelles, de promouvoir leurs intérêts, de relever leurs industries, de rendre la culture de la terre plus rémunératrice et d'occuper à du travail productif leurs populations oisives?

Avant de rencontrer les nations étrangères dans une conférence économique mondiale, elles ont désiré voir ce qu'elles pouvaient réussir entre elles. Rien de plus légitime et de plus logique.

Théoriquement, on avait raison de s'attendre à de grandes choses de la conférence d'Ottawa. M. J. H. Thomas, secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions, s'exprimait ainsi dès 1930: "Le monde extérieur et particulièrement nos populations ont les yeux fixés sur cette conférence (celle de 1930) et en attendent une aide, une directive. Au Ca-

nada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Union Sud-Africaine, dans tous les Dominions, il y a des gens qui souffrent aujourd'hui et qui espèrent du bien de cette réunion. Nos populations s'y attendent. Nous ne devons pas les abandonner. Elles attachent de l'importance à l'unité impériale. Elles attachent de l'importance à la grande Communauté des nations britanniques."

Quand on songeait aux possibilités d'exploitation des Dominions et des colonies, à la puissance financière de l'Angleterre ainsi qu'à sa marine marchande, il était impossible de croire — théoriquement toujours — qu'une conférence du genre de celle d'Ottawa, tenue dans des circonstances beaucoup plus pressantes qu'en 1930, ne pouvait donner aucun résultat substantiel.

En pratique, c'était autre chose. Il fallait compter sur les aspirations des populations de la Grande-Bretagne et des Dominions, leurs besoins économiques, leurs mises de fonds dans telle ou telle industrie. Si l'on a jamais discuté l'idéal du commerce interimpérial, la nécessité de relations plus étroites et plus stables, on s'est aperçu qu'il était difficile de transposer dans la réalité ce qu'on avait bâti dans l'abstrait. Des obstacles ont surgi.

L'Empire, après tout, n'est qu'une vaste agglomération d'intérêts matériels qui, avec la croissance des Dominions, sont venus en conflit. De là la

nécessité de parlementer et de jeter les bases d'une entente profitable à tous.

Les nations de l'Empire réussirent-elles dans la tâche qu'elles s'étaient imposée? Leurs malheurs étaient-ils si grands qu'elles furent contraintes d'accepter des propositions qui, il y a deux ans, avaient été carrément repoussées? Quels furent, en définitive, les résultats de la conférence économique impériale d'Ottawa?

J'essaierai de répondre à ces questions dans les pages qui vont suivre. L'idée d'écrire ce volume n'est pas de moi. M. Albert Lévesque doit en assumer la responsabilité et les reproches. Lorsque le 21 juillet dernier, le jour même de l'ouverture de la conférence, il m'invitait à préparer ce travail, je n'avais, à ce moment, aucun désir d'accepter. Cependant, obligé par devoir professionnel de suivre au jour le jour les progrès de la conférence, il m'a paru utile, surtout pour moi-même, de condenser en quelques brefs chapitres mes observations personnelles.

Les confrères de la galerie de la presse au parlement d'Ottawa corroboreront ceci: les journalistes se sont copieusement ennuyés pendant la conférence. Un comité de liaison nommé par les chefs des délégations devait, deux fois par jour, donner aux représentants de la presse de l'Empire et des nations étrangères, un communiqué officiel. Pour

peu qu'on ait lu les journaux du 21 juillet au 20 août on sait ce que cela a voulu dire. Se contenter des communiqués officiels, vrais soufflés à la crème, aurait été faire preuve de peu d'appétit. L'histoire des relations commerciales de l'Angleterre et du Canada devait me donner des aperçus autrement révélateurs. Voilà pourquoi, dans les premiers chapitres, j'ai établi la base du problème du commerce interimpérial sur des données historiques absolument nécessaires si l'on veut bien comprendre la partie qui s'est jouée à Ottawa.

J'ai lu d'affilée et la plume à la main à peu près tout ce qui s'est publié sur la conférence. Compiler, classer, éliminer, rédiger cet amas de documents, interpréter les besoins des pays de l'Empire à la lumière de l'histoire et des principes économiques, était encore une tâche assez dure pour refuser l'invitation de M. Lévesque. En me résignant finalement à l'accepter, j'ai moins tenu compte du labeur incroyable que je devais m'imposer que du service qu'un travail de ce genre pourrait rendre à quelques compatriotes désireux de se renseigner.

Loin de moi la pensée que j'ai épuisé le sujet ou que mon jugement sur ces questions complexes est sans appel. Je me réserve la liberté de revenir, dans l'avenir, sur certains aspects de la conférence dont l'histoire ne pourra être écrite définitivement que dans quelques années. Ces pages ne font que

représenter un effort loyal et honnête pour avoir une idée d'ensemble du problème économique impérial. En trois mois, au milieu du travail absorbant du journaliste actif, il était impossible de tout écrire et de vider le sujet. On remarquera qu'en tout temps je me suis abstenu de participer au débat politique que la conférence a soulevé. Telles quelles, j'offre ces pages à ceux de mes compatriotes que la question intéresse. Puissent-elles être lues dans le même esprit qu'elles ont été écrites.

Léopold RICHER.

Septembre, octobre, décembre 1932.

---

NOTE : J'ai cru que, d'une façon générale, les chiffres de 1929 et 1930 du commerce interimpérial donnaient une meilleure idée de l'importance des affaires commerciales, que les statistiques plus récentes... La dépression a réduit de 40 à 50 p. 100 les importations et exportations de presque tous les pays du monde. Toutefois lorsqu'il m'a semblé que les chiffres de 1931 et 1932 offraient un intérêt spécial, je les ai ajoutés dans les principaux tableaux.



## CHAPITRE I

---

### L'EMPIRE

**P**OUR attirer la clientèle indifférente aux invites ordinaires de la publicité, une maison commerciale d'Ottawa avait installé dans sa vitrine, pendant la conférence économique, un globe terrestre d'imposantes dimensions. Munie d'un mécanisme spécial, la grosse boule tournait sur elle-même; ce qui permettait aux océans et continents de se succéder les uns aux autres, sans arrêt, sous les yeux des passants. Leçon gratuite de géographie qui apprenait à tous ceux qui ne le savaient pas déjà que le monde est petit — *Rien que la Terre* — et que l'Empire britannique est immense.

Les pays qui le composent couvrent le quart de la superficie de la terre. Ils renferment près du quart de la population mondiale. L'Europe compte 49,442,824 sujets britanniques; l'Amérique du Nord, y compris les Indes Occidentales et le Hon-

duras britannique, 12,280,444; l'Amérique du Sud, 315,867; l'Asie, 363,934,806; l'Afrique, 54,960,659 et l'Océanie, 9,235,340. Population totale: 490,169,940. Dans deux ans, il faudra dire: 500,000,000.

Depuis les guerres napoléoniennes, la Grande-Bretagne n'a pas connu d'échec véritable. Elle a éliminé tous ses concurrents. Tantôt par les armes, tantôt par l'astuce, elle n'a pas cessé d'agrandir son domaine. Maîtresse des mers, son drapeau flotte sur tous les océans. Sans rivale à venir jusqu'à la guerre dans la finance internationale, elle multiplie ses placements dans le monde. Sa diplomatie finit presque toujours par s'imposer en Europe. La grande guerre lui a donné de nouveaux protectorats et territoires sous mandat. L'ensemble des Dominions et des colonies britanniques constitue maintenant une telle somme de capital humain, de disponibilités financières, de ressources naturelles que même l'observateur hostile est contraint d'admettre que jamais dans l'histoire il n'y eut de si vaste et si puissante agglomération de nations.

Vu de l'extérieur, l'Empire donne une idée de cohésion et de force. Mais observé du dedans, le tableau est tout autre. Où l'on croyait trouver des facteurs de cohésion, on découvre des raisons de division. Et au lieu de la force, on rencontre la

faiblesse. Les symptômes de désagrégation sont nombreux aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. M. Henri Bourassa écrivait en 1927: "Jamais peut-être la nation anglaise n'a eu à faire face, au même moment, à tant de difficultés internes et externes." Chaque année, depuis la guerre, la même remarque revient sous la plume des hommes d'Etat et des journalistes. A tout instant l'Empire doit s'écrouler! Loin de l'affaiblir les difficultés semblent lui donner un regain de vigueur.

Depuis 1927 les problèmes impériaux se sont multipliés et quelques-uns ont pris l'importance d'une "crise", mot évidemment à la mode. Chose étonnante, c'est l'Angleterre qui semble, de toutes les nations britanniques, la plus sérieusement atteinte. Son industrie a peine à se maintenir. Les grèves menacent constamment d'éclater et de paralyser les affaires. La haute finance de Londres ne peut plus prétendre à une suzeraineté universelle. Le budget national est pratiquement en constant déséquilibre à cause des nombreuses charges de l'Etat. La terre se meurt pour de bon. Le communisme sème des ravages dans tous les rangs de la société. La marine n'offre plus les mêmes garanties de fidélité. Le peuple est mécontent. La noblesse n'est plus à la hauteur des grands devoirs. Seule la royauté se maintient. Et l'on se deman-

de en vertu de quelle logique ! La structure sociale de l'Angleterre est minée par le dedans.

Dans l'Empire, les choses vont de mal en pis. Un cri de farouche nationalisme s'élève de partout. L'Etat Libre d'Irlande refuse de prêter le serment d'allégeance et de payer les annuités foncières. Pour le soumettre, la Grande-Bretagne lui déclare une guerre tarifaire néfaste au commerce des deux pays. Aux Indes, les éléments nationalistes s'organisent en vue de conquérir l'autonomie, prélude de l'indépendance. L'agitation waldiste en Egypte menace le canal de Suez. La Palestine est divisée entre les Juifs et les Arabes. L'Union Sud-Africaine affirme son droit de se séparer de l'Empire. Les Dominions agissent à leur guise. Ils vont jusqu'à restreindre l'immigration britannique.

Les pays de l'Empire ne furent vraiment unis que pendant les dernières années du conflit mondial. Les membres du cabinet de Londres siégeaient avec les représentants des Dominions et devisaient avec eux des moyens à prendre pour faire triompher la cause des alliés. Entente passagère qui ne survécut pas à la guerre et qui eut pour résultat immédiat de placer les Dominions au rang des nations libres, puisqu'ils ont signé le traité de Versailles. Poussant plus loin leur conquête, les Dominions obtinrent en 1930 le Statut de West-

minster qui confirma de façon définitive leur entière émancipation politique.

La Grande-Bretagne et les Dominions sont devenus, d'après la formule que la conférence de 1926 a approuvée, "des communautés autonomes dans l'Empire britannique, égales en droit, nullement subordonnées l'une à l'autre sur aucun point de leur politique interne ou externe, bien qu'unies par une commune allégeance à la Couronne et librement associées comme membres de la Communauté britannique des nations." Définition qui n'en est pas une, au fond. Ainsi le voulait Lloyd George qui disait à la conférence de 1921: "It would be a mistake to lay down any rules or to embark upon definitions as to what the British Empire meant. To do so would be to limit its utility, would be, I think, to weaken its unity. It is an undefinable thing that makes the British Empire united, potent."

Que penser de cela? Et l'Empire, qu'est-il donc, en fin de compte? "Pour parler net," disait M. l'abbé Lionel Groulx, il y quelques années, "l'impérialisme britannique serait-il vraiment autre chose qu'une organisation de peuples artificielle, une formule politique surannée, impuissante à soutenir le choc des prochaines réalités?" La faculté d'adaptation de l'Anglais à toutes les situations de fait est extraordinaire. Il se fera, soyons-en cer-

tains, plusieurs tentatives de resserrer les liens impériaux avant que l'Empire se désagrège et que la Grande-Bretagne consente à vivre d'une existence amoindrie. Le rapprochement ne pourra avoir lieu que sur le terrain économique, puisque l'égalité constitutionnelle des principaux pays britanniques est consacrée.

S'il est impossible d'enfermer l'Empire britannique dans une formule politique précise, la tâche n'est pas moins difficile d'expliquer comment son unité sut persister en dépit des principes économiques divergents qui présidaient aux développements de ses parties constituantes. La Grande-Bretagne, depuis 1846, a pratiqué un libre-échange quasi intégral, alors que les Dominions et colonies s'adonnaient à un protectionnisme douanier de plus en plus prohibitif. Même nos hommes d'Etat les plus impérialistes (1) deviennent d'un nationalisme intransigeant et adoptent une attitude hostile vis-à-vis de l'Angleterre dès qu'il s'agit de l'industrie canadienne. En cela, ils restent typiquement britanniques, puisque l'Angleterre a toujours modelé sa politique impériale sur les contours de ses propres intérêts, ainsi que nous l'apprend l'histoire du régime des préférences tarifaires.

Cette histoire remonte au règne de la reine Elisabeth. A cette époque, la Grande-Bretagne

(1) Voir Appendice I à la fin du volume.

adopta les "Lois de Navigation". Elle avait à subir la concurrence des puissances européennes. Elle se réserva, au moyen de ces lois de navigation qui s'appliquaient aux colonies, certains privilèges qui lui permirent de construire sa grande marine marchande. En 1807, on commença l'exploitation de la forêt canadienne. Le mère-patrie avait besoin de bois de service de bonne qualité. En imposant un droit de £35 s. sur le bois étranger et de seulement 2 s. 6 d. sur le bois canadien, elle accordait au Canada un avantage marqué sur son marché national. Entre l'Angleterre et le Canada s'établit un vaste commerce de bois qui devait se continuer jusqu'à la fin du siècle dernier.

En 1815, les "Lois sur les céréales" furent remises en vigueur. La métropole, au moyen d'un tarif aux échelons mobiles, cherchait à protéger ses produits agricoles. En 1819, elle accorda au blé canadien une préférence qui fut acceptée avec joie et encouragea une culture qui, cent ans plus tard, à la suite de la colonisation des provinces de l'Ouest, devait nous donner notre principal article d'exportation. En même temps le parlement de Londres accordait une semblable préférence au vin de la colonie du Cap. Ce dernier exemple montre bien ce qu'une préférence judicieuse peut accomplir pour développer le commerce interimpérial, puisqu'en une quarantaine d'années la production

du vin dans la colonie fut portée de 10,000 à 600,000 gallons.

A cette époque, l'Angleterre était un pays protectionniste au sens péjoratif du mot. A un point tel en tout cas qu'une réaction s'organisa et qu'en 1838 Richard Cobden et John Bright, affiliés à plusieurs hommes d'affaires, fondèrent la Ligue de Manchester. Les événements devaient aller vite par la suite. La Grande-Bretagne désirait conquérir des marchés extérieurs. Pour réussir dans cette tâche, il fallait diminuer les salaires et le coût de revient, afin de concurrencer la production étrangère. De 1842 à 1849, on assista à un changement radical de politique douanière: abolition des droits prohibitifs, réduction des droits protecteurs, admission en franchise des matières premières, disparition du tarif mobile et finalement abrogation des lois de navigation qui dataient du règne de la reine Elisabeth et qui avaient si puissamment aidé à la construction de la marine marchande.

En même temps qu'elles recevaient leur émancipation économique, les colonies étaient abandonnées à leurs seules ressources. Elles devaient dorénavant lutter sur le marché britannique contre des rivaux beaucoup mieux outillés et capables de produire à meilleur marché. De 1850 jusqu'à ces mois derniers l'Angleterre s'abandonna au libre-échange. Elle ne consentit aucune concession aux

pays de l'Empire. En 1880, elle refusa de renoncer à ses traités commerciaux avec la Belgique et l'Allemagne, ententes qui, à cause des tarifs douaniers impliqués, étaient nettement défavorables au Canada. Elle ne céda au sujet de ces traités qu'en 1897, à la demande de sir Wilfrid Laurier.

\* \* \*

Les colonies, riches en ressources naturelles de toutes sortes, désireuses d'utiliser à leur profit les trésors de leur sol et de leur sous-sol, se donnèrent, vers 1850, la seule politique douanière qui cadrerait alors avec leurs légitimes aspirations, celle du protectionnisme mitigé. Elles l'adoptèrent d'emblée et se protégèrent dûment, même contre la mère-patrie. Mais le sentiment impérialiste étant très fort, en 1897, sous l'inspiration de sir Wilfrid Laurier, le Canada accordait une préférence sur plusieurs produits britanniques. Cette politique fut copiée par les autres Dominions. Voici quelle était, en 1930, la moyenne des préférences accordées par les pays de l'Empire aux produits anglais: Australie et Nouvelle-Zélande, de 10 à 20 p. 100; Etat Libre d'Irlande, un tiers des droits sur les automobiles, de 30 à 50 p. 100 sur les vins importés et une réduction d'un sixième sur le tarif général; Rhodésie, de 10 à 12 p. 100; Union Sud-Africaine, environ de 5 à 15 p. 100; Inde, de 5 à 20 p. 100

(17 p. 100 sur le fer et l'acier); Canada, de 10 à 12 p. 100.

Pour les Dominions et colonies, ces faveurs devaient jouer le rôle d'appât et amener graduellement la métropole à leur consentir des faveurs équivalentes, mais non pas à établir le régime du libre-échange impérial: "Bien qu'une politique de libre-échange," disait sir Wilfrid Laurier à la conférence impériale de 1897, "entre les diverses parties de l'Empire soit, à mon avis, la politique idéale, si le gouvernement se déclarait aujourd'hui prêt à nous accorder une préférence, c'est-à-dire à établir le libre-échange dans tout l'Empire, je ne serais pas, pour ma part, prêt à l'accepter. . . Au nom du Canada il me faudrait déclarer que nous ne sommes pas prêts à accepter une telle politique, car il nous faut maintenir notre système de droits douaniers comme source de revenu."

Avec des hauts et des bas, ce fut bien là notre attitude et celle des autres pays de l'Empire depuis 1897. L'Angleterre, attachée au libre-échange, resta sourde aux demandes de préférences réciproques tout en continuant jusqu'en 1922 (signature du traité entre le Canada et les Etats-Unis au sujet des armements sur les Grands Lacs) d'exercer un contrôle étroit sur les ententes commerciales et autres conclues par les Dominions et colonies. Depuis, nous avons conquis notre complète auto-

mie. Mais parallèlement au désir d'indépendance qui s'était emparé des nations de l'Empire, se dessinait en Grande-Bretagne un mouvement en faveur de l'unité économique impériale.

Joseph Chamberlain, le champion reconnu de cette unité, déclarait aux électeurs de Grande-Bretagne dans son discours-programme du 6 octobre 1903: "Je crois qu'il vous sera impossible de maintenir votre attitude détachée et indéfinissable et de conserver les colonies au sein de l'Empire." Le Royaume-Uni rejeta le projet de Chamberlain et prit un détour pour assurer l'unité économique sans rien concéder aux colonies. Ainsi la conférence impériale de guerre de 1918 ne se borna pas à discuter de la direction des opérations militaires. Ses séances les plus importantes furent consacrées à l'étude des moyens à prendre pour utiliser les matières premières en abondance dans l'Empire. De là, par la suite, la création de plusieurs organismes de recherches, tel l'*Empire Marketing Board* entretenu aux frais du Royaume-Uni.

Deux tendances opposées ont donc marqué l'évolution économique de l'Empire. M. Edouard Guyot, professeur à la Sorbonne, a fort bien résumé la situation: "D'une part," écrit-il, "Angleterre et Dominions ont le désir sincère d'assurer par une meilleure utilisation des ressources de l'Empire, par une connaissance plus directe, par une do-

cumentation plus sûre portant sur l'apport de chacun, le développement des grands courants d'échange intérieurs; tous ont en vue le triomphe de l'entité économique à laquelle les pionniers de la fin du dernier siècle auraient voulu donner immédiatement corps et que chaque participant accepte, à la condition de ne pas avoir à sacrifier ses intérêts particuliers ni à imposer, dans le cas des Dominions, à de jeunes et ardentes économies une régression ou même un temps d'arrêt. D'autre part, absence de toute clé de voûte pour la structure projetée, l'Angleterre s'obstinant à refuser aux Dominions une modification radicale de sa politique fiscale. On peut dire que jusqu'aux élections du 27 octobre 1931, l'Empire, unité économique, n'apparaît réalisable que par des moyens d'intelligence, de perfectionnement interne, par un consentement général à des sacrifices probables compensés par des avantages certains."

Le danger de la désagrégation de l'Empire n'échappait pas aux esprits clairvoyants. Lord Melchett, l'un des plus ardents protagonistes de l'unité économique impériale en ces dernières années, déclarait le 6 février 1930: "Messieurs, dans Séville, en Espagne, il y a un édifice d'un intérêt extraordinaire. C'est l'un des plus beaux que je connaisse. Il fut construit au dix-septième siècle. Je l'ai visité un jour et j'y ai découvert des docu-

ments historiques d'une grande valeur. Il renferme les documents qui ont appartenu aux hommes qui ont édifié l'Amérique latine. Vous pouvez y voir les signatures de Pizarre et de Cortez qui ont traversé le continent de l'Amérique du Sud à cette époque. Voici leurs cartes géographiques, leurs découvertes et tout l'orgueil de ce grand siècle. Et, Messieurs, voilà tout ce qui reste du vaste empire espagnol. Se pourra-t-il un jour que tout ce qui restera du grand Empire britannique se résume à des documents conservés dans les bibliothèques, attestant ce que nous avons été, et aux signatures des grands hommes qui ont édifié notre Empire dans le monde? Je dis: non! Mille fois non!"

Tel était le grave danger qui menaçait l'Empire en 1930.





## CHAPITRE II

---

### LE ROYAUME-UNI

DANS l'Empire britannique, il y a en premier lieu le Royaume-Uni, le plus grand pays commerçant du monde. Les statistiques nous le révèlent affaibli, exténué, ébranlé par les exigences de son fisc, ruiné par l'assurance-chômage, enregistrant d'année en année un déficit visible de commerce extérieur. Des observateurs aussi avertis que Max Lambert et sir William Beveridge hésitent cependant à parler de crise telle que celle-ci semble permanente. "Le propre d'une crise", dit le premier, "n'est-elle pas, en effet, d'être aiguë et temporaire?" L'Anglais sait parfaitement que cela ne va plus, que l'industrie exportatrice fléchit, que le commerce est devenu une guerre véritable. Mais il prend son mal en patience, se gardant contre toute mesure précipitée.

L'Angleterre fut la pionnière de l'industrie. Ce fut indéniablement un avantage. Mais peu à peu

elle perdit l'avance qu'elle avait sur toutes les autres nations, en partie à cause de facteurs extrinsèques sur lesquels elle avait peu ou pas de pouvoir de contrôle, et en partie à cause de son tempérament conservateur, de son traditionalisme qui s'obstinait à maintenir en honneur des méthodes périmées d'exploitation.

Le principal facteur extérieur fut l'industrialisation de ses anciens clients. La Grande-Bretagne avait établi ses industries et perfectionné ses moyens de transport sans éprouver la moindre concurrence. Pendant un certain temps, d'après sir William Beveridge, elle jouit d'un quasi-monopole. Même lorsque les autres nations décidèrent de suivre son exemple, elle profita de cette nouvelle demande de machines et de capitaux. "En aidant les autres à s'enrichir, elle se donnait des clients plus riches."

Ayant commencé plus tard, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis ont voulu aller plus vite. Ils ont profité de l'expérience acquise et appliqué les dernières découvertes scientifiques à leur équipement industriel. L'Angleterre aurait pu se moderniser, s'adapter aux exigences nouvelles. Mais ses chemins de fer étaient construits, ses villes fondées, ses méthodes bien ancrées dans les habitudes. Les succès passés aveuglaient les chefs de l'indus-

trie. Ces derniers avaient une trop grande foi dans l'excellence de leurs procédés.

Ce fut bien le cas de l'industrie sidérurgique, de la construction navale et de l'industrie textile qui perdirent des marchés magnifiques. L'industrie du charbon a eu contre elle, en plus d'un équipement arriéré, la grève de 1926. Mais même alors il y avait surproduction de charbon due au perfectionnement industriel dans les pays concurrents, à l'emploi de l'électricité et du pétrole comme générateurs de force motrice et à la meilleure utilisation de la production calorifique.

Ce qui est arrivé à l'industrie anglaise du charbon est arrivé aussi à l'industrie sidérurgique qui en 1870 et 1880 avait un rendement égal à celui de tous les autres pays réunis. Maintenant la production du reste du monde est 15 ou 16 fois plus considérable que celle de l'Angleterre. Ici encore les méthodes anglaises ne sont pas très modernes. En Lorraine, on ne consomme pas plus d'une tonne et demie de charbon pour produire une tonne d'acier; en Angleterre on continue d'en consommer deux tonnes et demie et même, dans certains établissements, trois tonnes.

Ce fut l'industrie de la construction navale qui s'est le mieux comportée. L'Angleterre, dans ce domaine, est insurpassable. Et, malgré les ambi-

tions américaines, elle sait encore construire les meilleurs bateaux.

Quant à l'industrie textile, la quatrième industrie fondamentale de l'Angleterre, elle passe par une crise tellement sérieuse qu'elle ne saura pas résister aux concurrences étrangères. La revalorisation de la livre en 1925 lui porta un coup terrible. La cherté de la main-d'oeuvre est venue s'ajouter aux lourdes charges fiscales. Enfin, et surtout, il existe dans cette industrie un tel morcellement, un tel individualisme et une telle spécialisation qu'une réorganisation s'impose sans retard. Ajoutons la grève de 1932 qui lui a fait perdre pour des centaines de mille livres de commandes.

Voilà le bilan industriel du Royaume-Uni. Le tableau n'est pas encourageant. La guerre interrompit des efforts gigantesques pour reprendre le terrain perdu. L'assurance-chômage augmenta les fardeaux déjà excessifs de l'industrie. La situation s'aggrava tellement qu'on douta de la mission industrielle de l'Angleterre.

On ne douta jamais toutefois de son rôle comme marchand, comme roulier des mers et camionneur du monde. "Dans ce domaine, qui est spécifiquement le domaine britannique, il n'y eut ni chômage, ni mécomptes, (avant la présente dépression, s'entend). (1) Combien, sans la mer, serait

---

(1) Cette restriction est de nous.

restée limitée la puissance financière de l'Angleterre, qui constitue, avec sa marine marchande, les deux pôles de son rayonnement". M. Lambert, auquel nous empruntons ce jugement, ajoute: "Quand on fait état de ces produits maritimes et bancaires, ainsi que de ceux des assurances, quand on se livre à l'estimation des capitaux qui sont gérés en Angleterre et de la part prise par les financiers de la Cité dans la mise en valeur et l'équipement des pays neufs, quand on y joint les commissions et les courtages que laisse aux établissements de crédit et aux banques le maniement de l'argent, on commence à avoir une idée des rentrées du Royaume-Uni, rentrées incalculables, qui ne figurent dans aucune statistique douanière et dont on ne peut se faire qu'une opinion approximative, mais qui constituent les assises de granit de l'économie britannique, lui assurant un équilibre, en dépit de tant de manifestations d'inactivité et de témoignages de dépression."

Ces rentrées invisibles servent à combler la balance défavorable du commerce extérieur. Pour les conserver intactes, l'Angleterre, en 1925, n'a pas hésité à revenir à l'étalon-or dommageable à son industrie. Depuis la guerre, la crise anglaise prend la forme d'une lutte entre la finance et l'industrie. En 1925, avec le retour à l'étalon-or, la finance l'a emporté. Il s'agissait de maintenir le prestige de

la livre sterling, de conserver les revenus intacts, d'aider la banque qui perdait pied sur les grands marchés. Et il a fallu rien moins que la crise actuelle pour que, six ans plus tard, Londres décrêtât l'abandon de l'étalon-or. C'est que, depuis 1929, on s'était aperçu que le malaise mondial, en ralentissant le mouvement des affaires, affectait le rendement du capital britannique, réduisait ses commissions et son courtage ainsi que les revenus de son transport maritime.

De plus en plus, la balance défavorable du commerce extérieur visible prenait un sens réel.

Envisageons maintenant la situation anglaise au point de vue de sa politique fiscale. Pour une nation essentiellement marchande et qui commerce avec tous les peuples du monde, il importe de maintenir la libre circulation des marchandises. Voilà un principe basique. Le Royaume-Uni a voulu de bonne heure protéger ses cargos, d'une puissance maritime sans égale. De là ses guerres avec l'Espagne, la Hollande, la France et l'Allemagne. Quand de nouveaux mais formidables concurrents, les Etats-Unis, sont venus menacer sa suprématie navale, sa diplomatie a eu pour constant souci de sauvegarder par des accords la liberté des mers. Ne l'oublions pas: si l'Angleterre a entre-tenu des doutes sur sa mission industrielle, elle

n'en a jamais eu sur son rôle de roulier des mers, de camionneur du monde.

Pour que ce métier soit pleinement rémunérateur, il faut cependant plus que la liberté des mers: le mouvement régulier et croissant des denrées d'un port à un autre. Par conséquent, pour que le trafic continue sans arrêt et ne cesse d'augmenter, il est nécessaire d'opposer le moins d'obstacles possible au commerce international.

Les réformes de Manchester introduites par Peel, de 1842 à 1848, établirent le libre-échange. Gladstone, qui vint peu après, acheva l'oeuvre en créant un tarif fiscal destiné uniquement à alimenter l'Echiquier. L'Angleterre abandonnait le protectionnisme, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Si les armateurs connurent alors quelques décades d'une prospérité sans pareille, les industries s'accommodaient mal du régime. Elles commencèrent à éprouver des difficultés sérieuses à cause de la concurrence que leur livraient des pays tard venus à l'industrialisation, mais scientifiquement armés pour la lutte.

Les autorités gouvernementales furent saisies de maintes requêtes demandant qu'on en revint à une saine protection de l'industrie nationale. Malgré que le plus clair de ses revenus lui vînt de la mer: transport, assurances, entreposage, construction navale, etc., de la finance qu'elle avait or-

ganisée pour faire de Londres la place de change par excellence, l'Angleterre ne perdit jamais de vue son commerce d'exportation. Elle tint toujours à ne pas dépasser un certain déficit d'échanges visibles. D'autant plus que le ralentissement de son industrie augmentait le chômage, chancre de son économie.

En 1903, Joseph Chamberlain préconisa l'impérialisme économique, en proposant un tarif uniforme de 10 pour cent sur les produits ouvrés et en exemptant les denrées des colonies. Chamberlain désirait obtenir pour l'industrie britannique le vaste marché impérial en offrant en retour le marché anglais aux produits agricoles et aux matières premières des colonies. Le défaite de Chamberlain montra que le libre-échange était devenu un régime sacré et qu'il serait bien difficile par la suite d'y porter atteinte à moins d'avoir recours à des subterfuges.

Tout de même plusieurs hommes d'Etat soucieux avant tout de maintenir la puissance marchande et navale de l'Angleterre, commençaient à perdre confiance dans le libre-échange. Etant incapables de se présenter au peuple avec un programme nettement protectionniste — ce qu'ils ne voulaient pas d'ailleurs — ils usèrent de moyens détournés. En 1915, ils imposèrent ce qu'on a appelé depuis les *McKenna Duties* et en 1921 ils firent approuver

par le parlement le *Safeguarding of Industries Act* qui était une mesure protectionniste pure et simple, mais aux applications restreintes.

Ainsi l'Angleterre, par un long détour et avec d'infinies précautions, revenait au protectionnisme douanier, après avoir été pendant plus d'un demi-siècle la terre d'élection du libre-échange. Mais comme on a, outre-mer, la pudeur des mots, la protection s'appela *safeguarding*. On a fait à ce masque plus de concessions qu'on n'en aurait jamais consenti au protectionnisme.

En 1921, le parlement de Londres — notons que M. Stanley Baldwin était alors premier ministre — approuva l'*Imports and Exports Regulation Bill* destiné à exercer le contrôle des entrées et des sorties. La loi subit en 1924 une éclipse passagère et en 1926 quelques modifications. Elle imposait un droit de 33 pour cent *ad valorem* sur les importations qui concurrençaient certaines fabrications nationales. La liste des produits impossibles fut dressée par le *Board of Trade*. Elle contenait 6,000 articles dont environ le tiers étaient des produits chimiques. Notons bien que l'*Imports and Exports Regulation Bill* ne devait être que provisoire. D'après les déclarations officielles, il s'agissait d'une mesure d'urgence qui disparaîtrait dès que la situation s'améliorerait. En réalité, c'était une loi permanente, non pas tant dans

sa forme que dans son principe. Seulement—il ne fallait pas le dire ! Le sentiment populaire était opposé au protectionnisme.

Lorsque le parti travailliste arriva au pouvoir, il ne se soucia pas de percevoir les droits de douane. C'était en 1924. A la fin de la même année, M. Baldwin revint à la charge. En 1926, la loi des finances autorisa le gouvernement à continuer la perception des droits pendant une période de dix ans. La protection, sous le couvert du *safeguarding*, remportait une première et timide victoire. (1) En 1925 lorsqu'il avait été question de remettre l'Acte de 1921 en vigueur, on le modifia afin de donner aux industries de base la protection qu'elles réclamaient. On ne procédait pas à la légère dans l'octroi d'un tarif protecteur. L'industrie qui en faisait la demande était sujette à une double enquête. Elle devait en premier lieu présenter sa requête au *Board of Trade*. Celui-ci s'assurait si, oui ou non, l'industrie avait une réelle importance pour le pays; ensuite si la concurrence étrangère était vraiment néfaste et se traduisait par une augmentation du chômage; enfin si la concurrence était en tous points déloyale.

Dans le cas où cette enquête préliminaire donnait des résultats satisfaisants, le *Board of Trade* soumettait le dossier à une commission composée de

---

(1) Voir appendice II à la fin du volume.

trois à cinq membres qui entreprenaient une seconde investigation beaucoup plus minutieuse que la première. Pour que la protection fût accordée, il fallait que le *Board of Trade* et la commission d'enquête fussent d'accord. Il va sans dire que les industries qui gagnèrent leur point furent rares. (1)

Était-ce là une conversion au protectionnisme? Evidemment. Il convient d'ajouter que la masse de la population resta foncièrement libre-échangiste. Et bien mal avisé serait le parti politique qui, aujourd'hui encore, se présenterait devant les électeurs avec un programme ouvertement protectionniste à moins d'invoquer l'argument de la crise universelle. Le parti conservateur connut deux défaites récentes pour l'avoir osé et il n'aurait pas été porté au pouvoir s'il n'avait pas endossé le manteau du gouvernement national aux dernières élections.

L'Anglais moyen est bien convaincu que s'il lui faut acheter de l'étranger blé, produits laitiers et viandes, il est important de les obtenir au meilleur compte possible. Il englobe dans une même méfiance tarif douanier ou fiscal, préférences impériales et contingentements. Ces différentes expressions ne signifient pour lui qu'un impôt sur les aliments. Or, tout impôt est détestable, mais une

(1) Voir appendice III à la fin du volume.

taxe sur le pain, sur le beurre, sur le bacon, deviendrait criminelle aux yeux de l'électeur.

La situation fondamentale est demeurée à peu près la même en Angleterre depuis trente ans. En 1903, pendant que Joseph Chamberlain entreprenait sa campagne en faveur d'un Empire économique, le Royaume-Uni importait 82 pour cent de son blé, 45 pour cent de ses viandes, 85 pour cent de son beurre et de son sucre. Aujourd'hui, elle importe 80 pour cent de son blé et de sa farine, 60 pour cent de ses viandes, 89 pour cent de son beurre et 94 pour cent de son sucre. Situation identique. Dans l'industrie, c'est la même chose. En 1903, l'Angleterre importait tout son coton brut, 68 pour cent de ses laines, 32 pour cent de son minerai de fer. Elle importe encore aujourd'hui tout son coton brut, 77 pour cent de ses laines et 28 pour cent de son minerai de fer.

Malgré les récentes concessions au protectionnisme, il est clair que le libre-échange convient encore au Royaume-Uni. Si en 1903 le projet de Chamberlain a été rejeté, pourquoi l'Angleterre accepterait-elle maintenant celui de M. Bennett et de M. Baldwin? Pourquoi? Pour la raison déjà donnée. Normalement, la puissance des Iles Britanniques provient plus de sa finance et de son transport que de son industrie. Mais la crise ayant nui à ses placements dans tous les pays du

monde ainsi qu'aux revenus de sa marine marchande, de ses commissions et de ses courtages, il est nécessaire de se tourner de nouveau vers l'industrie, de la régénérer et de lui donner des marchés sûrs.

Les libres-échangistes irréductibles admettent le fait que l'industrie britannique a perdu du terrain. Serait-il impossible de lui insuffler une vigueur nouvelle sans avoir recours au tarif ou au rêve de Chamberlain? "L'industrie anglaise se meurt de morcellement et de traditionalisme," disent-ils. "Procédons à une réorganisation et, au besoin, à une concentration raisonnable. Réformons notre caractère conservateur, pétri de lenteur et de ridicule contentement de soi. Si l'avenir de l'Angleterre doit être sombre — il sera moins sombre, et s'il doit être brillant — il sera plus brillant sous l'égide du libre-échange que sous le signe du protectionnisme."

A cette argumentation théorique on répond que la crise a provoqué un état de choses intenable. La puissance britannique est en péril. L'unique planche de salut, c'est encore l'industrie. Elle assurera le trafic des marchandises. Elle seule est en mesure de réduire la balance défavorable des échanges visibles. Elle donnera de l'emploi aux chômeurs. Pour l'aider dans son oeuvre de récupération nationale, le premier pas à accom-

plir est d'abandonner l'étalon-or. Le second, conquérir des marchés. L'Empire en offre d'immenses, trop négligés depuis cent ans.

Alors l'Angleterre se donne un gouvernement national, car aucun des trois partis politiques ne veut encourir les foudres populaires. Le gouvernement national décrète l'abandon de l'étalon-or et il accepte de venir à Ottawa pour discuter une offre que les travaillistes avaient refusée deux ans auparavant.

La Grande-Bretagne nous est arrivée le 21 juillet 1932 avec le secret désir d'obtenir nos marchés, sans trop mettre en danger le déjeuner libre de son ouvrier, et de tenter dans le cadre impérial ce qu'il lui était impossible d'accomplir dans le cadre national. Pour l'intelligence des derniers chapitres de cette étude, ces précisions sont absolument nécessaires.





## CHAPITRE III

---

### LE CANADA

**L**E Canada a grandi tout seul, sans l'aide de l'Angleterre. Lorsque celle-ci lui fit cadeau de la liberté économique, il était à peine en mesure de l'employer judicieusement. On dit souvent d'un jeune homme à la veille de choisir une carrière qu'il est à la croisée des chemins. Le Canada est littéralement à la croisée des chemins depuis le *Traité de Paris*.

L'ancien et redoutable problème posé par la juxtaposition de notre pays aux États-Unis et par notre politique de servage plus ou moins complet vis-à-vis de la Grande-Bretagne, s'est renouvelé tous les douze ou vingt ans. Dès le début du régime anglais, après la révolution américaine, alors que nous étions petite colonie, on l'avait résolu de la façon la plus arbitraire, puisqu'on nous forçait à ne commercer qu'avec la métropole. Ce n'est pas ainsi qu'on élimine le facteur géographique. Aus-

si, en 1822, le même problème retenait-il l'attention de nos gouvernants. Il revenait en 1846, en 1855, en 1878, en 1900. Aujourd'hui le Canada est encore au croisement des routes. Il apporte autant de soin à se mettre hors de l'atteinte de l'impérialisme américain que de l'impérialisme britannique. De là tantôt des rapprochements avec l'Angleterre, tantôt avec les Etats-Unis. Notre volonté de vivre nous a évité les concessions irréparables.

Nous avons dû lutter pour devenir ce que nous sommes, lutter parfois contre nous-mêmes. Le mirage américain a exercé à certaines époques un attrait presque irrésistible. L'Empire, heureusement, nous a offert jusqu'ici de suffisantes garanties pour nous retenir. En sera-t-il toujours ainsi?

Qui connaît bien ce problème fondamental de notre histoire comprend la loi d'équilibre qui a déterminé notre développement économique. Lorsque en 1846 l'Angleterre retira la préférence qu'elle accordait au blé impérial, il se produisit au Canada un mouvement de mécontentement général. On parla sérieusement d'annexion aux Etats-Unis. Trois ans plus tard les colonies britanniques, à la suite de l'abrogation des Lois de navigation, devenaient libres de commercer avec qui elles voulaient. Le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, en 1855, fut la première manifestation de no-

tre liberté. Mais comme nous étions encore colonie, l'Angleterre nous demanda d'abroger cette entente qui nous avait été profitable. En 1866 le traité prenait fin. Les Canadiens, fatigués de ces ingérences dans notre politique nationale, commencèrent à réclamer à grands cris l'autonomie.

Elle nous fut accordée avec la Confédération. Le peuple, aux élections de 1878, approuva un programme de protection douanière qui satisfaisait le désir d'être maître chez soi et de développer l'industrie nationale. L'année suivante les droits sur les importations furent augmentés. Quelques exemples suffiront à illustrer le changement radical qui s'opéra à ce moment dans notre politique commerciale, changement qui devait avoir des répercussions considérables sur nos progrès matériels. Le tarif sur les tissus de coton fut haussé de  $17\frac{1}{2}$  p. 100 jusqu'à 30 p. 100 en certains cas. Sur les draps et les lainages, la douane fut doublée. Sur les meubles et les horloges les droits furent fixés à 35 p. 100. Sur les voitures, la verrerie, le papier à tenture et les soies, à 30 p. 100. Sur les chaussures, les boutons, les articles de caoutchouc et les objets en bois, à 25 p. 100. Les importateurs payèrent \$2.00 la tonne sur le fer en gueuse, un droit variant de 10 à  $17\frac{1}{2}$  p. 100 sur le fer en barre et de 35 p. 100 sur les produits ouvrés en fer et les machines.

Ainsi le Canada s'adonnait à une politique protectionniste pendant que l'Angleterre prospérait sous un régime de libre-échange. Indice non équivoque de besoins dissemblables. Alors que la métropole cherchait à agrandir le champ de ses activités, multipliait ses placements, fortifiait sa position comme nation de courtiers et de camionneurs, le Canada, replié sur lui-même, se contentait de vouloir vivre sa vie à l'abri des dents du lion britannique et des griffes de l'aigle américain. Preuve que les mêmes formules politico-économiques ne conviennent pas à tous les pays du monde, pendant que la Grande-Bretagne conquérait les mers, le Canada connut des progrès inespérés dont les chiffres suivants sont l'image :

## COMMERCE EXTERIEUR DU CANADA

### *I—Importations pour consommation au pays.*

| Année | Imposables  | En franchise | Total         |
|-------|-------------|--------------|---------------|
| 1868  | 43,655,696  | 23,434,463   | 67,090,159    |
| 1878  | 59,773,039  | 30,622,812   | 90,395,851    |
| 1888  | 69,645,824  | 31,025,804   | 100,671,628   |
| 1898  | 74,625,088  | 51,682,074   | 126,307,162   |
| 1908  | 218,160,047 | 134,380,832  | 352,540,879   |
| 1918  | 542,341,522 | 421,191,056  | 963,532,578   |
| 1928  | 710,050,228 | 398,906,238  | 1,108,956,466 |
| 1929  | 821,075,430 | 444,603,661  | 1,265,679,091 |
| 1930  | 819,230,474 | 429,043,108  | 1,248,273,582 |

II—*Exportations*

|      | Produits canadiens | Produits étrangers | Total         |
|------|--------------------|--------------------|---------------|
| 1868 | 48,504,899         | 4,196,821          | 52,701,720    |
| 1878 | 67,989,800         | 11,164,878         | 79,154,678    |
| 1888 | 81,382,072         | 8,803,394          | 90,185,466    |
| 1898 | 144,548,662        | 14,980,883         | 159,529,545   |
| 1908 | 246,960,968        | 16,407,984         | 263,368,952   |
| 1918 | 1,540,027,788      | 46,142,004         | 1,586,169,792 |
| 1928 | 1,228,349,343      | 22,248,691         | 1,250,598,034 |
| 1929 | 1,363,709,672      | 25,186,403         | 1,388,896,075 |
| 1930 | 1,120,258,302      | 24,679,768         | 1,144,938,070 |

Le chiffre de notre commerce extérieur, y compris les importations et les exportations passa de \$119,791,879 en 1868 à \$169,550,529 en 1878; \$190,857,094 en 1888; \$285,836,707 en 1898; \$615,909,851 en 1908; \$2,549,702,370 en 1918; \$2,359,554,500 en 1928; \$2,654,575,166 en 1929 et \$2,393,211,652 en 1930. A remarquer dans le tableau des importations que les achats à l'étranger d'articles imposables ont dépassé depuis 1868 nos acquisitions d'articles en franchise de 50 p. 100 en moyenne. Depuis deux ans, il est vrai, à cause de la dépression mondiale, le chiffre de nos importations s'est contracté d'une façon sérieuse. En 1931 nos importations ont été de \$906,612,695 et en 1932 de seulement \$578,517,744, soit une di-

minution de \$669,755,838 ou de près de 54 p. 100 comparativement au total de 1930. Nos exportations de produits domestiques ont baissé dans la même proportion. En 1931, elles n'étaient plus que de \$799,742,667 et en 1932 de \$576,344,302, soit un déclin de près de 48 p. 100.

La politique de protection douanière inaugurée par sir John Macdonald ne fut jamais abandonnée. Libéraux et conservateurs l'ont respectée parce qu'elle nous était nécessaire pour encourager notre industrie naissante. Les premiers l'ont cependant rendue moins sévère, tandis que les seconds, chaque fois qu'ils ont été portés au pouvoir, l'ont modifiée en la renforçant. S'ils différaient d'opinion sur le degré de protection qu'il était raisonnable d'invoquer, ils étaient pleinement d'accord sur le principe. Le Canada ne pouvait pas se contenter indéfiniment d'exporter ses produits agricoles et ses matières premières et d'importer des articles finis. Il devait exploiter lui-même ses ressources naturelles, mettre sur pied une industrie capable d'ouvrir la matière brute et d'assurer aux nôtres le marché domestique. De 1914 à 1924, notamment, nous avons accompli des progrès remarquables sous ce rapport, ainsi que le démontrent les trois tableaux suivants de notre commerce d'importation et d'exportation avec les Etats-Unis. Depuis 1924, la tendance est à l'opposé. On l'expli-

que "par le fait que si les importations de matières premières ont augmenté depuis cette date, elles n'ont pas augmenté aussi rapidement que celles des produits ouvrés." Mais le progrès est tout de même tangible.

*Répartition des importations et des exportations du Canada et des Etats-Unis entre les matières premières, les produits partiellement ouvrés et les produits complètement ouvrés, 1914 et 1920-1930.*

I.—Produits bruts

| Année | Importations    |                     | Exportations    |                     |
|-------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
|       | Canada<br>P.100 | Etats-Unis<br>P.100 | Canada<br>P.100 | Etats-Unis<br>P.100 |
| 1914  | 21.8            | 46.5                | 63.2            | 39.9                |
| 1920  | 27.5            | 52.8                | 35.7            | 32.6                |
| 1921  | 24.9            | 41.1                | 44.2            | 35.5                |
| 1922  | 28.9            | 46.4                | 44.5            | 39.1                |
| 1923  | 28.4            | 48.3                | 44.7            | 36.3                |
| 1924  | 28.4            | 44.6                | 43.4            | 35.7                |
| 1925  | 27.7            | 49.8                | 44.7            | 39.4                |
| 1926  | 27.6            | 54.5                | 47.1            | 33.4                |
| 1927  | 25.6            | 51.1                | 46.2            | 35.0                |
| 1928  | 25.6            | 50.3                | 47.2            | 32.3                |
| 1929  | 23.0            | 47.9                | 48.5            | 29.6                |
| 1930  | 23.1            | 46.5                | 38.3            | 27.0                |

II.—*Produits partiellement ouverts*

|      |      |      |      |      |
|------|------|------|------|------|
| 1914 | 9.3  | 16.9 | 10.1 | 16.1 |
| 1920 | 13.2 | 15.3 | 15.1 | 12.5 |
| 1921 | 11.7 | 14.8 | 16.6 | 10.3 |
| 1922 | 9.6  | 15.6 | 14.5 | 11.1 |
| 1923 | 9.7  | 18.8 | 16.2 | 12.5 |
| 1924 | 11.2 | 18.5 | 16.8 | 14.1 |
| 1925 | 10.8 | 18.4 | 15.1 | 13.5 |
| 1926 | 10.0 | 17.8 | 14.4 | 13.6 |
| 1927 | 10.1 | 17.8 | 14.6 | 14.1 |
| 1928 | 9.6  | 18.0 | 15.4 | 14.9 |
| 1929 | 8.0  | 19.8 | 14.3 | 13.8 |
| 1930 | 7.7  | 20.4 | 19.1 | 13.8 |

III.—*Produits complètement ouverts*

|      |      |      |      |      |
|------|------|------|------|------|
| 1914 | 68.9 | 36.6 | 26.7 | 44.0 |
| 1920 | 59.3 | 31.9 | 49.2 | 59.9 |
| 1921 | 63.4 | 44.1 | 39.2 | 54.2 |
| 1922 | 61.5 | 38.0 | 41.0 | 49.8 |
| 1923 | 61.9 | 32.9 | 39.1 | 51.2 |
| 1924 | 60.4 | 36.9 | 39.8 | 50.2 |
| 1925 | 61.5 | 31.8 | 40.2 | 47.1 |
| 1926 | 62.4 | 27.7 | 38.5 | 53.0 |
| 1927 | 64.3 | 31.1 | 39.2 | 50.1 |
| 1928 | 64.8 | 31.7 | 37.4 | 52.8 |
| 1929 | 69.0 | 32.3 | 37.2 | 56.6 |
| 1930 | 69.2 | 33.1 | 42.6 | 59.2 |

Le Canada, en poursuivant un programme national de développement économique, n'oublia pas qu'il se rattachait à la mère-patrie par des liens tenaces que les déboires d'une situation inférieure ne parvinrent jamais à affaiblir. Il fut le premier à accorder à la Grande-Bretagne un tarif de préférence en 1897. Les mêmes avantages furent offerts à tous les autres pays britanniques qui voulurent bien nous concéder des faveurs réciproques. Sans doute on les modifia de temps à autre suivant les besoins de l'époque. En 1907, le tarif à trois échelons fut créé: préférentiel, en faveur du Royaume-Uni; intermédiaire, devant servir de base de négociation avec les pays étrangers; et général. En 1930, le budget Dunning étendait la préférence à plusieurs articles qui n'en jouissaient pas encore et l'augmentait sur un bon nombre d'autres. Il s'agissait de se rendre à Londres à la conférence impériale de la même année les mains chargées de cadeaux.

Entre temps il y eut des élections générales. Le gouvernement conservateur, dès la session spéciale de septembre 1930, s'empressa d'augmenter le tarif surtout sur les produits britanniques (1), dans le but également de se rendre à la conférence impériale pour marchander des concessions. Question de stratégie, évidemment, qu'il serait oiseux de

(1) Voir Appendice IV à la fin du volume.

commenter ici, comme il serait inutile de revenir sur ce qui a été dit de l'attitude indifférente de l'Angleterre au sujet de nos avances.

Chose remarquable, en dépit du tarif préférentiel, notre commerce avec le Royaume-Uni et l'Empire n'a pas augmenté en proportion de notre commerce avec les pays étrangers, les Etats-Unis par exemple. Les chiffres ont grossi, il va sans dire, mais le pourcentage de notre commerce interimpérial proportionnellement à notre commerce total a décrit une courbe descendante, ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant:

## COMMERCE DU CANADA AVEC L'EMPIRE BRITANNIQUE

### I.—Commerce avec

| Année | Le Royaume-Uni | Autres pays brit. | L'Empire    |
|-------|----------------|-------------------|-------------|
|       | Importations   |                   |             |
|       | \$             | \$                | \$          |
| 1886  | 39,033,006     | 2,383,560         | 41,416,566  |
| 1896  | 32,824,505     | 2,388,647         | 35,213,152  |
| 1906  | 69,183,915     | 14,605,519        | 83,789,434  |
| 1914  | 132,070,406    | 22,456,440        | 154,526,846 |
| 1922  | 117,135,343    | 31,973,910        | 149,109,253 |
| 1929  | 194,041,381    | 63,377,958        | 257,419,339 |
| 1930  | 189,179,738    | 63,523,966        | 252,703,704 |
| 1931  | 149,497,392    | 55,401,034        | 204,898,426 |
| 1932  | 106,385,619    | 41,440,214        | 147,825,833 |

## Exportations (de produits canadiens).

|      |             |             |             |
|------|-------------|-------------|-------------|
| 1886 | 36,694,263  | 3,262,803   | 39,957,066  |
| 1896 | 62,717,941  | 4,048,198   | 66,766,139  |
| 1906 | 127,456,465 | 10,964,757  | 138,421,222 |
| 1914 | 215,253,969 | 23,388,548  | 238,642,517 |
| 1922 | 299,361,675 | 46,473,735  | 345,835,410 |
| 1929 | 429,730,485 | 106,396,532 | 536,127,017 |
| 1930 | 281,745,965 | 97,904,173  | 379,571,138 |
| 1931 | 219,246,499 | 73,617,897  | 292,864,396 |
| 1932 | 174,043,725 | 44,912,662  | 218,956,387 |

## II.—Pourcentage du total avec

| Année        | Le Royaume-Uni | Autres pays brit. | L'Empire |
|--------------|----------------|-------------------|----------|
| Importations |                |                   |          |
| 1886         | 40.7           | 2.5               | 43.2     |
| 1896         | 31.2           | 2.2               | 33.4     |
| 1906         | 24.4           | 5.1               | 29.5     |
| 1914         | 21.4           | 3.6               | 25.0     |
| 1922         | 15.7           | 4.3               | 20.0     |
| 1929         | 15.3           | 5.0               | 20.3     |
| 1930         | 15.2           | 5.1               | 20.3     |
| 1931         | 16.5           | 6.1               | 22.6     |
| 1932         | 18.4           | 7.2               | 25.5     |

## Exportations (de produits canadiens).

|      |      |     |      |
|------|------|-----|------|
| 1886 | 47.2 | 4.2 | 51.4 |
| 1896 | 57.2 | 3.7 | 60.9 |
| 1906 | 54.2 | 4.5 | 58.7 |
| 1914 | 49.9 | 5.4 | 55.3 |

|      |      |     |      |
|------|------|-----|------|
| 1922 | 40.4 | 6.3 | 46.7 |
| 1929 | 31.5 | 7.8 | 39.3 |
| 1930 | 25.2 | 8.8 | 33.9 |
| 1931 | 27.4 | 9.2 | 36.6 |
| 1932 | 30.2 | 7.8 | 38.0 |

S'il est vrai que notre commerce avec les pays de l'Empire autres que le Royaume-Uni a augmenté, l'accroissement de ce côté n'a pas suffi à compenser la diminution avec le Royaume-Uni. Le fait est à noter soigneusement. Depuis deux ans toute-fois on remarque que le commerce interimpérial s'est accru. Nos importations des pays de l'Empire étaient de 20.3 p. 100 en 1930, alors qu'elles furent de 25.5 p. 100 en 1932; nos importations des pays étrangers ont baissé de 79.8 p. 100 à 74.4 p. 100. Quant à nos exportations dans les pays britanniques, elles étaient de 33.9 p. 100 en 1930 et de 38.0 p. 100 en 1932; nos exportations en pays étrangers ont décliné de 66.1 p. 100 en 1930 à 62.0 p. 100 en 1932.

Il n'en reste pas moins que le marché des États-Unis est le débouché naturel pour nos produits, comme le Canada offre un marché facilement accessible aux producteurs américains. A l'aide de barrières douanières nos voisins ont fermé volontairement leurs portes à notre production agricole et manufacturière. De notre côté nous nous proté-

geons contre leur concurrence qui n'est pas toujours loyale. Par des moyens factices il est possible de diriger le commerce, comme le génie civil détourne le cours d'une rivière. Les résultats sont cependant moins sûrs et beaucoup plus aléatoires dans le premier cas que dans le second.

## COMMERCE DU CANADA AVEC LES ETATS-UNIS ET AUTRES PAYS ETRANGERS

### I.—Commerce avec

| Année | Importations   |                  | Tous pays étr. |
|-------|----------------|------------------|----------------|
|       | Les Etats-Unis | Autres pays étr. |                |
|       | \$             | \$               | \$             |
| 1886  | 42,818,651     | 11,756,920       | 54,575,571     |
| 1896  | 53,529,390     | 16,618,619       | 70,148,009     |
| 1906  | 169,256,452    | 30,694,394       | 199,950,846    |
| 1914  | 396,302,138    | 68,365,014       | 464,667,152    |
| 1922  | 515,958,196    | 82,736,883       | 598,615,079    |
| 1929  | 868,012,229    | 140,247,523      | 1,008,259,752  |
| 1930  | 847,442,037    | 148,127,841      | 995,569,878    |
| 1931  | 584,407,018    | 117,807,251      | 702,214,269    |
| 1932  | 351,686,775    | 79,005,136       | 430,691,911    |

### Exportations (de produits canadiens).

|      |            |            |            |
|------|------------|------------|------------|
| 1886 | 34,284,490 | 3,515,148  | 37,799,638 |
| 1896 | 37,789,481 | 5,152,185  | 42,941,666 |
| 1906 | 83,546,306 | 13,516,428 | 97,062,734 |

|      |             |             |             |
|------|-------------|-------------|-------------|
| 1914 | 163,372,825 | 29,573,097  | 192,945,922 |
| 1922 | 292,588,643 | 101,816,627 | 394,405,270 |
| 1929 | 499,612,145 | 327,970,510 | 827,582,655 |
| 1930 | 515,049,763 | 225,558,271 | 740,608,034 |
| 1931 | 349,660,563 | 157,217,708 | 506,878,271 |
| 1932 | 235,186,674 | 122,202,241 | 357,387,915 |

II.—*Pourcentage du total avec*

Année      Les Etats-Unis      Autres pays étr.      Tous pays étr.

Importations

|      |      |      |       |
|------|------|------|-------|
| 1886 | 44.6 | 12.2 | 56.8  |
| 1896 | 50.8 | 15.8 | 66.6  |
| 1906 | 59.6 | 10.9 | 70.5  |
| 1914 | 64.0 | 11.0 | 75.0  |
| 1922 | 69.0 | 11.0 | 80.0  |
| 1929 | 68.6 | 11.1 | 79.7  |
| 1930 | 67.9 | 11.8 | 79.7  |
| 1931 | 64.5 | 12.9 | 77.44 |
| 1932 | 60.8 | 13.6 | 74.4  |

Exportations (de produits canadiens).

|      |      |      |      |
|------|------|------|------|
| 1886 | 44.1 | 4.5  | 48.6 |
| 1896 | 34.4 | 4.7  | 39.1 |
| 1906 | 35.5 | 5.8  | 41.3 |
| 1914 | 37.9 | 6.8  | 44.7 |
| 1922 | 39.5 | 13.8 | 53.3 |
| 1929 | 36.7 | 24.0 | 60.7 |
| 1930 | 46.0 | 20.0 | 66.1 |
| 1931 | 43.7 | 19.7 | 63.4 |
| 1932 | 40.8 | 21.2 | 62.0 |

La dépression est venue. Notre commerce a décliné de moitié. Il a fallu pour soutenir notre dollar rétablir une balance favorable des échanges. Nul autre moyen ne s'offrait à nos gouvernants, sous le coup de l'épreuve, que celui de réduire nos importations. La réaction fut également sensible sur nos exportations. Alors on tourna les yeux vers la mère-patrie, vers l'Empire, afin d'assurer un marché stable à nos produits d'exportation: le blé, les produits animaux, le bois, les minéraux. Mais jamais on n'abandonna l'idéal du protectionnisme. L'industrie nationale, prétendit-on, avait, plus qu'au temps de la prospérité, le droit de vivre, (1)

Ce fut ainsi que le Canada et l'Angleterre se rencontrèrent, bien qu'ils eussent jusqu'ici suivi des voies différentes. La crise s'était chargée de les amener tous deux au carrefour du commerce interimpérial. Le rêve d'un empire économique allait se réaliser.

(1) Voir Appendice V à la fin du volume.



## CHAPITRE IV

---

### LES DOMINIONS, L'INDE ET LA RHODÉSIE DU SUD

**N**OUS retrouvons la même volonté de développer, envers et contre tous, l'industrie nationale, chez les autres Dominions. A l'égal du Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Etat Libre d'Irlande et Terre-Neuve manifestent ouvertement un désir commun de s'emparer du marché du Royaume-Uni en faveur de leurs produits agricoles et d'assurer en même temps l'exploitation rationnelle de leurs ressources naturelles. Et à vouloir trop accaparer le marché britannique, ils devaient se placer dans l'impossibilité de résister aux offres anglaises de constituer un Empire clos. Dès qu'ils eurent conquis leur indépendance commerciale et constitutionnelle, ils se mirent en frais de s'organiser. Pays jeunes, inadéquatement outillés, tard venus à l'in-

dustrie, ils constatèrent, ainsi que nous l'avons fait nous-mêmes, la nécessité d'une politique douanière basée sur un protectionnisme modéré. Ils protégèrent donc leurs industries contre la concurrence étrangère. S'ils firent des concessions à la Grande-Bretagne, s'ils accordèrent à ses produits un traitement de faveur, ils ne s'assurèrent pas moins que ces derniers ne missent pas en danger l'existence et la prospérité de leurs propres établissements.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que les Dominions ont soutenu une guerre douanière contre la métropole. Au contraire, chez certains d'entre eux, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en particulier, le sentiment impérialiste est beaucoup plus fort qu'ici, principalement à cause de leur situation géographique. Les deux Dominions des antipodes comptent sur la marine anglaise pour les préserver du péril jaune et inspirer au Japon une crainte salutaire. Ils ont des raisons spéciales de coopérer avec la mère-patrie. Dans l'Union Sud-Africaine, le sentiment impérialiste tient tout juste ce qu'il faut pour maintenir dans l'Empire une nation qui se souvient des événements de la fin du dernier siècle. Terre-Neuve, la plus ancienne des colonies britanniques en même temps que le cadet des Dominions, s'est tirée de mauvais pas à l'aide de ses seules ressources et s'est vue

contrainte d'affirmer un commerce qui a aussi peu d'attaches impériales que le nôtre, peut-être moins. Quant à l'Etat Libre d'Irlande, depuis l'avènement de de Valera, il a brisé les liens commerciaux qui le retenaient à la remorque du Royaume-Uni. Personne ne saurait prédire à l'heure actuelle l'issue d'une querelle qui intéresse les deux nations.

D'une façon générale toutefois, les Dominions ont trouvé leur avantage à commercer avec la mère-patrie ainsi que les chiffres de 1930 le démontrent. Australie: importations d'Angleterre, 39.2 p. 100; exportations en Angleterre, 44. 6 p. 100. Inde: importations 39.2 p. 100; exportations 23. 4. p. 100. Etat Libre d'Irlande: importations 80.0 p. 100; exportations 92. 2 p. 100. Terre-Neuve: importations 17. 1 p. 100; exportations 28. 7 p. 100. Nouvelle-Zélande: importations 47. 4 p. 100; exportations 80.9 p. 100. Rhodésie du Sud: importations 52.8 p. 100; exportations 37.8 p. 100. Union Sud-Africaine: importations 46. 1 p. 100; exportations 74.3 p. 100.

Les Dominions exportent en Grande-Bretagne des produits agricoles et des matières premières et ils en importent des articles ouvrés, de la machinerie et des capitaux. C'est dire qu'entre eux et la métropole le commerce est largement complémentaire.

A la suite du Canada, tous les Dominions, à l'ex-

ception maintenant de l'Etat Libre, ont accordé une préférence aux produits britanniques. Presque tous aussi ont une balance favorable de commerce visible avec la Grande-Bretagne. N'eussent été des tarifs préférentiels, la part du Royaume-Uni dans le commerce d'importation des Dominions aurait été insignifiante. L'Angleterre, non contente de ne rien accorder en retour de ces faveurs, s'est plainte maintes fois de ce qu'elle était traitée presque aussi durement que les pays étrangers. De leur côté, les Dominions ne voyaient pas sans envie des pays comme l'Argentine, le Danemark et récemment la Russie concurrencer leurs produits agricoles sur le marché britannique. La situation en 1930 était tendue. Conscients d'avoir accompli plus que leur devoir en 1914 envers la mère-patrie, les Dominions commençaient à se lasser. Par un revirement de politique qui n'est pas unique dans son histoire, le Royaume-Uni s'est porté cette année à leur rencontre et, au moyen d'ententes commerciales, a réussi à se les attacher plus étroitement que par le passé.

Il serait utile de donner les chiffres du commerce extérieur et de résumer en quelques lignes la politique douanière de chaque Dominion, de l'Inde et de la Rhodésie du Sud.

*Commerce de l'Australie, 1930-31*

(en milliers de dollars)

|                               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|-------------------------------|---------------|------------|--------------|
| Importations                  | 294.729       | 156.882    | 137.847      |
| Pourcentage                   | 100.0         | 53.2       | 46.8         |
| Exportations<br>(domestiques) | 360.991       | 195.779    | 165.212      |
| Pourcentage                   | 100.0         | 54.2       | 45.8         |

Le tarif australien est semblable au nôtre. Il comprend trois échelons: droits préférentiels, intermédiaires et généraux. Des droits préférentiels sont accordés à un certain nombre de marchandises anglaises et à un nombre plus restreint d'articles canadiens (en vertu du traité commercial en vigueur entre les deux Dominions). Il y a deux ans, à la suite de la plus terrible crise financière de son histoire, l'Australie a imposé des droits douaniers prohibitifs et des surtaxes tellement élevées que les exportations en ce pays devinrent extrêmement difficiles. Le but du gouvernement australien était de réduire les importations à leur minimum et de rétablir une balance favorable de commerce. Depuis quelques mois plusieurs droits ont été réduits ainsi que les surtaxes.

Le commerce d'exportation de l'Australie se fait surtout sur les articles suivants: blé, viandes, laine, produits laitiers et fruits.

*Commerce de la Nouvelle-Zélande, 1930*

(en milliers de dollars)

|               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|---------------|---------------|------------|--------------|
| Importations  | 314.187       | 184.457    | 129.730      |
| Pourcentage   | 100.0         | 58.7       | 41.3         |
| Exportations  |               |            |              |
| (domestiques) | 330.595       | 270.413    | 60.182       |
| Pourcentage   | 100.0         | 81.0       | 18.2         |

A l'encontre de ses nations-soeurs, l'Union Sud-Africaine n'est guère protectionniste. Son tarif douanier est très bas et très simple. Il n'a que deux divisions: tarif général ou maximum et tarif préférentiel ou minimum. Le tarif général n'ex-cède presque jamais 20 p. 100. Le tarif minimum ou préférentiel comprend 24 numéros en faveur de l'Angleterre exclusivement. Mais la mère-patrie pourra jouir de toute préférence accordée aux autres pays de l'Empire. Lorsque l'Union concède une préférence douanière, elle ne l'accorde pas à un pays concurrent. C'est là une des caractéristiques de sa politique douanière.

L'Union Sud-Africaine a exporté de l'or en grandes quantités dans le passé. Et tout en protégeant son industrie naissante elle a considérablement développé son agriculture. Elle veut augmenter ses exportations de viandes, maïs, produits laitiers, sucre, vins, fruits frais et en conserve, etc.

## Commerce de l'Etat Libre d'Irlande, 1930

(en milliers de dollars)

|                               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|-------------------------------|---------------|------------|--------------|
| Importations                  | 276.274       | 225.910    | 50.364       |
| Pourcentage                   | 100.0         | 81.8       | 18.2         |
| Exportations<br>(domestiques) | 216.895       | 202.665    | 14.230       |
| Pourcentage                   | 100.0         | 93.4       | 6.2          |

En obtenant le statut d'un Dominion, l'Etat Libre d'Irlande adopta le tarif douanier du Royaume-Uni. En 1924, il répudia le *Safeguarding of Industries Act* et préconisa une politique protectionniste plus conforme aux besoins de son agriculture et de son industrie. En 1932, après l'avènement au pouvoir de de Valera et à la suite de la double querelle au sujet du serment d'allégeance et du paiement des annuités foncières, le Dominion frappa les importations britanniques de droits prohibitifs comme l'Angleterre avait frappé ses importations d'Irlande. Pour son malheur l'Etat Libre faisait un commerce à direction unique: 81.8 p. 100 de ses importations provenaient du Royaume-Uni et 93.4 p. 100 de ses exportations allaient à l'Angleterre. La guerre tarifaire désirée par de Valera afflige durement son pays. L'Etat Libre se tourne vers les Dominions et les pays étrangers dans le but de trouver des débouchés.

Ses principales exportations comprennent les produits laitiers, les viandes fraîches, les produits de la ferme (légumes, etc.) et les tissus de fine qualité.

*Commerce de Terre-Neuve, 1930-31.*

(en milliers de dollars)

|               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|---------------|---------------|------------|--------------|
| Importations  | 24.486        | 14.189     | 9.997        |
| Pourcentage   | 100.0         | 59.2       | 40.8         |
| Exportations  |               |            |              |
| (domestiques) | 32.909        | 12.542     | 20.367       |
| Pourcentage   | 100.0         | 38.1       | 61.9         |

Chez les autres Dominions le tarif douanier est d'abord employé pour protéger l'industrie et ensuite pour assurer des revenus au Trésor. A Terre-Neuve, c'est différent. Le gouvernement retire des droits douaniers au moins 75 p. 100 de ses revenus totaux. Terre-Neuve a donc un tarif fiscal. La géographie du pays empêche le gouvernement de recueillir en taxes directes une partie substantielle des revenus dont il a besoin. De là un tarif beaucoup moins destiné à protéger l'industrie qu'à couvrir les frais administratifs. De là aussi l'impossibilité où se trouve le Dominion de modifier son tarif en faveur des pays de l'Empire, bien qu'il accorde au Royaume-Uni des droits préférentiels.

Terre-Neuve exporte surtout du poisson, du

bois rond et coupé, du papier à journal, des minéraux et certains produits de la ferme.

*Commerce de l'Inde, 1930-31*

(en milliers de dollars)

|               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|---------------|---------------|------------|--------------|
| Importations  | 631.782       | 301.808    | 329.974      |
| Pourcentage   | 100.0         | 47.8       | 52.2         |
| Exportations  |               |            |              |
| (domestiques) | 807.595       | 317.074    | 490.521      |
| Pourcentage   | 100.0         | 39.3       | 60.7         |

L'Inde n'a qu'un seul tarif applicable aux importations de tous les pays. Elle fait exception pour un nombre limité de marchandises anglaises sur lesquelles elle concède des droits préférentiels; par exemple, les articles de coton et de fer de provenance anglaise jouissent d'un traitement de faveur; mais les mêmes articles, qu'ils viennent des Dominions ou des pays étrangers, sont sujets au tarif général. L'Inde apparaît comme un vaste marché fermé où seule l'Angleterre a des entrées faciles. Le tarif indien est élevé. Il est par exemple de 90c. par 112 lbs de blé ou de farine, de 50 p. 100 sur la soie naturelle ou artificielle, de 37.5 p. 100 sur les automobiles, etc. Bien que l'Inde n'ait pas encore obtenu l'émancipation constitutionnelle des Dominions, elle règle, sous la direction du secréta-

riat d'Etat de Londres et du gouvernement central, assez librement sa politique douanière.

L'Inde fait un gros commerce d'exportation de coton brut, de tapis, de peaux tannées, d'huile, de noix, de riz, de café, de tabac, de thé, d'épices. Elle produit aussi du fer en gueuse qu'elle cherche à exporter sur le marché britannique.

*Commerce de la Rhodésie du Sud, 1930*  
(en milliers de dollars)

|                               | Tous les pays | Emp. Brit. | P. étrangers |
|-------------------------------|---------------|------------|--------------|
| Importations                  | 36.365        | 27.306     | 99.059       |
| Pourcentage                   | 100.0         | 75.1       | 24.9         |
| Exportations<br>(domestiques) | 27.131        | 20.879     | 6.252        |
| Pourcentage                   | 100.0         | 77.0       | 23.0         |

La Rhodésie du Sud, qui semble à l'heure actuelle une colonie très avancée à plusieurs points de vue, a un double tarif. Comme l'Inde, elle n'est pas entièrement libre de fixer elle-même dans tous les cas sa propre politique douanière. Mais si elle a de commun avec le vaste empire indien un tarif général qui s'applique aux importations de tous les pays étrangers, elle s'en distingue en étendant ses droits préférentiels aux autres pays de l'Empire qui lui accordent un traitement réciproque.

Ses principaux produits d'exportation sont: l'or, le cuivre, l'amiante, le chrome, le charbon, le

mica, le bétail, les viandes, le tabac, les fruits, le maïs, les produits laitiers, les oeufs.

\* \* \*

A la suite de cet aperçu général du commerce des Dominions, de l'Inde et de la Rhodésie du Sud, deux conclusions s'imposent.

La première, c'est que tous ces pays de concert avec le Canada tiennent à affirmer leur droit d'encourager, au moyen d'un tarif protecteur, l'industrie nationale. En principe, ils ne s'opposent pas aux concessions tarifaires aux producteurs britanniques. Ils se demandent cependant quels seront les résultats de ces faveurs pour l'industrie locale qui s'est développée à l'ombre d'un mur douanier. Ils sont d'avis, comme le disait à la séance d'ouverture de la conférence d'Ottawa, M. N. C. Havenga, chef de la délégation de l'Union Sud-Africaine, que les intérêts du manufacturier et de l'exportateur britannique seront mieux servis par un tarif assez élevé, destiné à empêcher la concurrence de pays étrangers où les salaires et le niveau de la vie sont bas.

La seconde, c'est que les Dominions sont entre eux des concurrents naturels. Leurs productions ne sont complémentaires que lorsqu'elles dépendent du climat. Ainsi ils sont tous intéressés, à des degrés divers il est vrai, dans l'industrie laitière,

l'élevage, la culture des céréales, l'industrie minière. Entre eux les possibilités d'échanges commerciaux ne peuvent pas dépasser certaines limites. Par contre, le Royaume-Uni, qui dépend presque entièrement de l'extérieur pour son alimentation, leur offre un marché magnifique. La contrepartie ne devrait pas manquer de logique. Les Dominions ne sont pas encore parvenus — leurs principaux articles d'importation le démontrent — au stage du complet développement industriel et l'Angleterre pourrait leur exporter la machinerie et les articles ouvrés qu'ils ne produisent pas ou qu'ils produisent en quantités insuffisantes.

Nous touchons au grand écueil des échanges de l'Empire. Avant d'aborder de face le problème posé par la conférence de 1932, voyons-en les prémisses dans l'échec de la conférence de Londres de 1930. Ce sera la dernière étape qui précèdera immédiatement l'exposé de l'enjeu du commerce interimpérial.





## CHAPITRE V

---

### LA CONFÉRENCE DE 1930

**L**A conférence d'Ottawa ne fut que le complément, le prolongement ou, pour mieux dire, la reprise de la conférence impériale de 1930. On convient d'assez bonne grâce que les assises impériales d'il y a deux ans n'ont rien donné de pratique au point de vue commercial. Pour employer un mot souvent répété: ce fut un fiasco. La faute en fut, dit-on, à M. Bennett qui voulut dynamiter sa voie vers les marchés britanniques. Les conservateurs n'admettent pas le jugement. Si la conférence de 1930 n'a pas abouti à des résultats tangibles, répliquent-ils, l'attitude énergique et sans équivoque de M. Bennett a du moins forcé les gouvernements des Dominions et de l'Angleterre à réfléchir. Elle a provoqué un changement notable dans la politique britannique et, par là, rendu possible la réunion d'Ottawa. Examinons les faits pour tirer la question au clair.

Lorsque M. Bennett se rendit à Londres en 1930, accompagné de trois de ses collègues, il venait à peine d'organiser son ministère. Pour pouvoir assister à la conférence impériale, il avait été contraint de forcer la main à l'opposition qui semblait disposée à prolonger la session spéciale. A cette session d'urgence convoquée expressément pour secourir les chômeurs, M. Bennett avait élevé le tarif douanier sur les marchandises anglaises. Pour justifier cette décision il s'était contenté de dire que le Canada devait se montrer tel qu'il était à la conférence, avec ses besoins et sa foi dans le protectionnisme douanier. Avant de partir il ne révéla point la nature des propositions qu'il allait présenter aux délégués des autres Dominions et aux représentants de l'Angleterre. Le 8 octobre 1930, il prononça à Londres un discours qui fit sensation. Il débutait ainsi: "Le premier souci du Canada à l'heure actuelle est de vendre son blé. — Il nous faut le marché britannique. — Pour l'avoir, le Canada est prêt à accorder une préférence aux produits anglais."

Après avoir déclaré aussi franchement qu'il désirait vendre notre blé à l'Angleterre, M. Bennett formula une proposition précise qui résumait la politique qu'il entendait adopter relativement au commerce interimpérial: "J'offre à la mère-patrie ainsi qu'à toutes les autres parties de l'Empire la

préférence sur le marché canadien en retour d'une préférence identique sur les leurs, préférence basée sur un relèvement dans une proportion de dix pour cent de l'échelle actuelle du tarif général ou de l'échelle à venir. L'acceptation par chacun de vous de cette offre et la proposition aussi bien que l'acceptation par tous les pays de l'Empire d'offres identiques nous permettront d'atteindre l'idéal de la préférence dans les limites de l'Empire."

M. Bennett voulut éviter tout malentendu: "Cette préférence ne doit pas être envisagée comme constituant un premier pas vers le libre-échange impérial. A notre sens, le libre-échange impérial n'est ni désirable ni possible; en effet, il irait à l'encontre de l'objet même de nos travaux et de notre idéal. (L'idéal de M. Bennett consiste dans la protection de l'industrie domestique). Tout ce qui pourrait être de quelque valeur dans le libre-échange impérial, nous pourrions l'obtenir par la voie des préférences impériales. Par contre, tout ce qui comporterait un danger se trouve éliminé par ma proposition".

Ecartons donc immédiatement de la conférence d'Ottawa toute pensée de libre-échange intégral dans les limites de l'Empire. M. Bennett ne pouvait accepter aucune offre qui en aurait été l'expression.

Il en avait d'ailleurs averti les délégués à la conférence de 1930: "On nous a soumis des projets

différents de celui-ci. Notre délégation les a étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsideré, il nous faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par le Canada comme pouvant offrir des chances de rencontrer nos vues." Etait-ce suffisamment explicite? La Grande-Bretagne et les Dominions savaient à quoi s'en tenir. Ou ils accepteraient la manière de voir de notre premier ministre ou le Canada ne marcherait pas. La déclaration de M. Bennett le signifie ou nous ignorons totalement le sens des mots. Pas de libre-échange complet! Seulement un régime de préférences identiques accordées par tous les pays de l'Empire.

M. Bennett était sérieux quand il a fait sa proposition. Il devint menaçant: "Il nous faut soit approuver soit rejeter le principe (de la préférence). Je vous pose la question une fois pour toutes — et c'est une fois pour toutes qu'il convient d'y répondre. — Point de chance de compromis! Et aucune possibilité d'évasion! — Le temps est arrivé de parler franc et net. — Et je parle franc et net quand j'affirme que les temps sont révolus et exigent des peuples de l'Empire qu'ils disent une fois pour toutes (*quelle insistance!*) si nos destinées reposent dans une union économique ou dans l'attitude contraire. — Toute temporisation serait

pleine d'embûches, et discuter davantage le principe serait sûrement oiseux. — Le temps est venu d'agir !”

“Humbug!” déclara le terrible M. Thomas. “Humbug?” riposta M. Bennett. “C'est bien! mais je vous avertis que si vous tenez à la solidarité de l'Empire vous serez obligés de passer par mes fourches caudines!”

Dans la lutte qui s'engageait, le Canada s'attendait à recevoir la coopération des Dominions. Si tous avaient approuvé la proposition canadienne, M. Bennett aurait remporté la victoire. Nos délégués croyaient avoir en eux des appuis unanimes et solides. Quelle ne fut pas la surprise de nos gens de constater que chaque délégation avait ses vues particulières et son petit plan bien à elle. L'entente était impossible. La conférence se rabattit sur le mode des achats par contingentements qui, au fond, ne satisfaisait personne. Les chefs des diverses délégations prirent la parole à la séance du 8 octobre. Tous dirent à peu près ceci en réponse à M. Bennett: “Votre proposition est merveilleuse et nous vous en félicitons. Mais... nous avons des intérêts à sauvegarder, des marchés extérieurs à cultiver...”

Résumons brièvement les principales opinions émises ce jour-là. Sir Geoffrey Corbett, parlant au nom de la délégation de l'Inde, dit textuellement:

“L’Inde est prête à encourager tout projet destiné à accroître le commerce avec les autres pays de la Communauté des nations britanniques. Mais elle n’est pas disposée à renoncer à sa présente politique de protection judicieuse, laquelle, en effet, nous paraît remplir les conditions de la “production rationalisée” dont on entend tant parler. Incapables donc de nous engager dans un projet général de préférences douanières au sein de l’Empire, nous croyons devoir nous réserver pleine liberté de traiter chaque cas tel qu’il se représentera.” Ça, c’est aussi net que la proposition de M. Bennett. Mais c’en est le refus.

La délégation canadienne reçut plus d’encouragement de la part de M. Forbes, premier ministre de la Nouvelle-Zélande: “Je suis convaincu,” déclara-t-il, “que l’adoption par ce pays d’un tarif de préférence en faveur des produits de l’Empire, y compris les produits alimentaires (lisez: beurre et fromage néo-zélandais), accompagné d’une augmentation de préférence en faveur des produits britanniques dans les possessions d’outre-mer, serait le facteur le plus apte à augmenter le commerce entre les pays de l’Empire.” M. Scullin, premier ministre d’Australie, se montra beaucoup moins enthousiaste: “Attendu que dans la concurrence commerciale il y a des éléments de froissement et de perte pour certaines des nations concurrentes,

le commerce complémentaire doit être entièrement rémunérateur pour celles qui s'y engagent".

M. Havenga, ministre des finances de l'Union Sud-Africaine, ne fut ni chaud ni froid: son discours ne contenait aucune déclaration bien précise. Le ministre de l'industrie et du commerce de l'Etat Libre d'Irlande, M. McGilligan, se contenta de signaler que "si d'une part son pays favorisait les produits des Dominions de tarifs de préférence, de l'autre nul privilège d'aucune sorte ne venait favoriser ses produits qui pénétraient chez eux". Sir Richard Squires, premier ministre de Terre-Neuve, après avoir enseveli M. Bennett sous un amas de fleurs, déclara: "Nos marchés sont des marchés étrangers et non des marchés d'Empire. Dans les circonstances, tout le cas que nous, de Terre-Neuve, faisons des problèmes économiques, doit être examiné avec franchise et équité à la lumière de nos échanges internationaux considérés comme distincts de nos échanges d'Empire."

La proposition canadienne fut péremptoirement rejetée par le gouvernement travailliste de Londres. A l'ouverture du parlement, M. Ramsay MacDonald repoussa toute idée d'une taxe sur les aliments: "*We cannot do it,*" dit-il simplement. Cela résonne comme le mot de la vieille garde: On ne passe pas! Et ce fut en effet le porte-parole de la vieille garde du libre-échange qui fut aussi laco-  
nique.

Et voici pourquoi. "Puis-je me permettre de faire remarquer," expliqua M. MacDonald, "que ce pays (l'Angleterre) jouit du statut d'un Dominion? Comme les Dominions ont considéré à bon droit leurs propres intérêts tout d'abord, ainsi était-il du devoir du gouvernement britannique de protéger en premier lieu les intérêts britanniques." La proposition canadienne mettait donc en conflit les intérêts des Dominions et ceux de la Grande-Bretagne, tels que les travaillistes les entendaient. Dans ce cas, il aurait été vraiment trop naïf de supposer que l'Angleterre, qui jouit évidemment du statut d'un Dominion, (il y a dans cette remarque une ironie féroce) aurait sacrifié ses intérêts pour ne considérer que l'avantage des autres pays de l'Empire. Le gouvernement travailliste représentait l'ouvrier. Celui-ci était — et il l'est encore — irréductiblement opposé aux impôts sur les aliments.

Lord Parmoor, leader du parti travailliste à la Chambre des lords, a été très explicite: "Rien ne serait plus injuste pour un pays comme l'Angleterre que de prendre des mesures qui auraient pour effet de hausser le coût des aliments. Le gouvernement s'oppose formellement à une telle politique. Notre pays se compose d'une population urbaine dans la proportion de 90 pour 100, population d'ouvriers ou qui dépend des ouvriers dans les villes, alors qu'en France le pourcentage de la po-

pulation urbaine n'est que de 50 pour 100... C'est avouer que l'Angleterre est à la merci des pays étrangers pour son alimentation. Elle veut s'assurer les plus bas prix possibles et elle ne les obtiendra que si elle maintient sur ses marchés la plus complète et la plus libre des concurrences."

Ainsi les résultats pratiques de la conférence de 1930 furent nuls. M. Bennett invita les délégués de l'Empire à se réunir l'année suivante à Ottawa. Les circonstances ne permirent pas une reprise aussi hâtive. La conférence d'Ottawa ne devait avoir lieu que deux ans après ces mémorables événements.





## CHAPITRE VI

---

### L'ENJEU DE LA CONFERENCE

**S**I les chiffres ne vous répugnent pas, nous allons maintenant analyser la statistique du commerce interimpérial dans le dessein de découvrir l'enjeu véritable de la conférence. Il est bon d'en avoir une idée précise avant d'expliquer comment les choses se sont passées pendant les 30 jours de délibérations, du 21 juillet au 20 août 1932. Nous avons vu dans les chapitres précédents l'importance qu'on attachait, en Angleterre, à cette réunion d'hommes d'Etat; l'offre faite, en 1930, par M. Bennett aux représentants des Dominions et de la Grande-Bretagne; le refus presque unanime dont cette proposition avait été l'objet ainsi que les intérêts divergents des pays de l'Empire. Quand nous aurons une vue d'ensemble de ce que l'Angleterre achète à l'étranger et dans l'Empire et de ce que les Dominions importent du Royaume-Uni et d'ailleurs, nous serons plus en mesure de connaî-

tre les vrais motifs qui animèrent les délégués lorsqu'ils se rencontrèrent ici.

Il convient de retourner un peu en arrière, afin de prendre pour base de la comparaison qui va suivre une année normale. Nous avons choisi 1929. A ce moment, la crise n'avait pas encore causé les ravages que l'on constate aujourd'hui. Les affaires avaient été prospères, les échanges internationaux très actifs et la livre sterling avait conservé sa pleine valeur. Toute autre base d'analyse nous paraîtrait ou trop lointaine ou trop incertaine. En 1929, les importations du Royaume-Uni, provenant de tous les pays, s'établirent approximativement à £1,220 millions; les importations provenant de l'Empire à £359 millions. L'Angleterre a donc acheté de ses Dominions et colonies pour £359 millions contre £861 millions à l'étranger. D'après ces renseignements, les Dominions prétendent que leur part du commerce britannique est insuffisante et qu'avec un peu de bonne volonté on l'augmenterait facilement.

A ces chiffres, l'Angleterre répond par d'autres chiffres tout aussi convaincants. En admettant qu'elle pourrait acheter davantage des pays qui composent la Communauté des nations britanniques, elle soutient qu'il serait également possible aux Dominions d'accroître les commandes qu'ils lui donnent. En 1929, dit-elle, les importations

totales des Dominions, provenant de toutes sources, se sont élevées à £778 millions; leurs importations de l'Empire, à £354 millions. Ils ont acheté pour £354 millions de l'Empire et pour £424 millions en dehors de l'Empire. Leur commerce interimpérial représente 45.5 p. 100 de leurs importations totales et leur commerce étranger 54.5 p. 100. Si les Dominions sont sincères ne pourraient-ils pas réduire leurs achats à l'étranger au profit du Royaume-Uni?

Cela est vrai, avouent-ils. Mais l'Angleterre ne doit pas oublier que son commerce impérial ne représente que 29.43 p. 100 de ses importations totales et qu'elle s'adresse à l'étranger pour se procurer le reste, soit 70.57 p. 100. Ses achats dans l'Empire ne se chiffrent pas au tiers de toutes ses importations. Les Dominions, en fin de compte, ont mieux compris que la Grande-Bretagne la vraie formule du commerce interimpérial, comme le démontrent les chiffres de leurs importations respectives. De quoi vous plaignez-vous? réplique Londres. Le commerce impérial ne laisse-t-il pas à chacun de vous ce qu'on est convenu d'appeler: une balance favorable d'échanges visibles?

Cette prétention est amplement justifiée. A l'exception de l'Union Sud-Africaine, tous les Dominions ont une balance favorable de commerce avec la Grande-Bretagne. En 1929 les importations de

cette dernière provenant du Canada furent de £46 millions; les achats du Canada comptèrent pour £35 millions: le Canada a donc joui d'une balance favorable de £11 millions. — Les importations de l'Angleterre provenant de l'Australie furent de £55½ millions; ses exportations en Australie, de £54 millions; ce qui laisse une différence de £1½ million en faveur du Dominion.—Les importations de la mère-patrie provenant de la Nouvelle-Zélande se chiffrèrent par £47½ millions; ses exportations en Nouvelle-Zélande, par £21 millions: la marge en faveur du Dominion fut de £26½ millions. — Les importations de l'Angleterre provenant de l'Etat Libre d'Irlande s'établirent à £45 millions tandis que ses exportations dans l'Etat Libre n'atteignirent que £36 millions: encore une fois le Dominion enregistra une balance favorable de £9 millions. — Toutefois les importations anglaises de l'Union Sud-Africaine ne furent que de £24 millions tandis que les exportations de l'Angleterre en ce pays s'élevèrent à £32 millions, laissant une marge en faveur du Royaume-Uni de £8 millions. Ce fut le seul cas du genre. A tout prendre le commerce interimpérial visible a été plus profitable aux Dominions qu'à l'Angleterre. On cherchera vainement à détruire cela.

Et tant que cette situation existera l'Angleterre sera en mesure de nous marchander ses concessions.

Elle ne cessera pas de nous rappeler que relativement au commerce impérial elle ne fut pas la grande profiteuse que l'on dit. Et que, puisqu'il en est ainsi, toute augmentation des échanges devra être profitable aussi bien à ses industries qu'à notre commerce. L'essentiel donc pour les Dominions est d'abord de conserver le statu quo du commerce interimpérial. S'il n'a pas été aussi volumineux que nous l'aurions souhaité, du moins a-t-il joué en notre faveur. Pas autant que les chiffres précités nous le laissent entendre toutefois. Si la balance des échanges visibles joue indéniablement en notre faveur, il n'en n'est pas ainsi des échanges invisibles. L'Angleterre a au-delà de deux milliards et demi de dollars en placements au Canada, qui lui rapportent une somme annuelle d'intérêts appréciable. Elle retire aussi de notre commerce général des courtages, des commissions et des profits de transport maritime dont le total fait plus que combler le déficit de son commerce visible avec le Canada. Cela n'infirme en rien cependant le jugement porté tout à l'heure sur les avantages réels que nous retirions du commerce interimpérial.

Les rapports dont nous avons extrait les chiffres de cette analyse montrent que le Royaume-Uni importe annuellement pour £467 millions de vivres et de matières premières, dont une grande partie

pourrait être produite dans l'Empire. D'un autre côté les mêmes rapports indiquent que les Dominions importent chaque année pour £235 millions de produits manufacturés des pays étrangers, produits qu'il serait facile d'obtenir en Grande-Bretagne. L'enjeu de la conférence économique prend de ce fait une grande importance. Il s'agit pour les Dominions de se partager et de satisfaire un marché de £467 millions, soit, en fixant la valeur de la livre sterling à \$4.00, de \$1,868,000,000. Pour l'Angleterre les Dominions offrent un marché de £235 millions ou de \$822,500,000. Mais comment arriver à faire le partage et à nous entendre? Que veut nous vendre l'Angleterre? Pourrons-nous, sans nuire à notre industrie domestique, accepter ses offres?

Le Canada, malgré l'échec d'il y a deux ans, était bien décidé, au début de 1932, à tenter un nouvel effort pour détourner à son profit le plus grand marché du monde. *L'Actualité Economique* publiait en juillet dernier une étude très au point sur les difficultés que présentaient les besoins divergents de la Grande-Bretagne et de notre pays.

"A la liste des marchandises admises en franchise en Grande-Bretagne", écrivait le rédacteur, "figurent nombre d'articles que le Canada produit et qu'il a absolument besoin d'exporter. Mentionnons, entre autres, la pâte de bois et le papier. Il

s'agit ici d'un produit que l'Angleterre ne fabrique qu'en petite quantité, mais dont elle fait une grosse consommation et un gros commerce, et dans la fabrication duquel elle est intéressée hors de chez elle et hors de l'Empire. De puissants intérêts ont dû s'agiter pour obtenir l'inscription du papier à la liste libre. Il ne faut pas douter que les mêmes intérêts ne négligeront aucun moyen d'empêcher que la préférence ne nous soit accordée. Or, nous le répétons, cet article est de primordiale importance pour le Canada. Il y a aussi le blé. Il fait l'objet d'un contingentement dont le seul résultat a été de laisser les choses à peu près en place. Mince avantage! La conférence d'Ottawa nous en procurera-t-elle de plus appréciables? La Grande-Bretagne possède dans d'autres pays producteurs de blé, en Argentine notamment, des intérêts dont la préservation l'obligera à peser à la balance de précision les faveurs qu'elle nous accordera sur cet article. Nous exportons encore en Grande-Bretagne de la viande, actuellement admise libre de droits. Nous ne bénéficions donc sur ce produit d'aucune préférence. Mais les éleveurs britanniques, partant du principe que, dès qu'un pays institue la protection, il doit l'étendre à toutes les classes de producteurs, insistent auprès des pouvoirs publics pour que le marché britannique leur soit réservé. Mais comme l'Angleterre ne produit

qu'une toute petite partie des viandes qu'elle consomme, il y a chance qu'elle accorde la préférence aux nôtres. . . si elle n'en est pas empêchée par le souci de protéger ses intérêts dans certains pays extraimpériaux, grands producteurs de viandes. Nous tournons en rond. La Grande-Bretagne, poussée d'ailleurs par les exigences de sa situation géographique, a tellement dispersé ses placements à travers le monde, afin d'assurer la fructification de ses capitaux et surtout de se ménager des débouchés et des sources d'approvisionnement, qu'elle se voit aujourd'hui dans la quasi impossibilité d'accorder à ses Dominions la préférence qu'ils demandent."

Si l'Angleterre hésite avant de nous accorder les concessions que nous lui demandons, le Canada, de son côté, ne sera pas prêt à lui ouvrir toutes grandes les portes de son marché domestique. Le charbon et le fer ont fait l'étonnante prospérité anglaise et maintenant ils sont la cause des plus sérieux problèmes de l'Angleterre. Celle-ci a organisé une industrie sans égale pendant de longues années. Cette même industrie est maintenant définitivement entrée dans la période du déclin. Industrie métallurgique, industrie textile et industrie de la chaussure, voilà ce que la Grande-Bretagne veut sauvegarder.

Elle désire tout d'abord nous vendre du charbon.

Nous en produisons déjà un peu et nous importons le reste des Etats-Unis qui nous achètent, à leur tour, des métaux et de la pâte de bois. Retirerons-nous nos commandes des Etats-Unis que ceux-ci seraient en mesure d'user à notre égard de mesures de représailles en s'approvisionnant ailleurs de papier à journal.

Si nous importions, en grandes quantités, les produits métallurgiques anglais, que deviendrait l'industrie des Provinces maritimes qui se plaint volontiers des mauvais traitements dont elle est l'objet? Quant à l'industrie textile, il faut distinguer, comme le disait le rédacteur que nous citons tout à l'heure, entre l'industrie de la laine et celle du coton. La première est destinée chez nous à un bel avenir si nous la protégeons adéquatement; ce serait folie que de la tuer au bénéfice des lainages anglais. L'industrie canadienne du coton tire sa matière première de l'étranger. Tout en étant un bel organisme industriel, elle ne mérite pas autant nos sympathies que sa soeur, l'industrie de la laine. De son côté, notre industrie de la chaussure a droit à tous les égards. Elle a pris de l'importance. Si elle n'est pas aussi prospère qu'elle devrait l'être, c'est à cause principalement de la concurrence que lui fait la chaussure anglaise.

S'il en est ainsi, direz-vous, comment voulez-

vous que la conférence impériale d'Ottawa ait donné des résultats appréciables? Si les intérêts majeurs du Royaume-Uni sont venus en conflit avec les nôtres n'est-il pas déjà écrit que les assises impériales ont abouti à une faillite? N'allons pas aussi vite. Nous verrons bientôt que malgré des difficultés réelles il y avait encore bien des occasions de marchandage. Les hommes d'Etat anglais, bien décidés à resserrer les liens impériaux tout en assurant à leurs industries le vaste marché des Dominions et colonies, devaient faire mine de céder à nos exigences afin de se donner le droit d'hypothéquer notre avenir économique. Rappelons-nous seulement les difficultés du Royaume-Uni.





## CHAPITRE VII

---

### LA VALEUR D'UN TRAITÉ

**M**ALGRÉ les nombreux obstacles dressés sur la voie du commerce interimpérial, on était bien décidé de part et d'autre à ne négliger aucun effort pour l'encourager. Il s'agissait de prendre les bons moyens d'en assurer l'extension et la durée. Trois projets principaux furent mis de l'avant.

On fit remarquer tout d'abord que le commerce interimpérial ne signifiait pas nécessairement les échanges entre la métropole et un Dominion. Si l'Angleterre achète davantage de nous, cela ne veut pas dire que nous devons acheter davantage d'elle. Nous pourrions augmenter nos achats des Antilles, ce qui permettrait à celles-ci d'importer plus d'articles manufacturés de la métropole. En fin de compte le Royaume-Uni ne perdrait rien.

Sir William Clark, haut commissaire d'Angleterre à Ottawa, illustre ce régime par un exem-

ple typique. Le commerce interimpérial se pratiquait sur cette base dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les colonies de l'Amérique du Nord, exclusivement agricoles, devaient acheter les produits manufacturés d'Angleterre. Au moyen de tarifs fort élevés, elles restreignaient leur commerce aux colonies anglaises. Mais puisque leurs exportations en Grande-Bretagne ne suffisaient pas à payer leurs importations, elles inaugurèrent un commerce interimpérial à *chânon*.

Elles vendaient leur bois, leurs chevaux et certaines provisions aux Antilles et en importaient de la mélasse avec laquelle elles fabriquaient du rhum. Elles expédiaient le rhum en Afrique où elles achetaient des esclaves, de l'or et de l'ivoire. Elles vendaient les esclaves aux Antilles et aux Carolines et obtenaient ainsi des lettres de change sur Londres avec lesquelles elles payaient leurs importations britanniques.

Voici un cycle parfait. Sans traité, sans entente préalable, le commerce des colonies avait un caractère exclusivement interimpérial. Et tout le monde y trouvait son profit. Seulement, un jour, un anneau de cette chaîne merveilleuse se brisa. Les Antilles ne produisirent pas assez de mélasse pour satisfaire la demande des colonies de l'Amérique du Nord!

Sir William Clark ajoutait: "C'est là la difficul-

té qui peut surgir à tout moment lorsqu'on commerce sur ce principe. Si l'Angleterre achète plus de blé du Canada, l'agriculteur canadien reçoit un avantage immédiat et certain. Mais l'avantage ultime des manufacturiers britanniques peut dépendre d'événements aussi hasardeux que la préférence de l'agriculteur canadien pour les bananes des Antilles ou les oranges de Californie." C'est précaire!

Un autre projet fut présenté, plus direct que le premier, mais insuffisamment solide pour donner aux exportations des garanties de continuité. On prétendait que la meilleure façon d'encourager les échanges entre les pays de l'Empire était de permettre aux industriels des Dominions et de la Grande-Bretagne de s'entendre entre eux et de se partager le vaste marché impérial. Le contact personnel entre producteurs peut, en effet, donner de bons résultats. Mais lorsqu'il s'agit de concurrents on risque d'envenimer les sentiments et de préparer une sourde et implacable rivalité.

On s'en est bien aperçu avant la conférence d'Ottawa. Si les métallurgistes canadiens et anglais ont fini par s'entendre, il n'en a pas été de même des représentants de l'industrie textile. Le groupe britannique est retourné en Angleterre déçu et froissé. Le groupe canadien s'est mis à protester contre les exigences incroyables des

Anglais et a employé toute son influence auprès des délégués du Canada pour qu'ils ne fissent aucune concession à l'industrie textile d'outre-mer.

Est-ce là établir la bonne entente, milieu nécessaire à l'élaboration des accords commerciaux? Assurément non. D'autre part, lorsque les producteurs de différents pays s'accordent entre eux pour se partager un marché, ils créent un dangereux monopole. N'est-ce pas ce qui est arrivé à la conférence lorsque les producteurs d'acier canadiens et anglais se sont entendus à l'amiable? Il reste enfin le dernier projet: celui des traités. Pour les préparer de longue main, il n'est pas inutile que les industriels des pays intéressés se rencontrent et étudient leurs besoins respectifs. Mais ils ne doivent pas pousser plus loin l'enquête ni se mêler de dicter à leurs gouvernements des attitudes rigides et sans appel.

“Quel est donc le régime entre peuples qui se rapproche le plus de celui de l'association entre individus?”, se demande Charles Gide. “C'est celui des traités de commerce, soit qu'ils constituent simplement des contrats synallagmatiques entre deux pays, soit, bien mieux encore, quand ils constituent une union commerciale entre plusieurs pays. Là est l'avenir. Et en fait telle est bien la tendance actuelle. Par les freins qu'ils imposent aux prétentions excessives, par la réciprocité d'in-

térêts qu'ils établissent, par la solidarité qu'ils finissent par créer entre les nations contractantes, les traités de commerce paraissent la politique la plus sage qu'on puisse pratiquer."

Tel a été l'avis de tous les gouvernements de l'Empire. Ils ont vu, dans le traité de commerce, une garantie que les tarifs ne seraient pas modifiés du jour au lendemain, sans préavis. Le commerce et l'industrie ont absolument besoin de stabilité. Aucun exportateur n'envoie ses marchandises à l'étranger sans savoir de quels droits elles seront frappées à leur arrivée. C'est cette fixité des tarifs que procure le traité de commerce qui en fait sa principale valeur économique. Le traité a d'autres avantages assurément. Mais celui-ci doit nous suffire du point de vue général.

L'aspect proprement impérialiste des traités commerciaux entre la Grande-Bretagne et les Dominions ne doit cependant pas être négligé. *Un traité de commerce vaut presque une alliance.* Et lorsqu'il est signé par deux nations l'une à l'autre sympathiques, elle tient lieu sûrement d'une alliance. Il aurait été surprenant que l'on se fût contenté de part et d'autre de vagues déclarations de dévouement à l'Empire et de stimulants au commerce dans le genre du premier projet que nous venons d'exposer. L'Empire, faut-il le répéter, se désagrégait. Les liens constitutionnels étaient

disparus. Il n'en restait plus que le souvenir. L'Angleterre éprouvait des difficultés formidables.

Les traités de commerce devaient réunir les différentes parties de l'Empire et reconstituer le faisceau romain.

*Ils valent une alliance. . .*





## CHAPITRE VIII

---

### LA CONFÉRENCE DE 1932

**C**HARLES GIDE insiste sur l'idée que les traités de commerce ne sont pas inconciliables avec l'établissement d'un tarif général et de droits protecteurs. "Au contraire", écrit-il, "ils le supposent à l'état virtuel tout au moins, car tout traité est un contrat synallagmatique, tout contrat implique l'échange de certains avantages. Or, quel avantage un pays qui n'aurait point de droits à l'importation pourrait-il offrir en échange de ceux qu'il réclamerait? Menacerait-il de fermer sa porte? Mais encore faut-il qu'il ait installé une porte et des verrous! S'il y a "entrée libre", un traité n'a plus de raison d'être. C'est pour cette raison que l'Angleterre peut difficilement conclure des traités et c'est afin de se ménager cette faculté de négocier qu'elle inclinait naguère vers l'établissement de droits."

Le jugement est lumineux. Si Charles Gide

avait écrit son *Cours d'économie politique* en 1932, il aurait sûrement dit: "C'est afin de se ménager cette faculté de négocier qu'elle (l'Angleterre) a établi des droits."

Les tenants du protectionnisme en Grande-Bretagne constataient leur état de désarmement. "Je suis en faveur de tarifs moins élevés dans le monde," déclarait M. Stanley Baldwin dans un discours à Glasgow en 1930. "Nous voulons abaisser les barrières douanières. J'admets immédiatement que des tarifs élevés font obstacle au commerce, mais aussi longtemps qu'il existera un marché de l'importance du nôtre où tous les pays protectionnistes peuvent déverser leur surplus de production, nous n'avancerons à rien. Notre seul espoir de réduire les tarifs est d'entourer ce marché libre d'une muraille douanière et de dire: "Quiconque veut commercer avec nous doit nous accorder des avantages réciproques". Vous verrez alors qu'il se créera un nouvel état d'esprit dans le monde, que plus d'un pays qui n'ont jamais prêté attention à une argumentation académique ou livresque, se rendront rapidement à l'évidence que les affaires sont les affaires et qu'ils verront un avantage à conclure avec nous des ententes douanières comme Cobden en a conclu avec la France il y a soixante-dix ans."

S'étant fait porter au pouvoir le 27 octobre 1931,

sous le manteau d'un gouvernement national, M. Stanley Baldwin montra un vif empressement à mettre sa doctrine en pratique. Le 20 novembre suivant, il présenta la *Loi des Importations anormales* qui devait rester en vigueur pendant six mois et frappait certaines importations de droits *ad valorem* de 80 p. 100. Les produits des Dominions en étaient exemptés. Trois semaines plus tard, le 11 décembre 1931, il fit adopter la loi dite *Horticultural Products Act* qui permettait au gouvernement de frapper pendant un an les fruits importés de droits *ad valorem* s'élevant parfois jusqu'à 100 p. 100. Encore une fois les produits des Dominions en étaient exemptés. Enfin le 29 février 1932, l'*Import Duties Act* était mis en vigueur, imposant un droit *ad valorem* uniforme de 10 p. 100 sur toutes les importations étrangères qui n'étaient pas encore taxées ou touchées par des tarifs antérieurs. La loi créait aussi un comité de conseillers ayant le pouvoir de recommander que ce droit de 10 p. 100 fût élevé sur certains articles. Le 19 avril, à la suite d'un rapport du comité, plusieurs groupes de marchandises furent imposés de droits *ad valorem* variant de 15 à 33½ p. 100. En même temps la loi des Importations anormales était révoquée.

Du coup le Royaume-Uni, de libre-échangiste qu'il était depuis de longues années, devint l'un des

pays les plus protectionnistes du monde. M. Baldwin s'est donné un tarif de marchandage avec lequel il espérait trafiquer et obtenir des concessions sur les marchés extérieurs. Se tournant vers les Dominions, il leur tint ce langage: "La métropole est maintenant en mesure d'entrer en pourparlers avec vous. Voici qu'elle vous offre par la loi du 29 février des avantages certains sur les pays étrangers. Et à moins que vous ne lui concédiez des privilèges, elle vous retirera ces concessions le 15 novembre prochain." Ce n'était pas la première fois que les faveurs britanniques prenaient la forme d'un ultimatum.

Quelques semaines avant la conférence d'Ottawa, M. Edouard Guyot résumait ainsi la situation créée par la conversion subite de l'Angleterre au protectionnisme: "Les Dominions vont avoir à s'adapter très vite à un état de fait qui devance les anticipations les plus hardies. Pour eux, comme pour l'Angleterre, l'heure de l'épreuve est arrivée. La métropole a résolument tourné le dos à son passé. Les circonstances sont trop graves pour elle pour qu'elle puisse faire à personne, pas même à ses filles émancipées, un cadeau sans contrepartie. . . . A Ottawa, on va discuter affaires, et la discussion sera serrée. Qui ne sera pas avec l'Angleterre sera contre elle."

Le 21 juillet 1932, la conférence impériale éco-

nomique tint sa première séance plénière à la Chambre des communes d'Ottawa. La journée fut marquée par plus d'une déclaration d'attachement à l'Empire, à ses pompes et à ses oeuvres. Le premier ministre du Canada fut choisi président de la conférence. C'était la première fois qu'un ministre des Dominions avait l'honneur de présider une conférence impériale, comme c'était la première fois qu'une conférence impériale se tenait en dehors de l'Angleterre. La délégation canadienne se composait de tout le conseil des ministres. L'Angleterre était représentée par sept ministres dont M. Neville Chamberlain, chancelier de l'Échiquier, et J. H. Thomas, secrétaire aux Affaires des Dominions, sous la direction de M. Stanley Baldwin, lord président du conseil. Trois délégués, sous la direction de M. Stanley Bruce, représentaient l'Australie. La Nouvelle-Zélande avait envoyé deux délégués, dont M. J. G. Coates, ancien premier ministre. M. N. C. Havenga était à la tête de la délégation de l'Union Sud-Africaine, qui comprenait trois membres. L'Etat Libre d'Irlande était représenté par trois délégués, dont M. Sean O'Kelly, vice-président du Conseil. M. F. C. Alderdice, premier ministre, dirigeait lui-même la délégation terre-neuvienne. L'Inde comptait huit représentants dont sir Atul C. Chatterjee. M. H. W. Moffatt, premier ministre de la Rhodésie du

Sud, avait aussi tenu à prendre part à l'aréopage impérial. Tout l'Empire était donc représenté à Ottawa. Chaque délégation était accompagnée de techniciens, d'experts et de conseillers (1)

Après les discours d'ouverture, prononcés par les chefs des diverses délégations, on créa cinq grandes commissions. Chacune devait étudier un aspect particulier des relations économiques interimpériales. L'une accordait son attention aux moyens à prendre pour stimuler le commerce interimpérial. L'autre s'occupait de l'administration des douanes. Une troisième s'intéressait aux relations commerciales avec les pays étrangers. Une quatrième limitait ses expertises à la seule question du numéraire. La dernière étudiait les systèmes de coopération économique. Chaque fois qu'une question présentait plusieurs aspects on nommait des sous-commissions ayant pour fonction de les étudier séparément. Les sous-commissions soumettaient leurs rapports aux grandes commissions. Là seulement les recommandations prenaient une forme définitive. La conférence passa presque une dizaine de jours à mettre sur pied une organisation assez compliquée, tribut nécessaire à la loi de la division du travail.

A la séance inaugurale, M. Bennett fut le seul à faire connaître, dans ses généralités, la nature de

(1) Voir appendice VI à la fin du volume.

ses propositions dont voici les points principaux:

- a) Extension du tarif préférentiel ;
- b) Maintien des préférences actuelles;
- c) Augmentation de la préférence sur certains articles britanniques, compte tenu des besoins de l'industrie canadienne.

En retour, M. Bennett a demandé au Royaume-Uni:

- a) Le maintien de la préférence actuelle;
- b) L'extension de la préférence aux produits naturels et manufacturés importés par la Grande-Bretagne.

Quelques jours plus tard, M. Stanley Bruce, d'Australie, publia les propositions de son pays qui ressemblaient au programme canadien.

Après la séance d'ouverture et à part certaines déclarations publiques faites par les chefs des diverses délégations, la conférence s'entoura de mystère. Pendant les premières semaines, les délibérations furent marquées de la plus franche cordialité. C'est du moins ce qu'on n'a cessé de répéter aux journalistes. Sans doute il y eut dès le commencement des divergences d'opinion. Les délégués des neuf nations britanniques ne pouvaient pas tomber d'accord, comme ça, tout d'un coup, par miracle. Et le fait que l'on insistait sur l'harmonie des discussions laissait entendre précisément

qu'elles n'étaient pas toutes très harmonieuses. Il est vrai que nul écho des chocs n'est parvenu à la presse jusqu'au moment où la délégation britannique et la délégation de l'Union Sud-Africaine soutinrent un débat au sujet de la balance favorable du commerce du Royaume-Uni avec le Sud-Afrique.

On avait beau avoir de la sympathie pour les délégués dans les difficultés qu'ils rencontraient, on avait même beau désirer de tout coeur le succès de la conférence, il était impossible de croire à la concorde et à la bonne entente après que le représentant de l'Union Sud-Africaine eût déclaré publiquement que le chef de la délégation anglaise avait falsifié les chiffres et présenté le commerce interimpérial sous un faux jour!

Des pays aux intérêts très souvent divergents ne pouvaient pas toujours s'entendre. L'avoir exigé, c'eût été trop demander à la cordialité et à l'harmonie: elles n'auraient su se plier à de telles contorsions. Les discussions devaient s'aggraver cependant et prendre plus d'une fois une tournure tragique.

Les observateurs ont même craint, à un certain moment, que la conférence n'eût le sort de celle de 1930. Autant que nous avons pu en juger par les maigres renseignements obtenus, le premier facteur de retard de la conférence fut l'attitude d'expectation adoptée, dès les premiers jours, par la dé-

SAINT-SULPICE

légation du Royaume-Uni, attitude dont elle ne s'était pas encore départie après trois semaines de conciliabules. Alors que les Dominions avaient énoncé leurs propositions, l'Angleterre gardait le silence. On a comparé la tactique des délégués à une partie de cartes. Tous jouaient "cartes sur table", excepté les Anglais. Grâce à ce stratagème, ils ont réussi à renverser les situations. Au début, les Dominions semblaient en bonne posture pour réclamer. Bientôt l'Angleterre les tint tous en respect puisque personne ne savait ce qu'elle accorderait ni ce qu'elle refuserait.

Il est intéressant maintenant de rappeler les réactions successives de la délégation britannique après qu'elle eut pris connaissance de l'offre canadienne, — car le gros de la partie s'est jouée entre la Grande-Bretagne et le Canada. En premier lieu, on craignait que l'offre canadienne parût trop at- trayante! Cela peut surprendre, mais pour celui qui a suivi les mouvements de l'opinion publique en Angleterre, cela n'a rien que de naturel. Ainsi on disait dans la presse libérale et travailliste de Londres: "La délégation britannique a été enfermée dans le dilemme que les libre-échangistes avaient toujours prévu: " ou d'adopter l'impôt sur les aliments ou de refuser les offres des Dominions." Mais M. Baldwin pouvait-il rejeter la proposition

canadienne et appuyer son refus sur des raisons sérieuses?

Alors on s'ingénia à jeter du discrédit et du ridicule sur notre proposition. On ne s'embarassa même pas pour trouver des arguments plausibles. On se contenta simplement d'affirmer qu'elle n'était pas aussi attrayante qu'elle paraissait tout d'abord!

On fit appel aux experts et aux statisticiens. Les délégués du Canada avaient prétendu que leur proposition signifiait pour le Royaume-Uni une augmentation d'affaires sur le marché canadien de \$53,000,000 au minimum. Il s'agissait de démontrer que ce chiffre était grossièrement exagéré. Pendant les jours qui suivirent, statisticiens anglais et canadiens compulsèrent les dossiers, calculèrent, discutèrent. Les experts, attachés à la délégation anglaise, trouvèrent finalement que l'offre du Canada ne représentait, à tout peser, qu'une augmentation d'affaires de \$10,000,000!

Si tel était le cas, vous comprenez, l'Angleterre ne pouvait pas l'accepter! La presse de Londres poursuivait inlassablement sa campagne: "En premier lieu," dit-elle, "la proposition de M. Bennett fut fort bien accueillie. Mais lorsqu'on l'eût étudiée de plus près, l'optimisme fut moins grand. . ." La diplomatie anglaise est habile. Lisez la fin de la dépêche dont nous venons de citer deux phra-

ses: "La délégation anglaise est prête à modifier considérablement son attitude par rapport aux impôts sur les aliments, particulièrement sur les viandes, auxquels elle avait toujours été catégoriquement opposée, à condition sans doute que l'offre canadienne soit d'un avantage réel à l'industrie anglaise." On prenait la précaution de n'annoncer cette conversion subite de la délégation anglaise qu'après avoir déclaré que l'offre canadienne n'offrait aucun avantage réel à l'industrie anglaise!

La presse anglaise accompagnait les dépêches d'Ottawa d'articles pamphlétaires. Ces éclats de mauvaise humeur s'expliquent par la lutte politique que se livraient en Angleterre libéraux, travaillistes et conservateurs. Ils s'expliquent encore par le fait historique bien connu que l'Angleterre en traitant avec ses Dominions et colonies veut toujours avoir la part du lion.

Voyant qu'elle ne gagnait rien à poursuivre sa campagne de presse, que l'attitude du Canada restait inébranlable et que M. Bennett n'augmentait pas d'un dollar l'offre faite dès les premiers jours, la délégation britannique changea de tactique. Elle sembla prétendre que les conflits d'opinion n'étaient dus qu'à une erreur de calcul: les statisticiens des deux pays ayant pris pour base des chiffres différents! Rien que ça! En même temps

M. Bennett prenait une bien meilleure figure dans les journaux de Londres. De "bouffon" qu'il avait été — un journal de Londres le qualifia ainsi un jour — il devint bâtisseur d'empire! O diplomatie britannique!

Entre temps les négociations entre les diverses délégations suivaient leur cours. Les Dominions avaient adopté un plan de campagne. L'Australie et l'Union Sud-Africaine menaient la lutte pour obtenir des avantages en faveur de la viande de boeuf; la Nouvelle-Zélande s'intéressait particulièrement à la viande d'agneau; l'Australie et la Nouvelle-Zélande demandaient une préférence sur le beurre; le Canada exigeait des préférences sur le blé, le bacon, le jambon, le fromage et le bétail vivant.

On avait décidé de se partager ainsi le travail.

Le Royaume-Uni traitait séparément avec chaque délégation. Et les représentants des Dominions se voyaient entre eux et discutaient jour après jour les concessions qu'ils étaient invités à se consentir réciproquement.





## CHAPITRE IX

---

### DEADLOCK ET COMPROMIS

**A** QUOI bon revenir sur les querelles qui ont marqué la fin des négociations? Si la conférence avait échoué, elles auraient pris une importance dont il est difficile d'estimer les répercussions sur la population de tous les pays britanniques et sur le monde. Mais puisqu'elle s'est terminée par un resserrement des liens impériaux, il peut paraître inutile, peut-être même déloyal aux yeux des impérialistes, de faire le récit des dissensions entre délégués canadiens et délégués anglais. C'est que dans la narration de ces difficultés se cache un enseignement. Celui-ci: dans l'art de négocier le Royaume-Uni n'a pas d'égal.

La conférence devait se terminer jeudi, le 18 août. Le Canada, l'Angleterre et les autres Dominions ayant fait leurs offres et leurs demandes, il semblait qu'après discussions et ajustements, on finirait par s'entendre. Tout à coup nous apprî-

mes qu'il y avait une impasse! Les conversations ne faisant aucun progrès, la conférence ne pourrait guère prendre fin avant samedi, le 20. C'était le deadlock complet. Qu'était-il survenu pour arrêter la marche normale des événements? Deux choses.

La première fut le refus de l'Angleterre d'accorder aux viandes australiennes une préférence sur les viandes de l'Argentine. Le Royaume-Uni a 550,000,000 de livres sterling placés en Argentine et 600,000,000 en Australie. Le marché argentin est donc aussi important pour lui que le marché australien.

La seconde fut encore le refus de la Grande-Bretagne de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au dumping des produits russes. Le Canada, appuyé par les autres Dominions, soutenait que les préférences du Royaume-Uni en faveur de notre blé, de nos produits laitiers et forestiers, de nos viandes et de nos métaux, ne seraient d'aucune utilité pratique tant que l'on permettrait aux Soviétiques d'inonder le marché britannique de leurs produits à bon marché. (C'est la politique internationale bien connue de la Russie de toujours vendre à meilleur compte que ses concurrents, vendre à perte s'il le faut, mais vendre quand même.)

L'expression "faire du dumping" s'applique mal

à la Russie. Elle signifie vendre au-dessous du prix de revient sur le marché étranger après avoir vendu à profit sur le marché national. Les manufacturiers américains de meubles, etc. . . ont souvent pratiqué le dumping au Canada. Après avoir vendu à prix élevés sur leur marché national une quantité suffisante d'articles pour couvrir le prix de revient et assurer un rendement suffisant à leurs capitaux, ils écoulaient, à des conditions spéciales, le surplus de production sur le marché canadien. Cela constituait un véritable dumping, dommageable à nos industries.

En Russie, le capital privé est disparu. Il a été absorbé par l'Etat. Le labeur forcé ne reçoit pas ou peu de rémunération. La main-d'oeuvre libre touche un salaire à peine suffisant pour permettre au travailleur de se procurer les nécessités de l'existence. La terre, les richesses du sol et du sous-sol, la machine, la force motrice, la production industrielle, tout fait l'objet d'une conscription. Dans ces conditions, le prix de revient se confond dans l'économie générale et ne ressort pas dans la détermination des valeurs. Mais qu'il y ait ou non dumping au sens technique du mot, que ce dumping soit prémédité ou qu'il ne le soit pas, cela ne change rien à la situation.

Le Canada sait à quoi s'en tenir. En admettant — admission gratuite pour les fins de la thèse —

que le cartel canadien du blé ait commis une erreur de tactique en 1929 en n'entreprenant pas une campagne agressive de ventes sur les marchés mondiaux, il est certain qu'une bonne part des responsabilités de la baisse des prix revient à la Russie qui a saturé le marché britannique de son blé à bon marché. Le blé russe a pris le seul marché considérable sur lequel nous comptions dans la crise. A celui du blé nous pouvons joindre l'exemple du bois de service. La Colombie-Anglaise n'a pas eu une part convenable des commandes qui ont été données à la suite des vastes programmes de construction d'habitations ouvrières en Angleterre. Une seule maison anglaise a commandé 600,000 portes en Russie! La concurrence contre les Soviets est impossible.

Le gouvernement du Canada n'a aucune sympathie pour ces méthodes d'affaires. Dès la session d'urgence de 1930, le budget Bennett contenait cette clause: "Le conseil des ministres peut, à l'occasion, prohiber l'importation au Canada de toutes marchandises exportées directement ou indirectement de tout pays qui n'est pas partie contractante au Traité de Versailles signé à Paris le 28e jour de juin 1919."

Les autorités fédérales cependant n'en visaient qu'un seul: la Russie. Elle nous avait exporté en 1930, 6,000 tonnes de charbon qui, rendu à Hali-

fax, revenait à \$5.50 la tonne seulement. Pour être précis, on n'en a vendu que 90 tonnes à ce prix et le reste à \$11.50, coût d'achat, assurance et transport payés. Le Canada, craignant une invasion du charbon russe, imposa un embargo sur les produits soviétiques. Ceux qui n'ont tenu compte que des chiffres des importations russes d'alors ont douté de la sagesse de la mesure. Pour l'apprécier, il aurait fallu se placer au point de vue des possibilités d'exportation de la Russie. Depuis deux ans Moscou a montré au monde que les ressources du pays n'étaient pas épuisées! Le Canada a voulu prévenir plutôt que guérir.

Notre exemple n'a pas été suivi. L'Angleterre augmentait au contraire ses achats en Russie: blé, bois, et chrome (que lui fournissait auparavant la Rhodésie). Au risque de ruiner les trois provinces des Prairies et aggraver la crise financière de l'Australie, elle a préféré s'approvisionner auprès des Soviets, parce qu'elle y trouvait son compte. Elle voulut mettre des gants blancs pour contrôler son commerce avec eux lorsque le Canada le lui demanda pendant la conférence impériale. La délégation anglaise, dirigée par M. Baldwin, ne prononça cependant pas le mot employé par M. Ramsay MacDonald à la Chambre des communes, en 1930, en repoussant l'offre canadienne: *We cannot do it*. Elle chercha un compromis.

Le Royaume-Uni a des intérêts en Russie, intérêts directs et indirects. Il y a des placements qui s'élèvent à plus de £185,000,000. De 35,000 à 50,000 ouvriers anglais travaillent au service des Soviets. La Russie, ayant peu de techniciens, fait appel à l'expertise étrangère. Et naturellement elle tourne d'abord les yeux vers les pays avec lesquels elle entretient d'amicales relations d'affaires. En deux ans l'Angleterre a importé pour £66,413,870 de marchandises russes (1). Voici les échanges commerciaux anglo-soviétiques en 1930 et 1931:

|      | Importations<br>de l'U.R.S.S. | Exportations<br>à l'U.R.S.S. | Actif au profit<br>de l'U.R.S.S. |
|------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| 1930 | 34,335,002                    | 6,771,946                    | 27,463,056                       |
| 1931 | 32,178,868                    | 7,121,349                    | 25,057,519                       |
|      | <hr/>                         | <hr/>                        | <hr/>                            |
|      | 66,513,870                    | 13,893,295                   | 52,520,575                       |

Chiffres comparés, le commerce anglo-soviétique est moins considérable que le commerce anglo-canadien qui donne à la Grande-Bretagne une balance défavorable proportionnellement beaucoup moins prononcée. De ce côté, il nous semble que le prétexte purement commercial est insuffisant à expliquer la préférence dont jouissent les Russes sur nous. Il faut donc nous tourner vers les intérêts indirects que l'Angleterre peut avoir chez les

(1) Voir appendice VII à la fin du volume.

Soviets. Elle a beaucoup prêté à l'Allemagne depuis dix ans. L'Allemagne à son tour a beaucoup prêté à la Russie. Celle-ci ne peut plus rembourser l'Allemagne. Par conséquent l'Allemagne ne peut plus rembourser l'Angleterre. L'enchaînement est fatal. L'Angleterre permettrait à la Russie de lui vendre beaucoup plus que les Russes n'achètent d'elle dans le but d'assurer aux Soviets les fonds nécessaires pour garantir le rendement du capital anglais en U.R.S.S.

L'obstination que le gouvernement britannique met à acheter de la Russie s'expliquerait aussi par les bas prix des produits russes. Le bon marché des denrées est un argument solide pour le marchand qui ne vise qu'au bénéfice immédiat. D'autant plus que l'ouvrier anglais qui ne cesse de réclamer un déjeuner libre d'impôt y voit son avantage quotidien.

Ajoutons à ces raisons de diverses couleurs que plusieurs financiers de Londres manifestent leur sympathie à l'endroit de la Russie sous forme d'avances considérables de crédit.

Aussi quel ne fut pas le désagrément des délégués britanniques à la conférence de se voir dans l'alternative d'imposer un embargo sur les produits soviétiques ou de ruiner le travail de quatre semaines de conversations avec les représentants des Dominions. Ces derniers appuyaient le Canada. M.

Stanley Bruce avait même demandé au début de la conférence d'enquêter sur les méthodes d'exportation des produits russes.

C'était le deadlock véritable de la conférence. Toute négociation devenait inutile. D'un côté, M. Bennett était inébranlable. De l'autre, la délégation britannique n'était pas moins décidée à ne pas s'engager plus avant.

Ce fut au milieu de cette crise que la délégation britannique révéla l'existence de l'entente commerciale signée en 1926 par l'Angleterre et les Soviets, entente qui assure à la Russie un traitement de faveur sur le marché anglais. Personne n'en avait encore entendu parler. L'entente, à l'époque de sa signature, avait été tenue secrète, puisque nous en ignorions l'existence ici. Les travaillistes, sympathiques aux Soviets mais inquiets tout de même de l'active propagande communiste que les Russes menaient en Angleterre, furent-ils assez dupes pour croire que la Russie cesserait ses activités subversives parce qu'un article de l'accord de commerce l'y contraignait?

Les 17, 18 et 19 août se passèrent dans l'anxiété. Les principaux délégués se rencontraient souvent. On câblait à Londres. Les visages tendus et les attitudes soucieuses trahissaient le danger qui guettait la conférence. Echouerait-elle? Comment sortir de l'impasse? On siégeait tard dans la nuit.

De part et d'autre on ne pouvait se résoudre à admettre qu'une entente finale était impossible. Bel aboutissement, en vérité, d'une conférence commencée avec des chants de joie!

Le pessimisme commençait à se répandre.

Des nations-soeurs, unies entre elles par une mystique impériale qui avait résisté aux difficultés locales, aux distances, aux conflits d'intérêts, parlementaient depuis un mois, dans le mystère des conciliabules secrets. La crise mondiale les touchait toutes. En dépit des exigences de l'heure, au risque de détruire les espérances qu'on avait mises en elle, la conférence menaçait de se terminer par un lamentable et scandaleux échec. Au début les belles déclarations d'amour mutuel avaient pu faire croire qu'elle devait être le berceau d'un nouvel Empire composé de nations libres, désireuses de coopérer dans un esprit de fraternité. Et cependant la veille de la dernière séance, les délégations étaient plus éloignées que jamais d'une entente réellement satisfaisante.

Redoutant les funestes réactions qu'une mésentente totale aurait certainement exercées sur la population de l'Empire, les délégués cherchèrent la formule d'un compromis. Il ne la trouvèrent qu'aux dernières heures.—Le lendemain matin, le 20 août 1932, ils portaient sur leurs figures lasses les signes des grandes inquiétudes de la veille. Ils avaient tout de même évité à la conférence le désastre.



## CHAPITRE X

---

### L'ACCORD ANGLO-CANADIEN

**L**E songe mauvais de l'échec était dissipé. Le premier ministre du Canada ne cachait pas sa joie de pouvoir annoncer officiellement aux délégués réunis de nouveau à la Chambre des communes pour clore cette conférence historique, le samedi, 20 août, que douze traités de commerce avaient été conclus entre l'Angleterre et les Dominions. En voici la nomenclature: accords entre le Royaume-Uni et le Canada, l'Australie, l'Afrique-Sud, la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve, les Indes, la Rhodésie du Sud; entre le Canada et l'Etat Libre d'Irlande, l'Afrique-Sud et la Rhodésie du Sud; entre l'Etat Libre d'Irlande et l'Afrique-Sud; entre l'Afrique-Sud et la Nouvelle-Zélande. Soit douze traités à peu près tous conçus sur un même plan d'ensemble. Seul Dominion dissident, l'Etat Libre d'Irlande ne négocia aucun accord avec l'Angleterre.

Ces traités de commerce ne sont pas d'égale importance ni d'identique valeur. Au premier rang prennent place les ententes entre le Royaume-Uni d'une part et de l'autre: le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique-Sud et les Indes. Viennent ensuite les traités entre les principaux Dominions. Douze ententes bilatérales. On a insisté sur l'épithèse parce qu'elle marquait en plus de la réciprocité des engagements, le caractère autonome de chaque partie contractante. Ajoutons à ce réseau de liens commerciaux déjà passablement étendu, les protectorats, les colonies et les territoires sous mandat qui se trouvent par quelques-uns de ces traités obligés d'accorder aux produits des Dominions les mêmes avantages que l'Angleterre leur concède; il est vrai que, comme contre-partie, les produits de ces pays non autonomes jouissent sur les marchés des Dominions des préférences que ceux-ci accordent aux produits de la métropole.

Les traités vaudront pour une période de cinq ans, mais certains de leurs articles seront en vigueur pendant trois ou dix ans, selon qu'il s'agit de quelques produits agricoles ou du tabac. Après cette période les ententes se prolongeront indéfiniment. Elles ne prendront fin que six mois après un avis de dénonciation. Et "au cas où il surgirait des circonstances qui, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni ou du Gouver-

vernement de sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient la modification des termes de l'accord (anglo-canadien) le projet de modification fera l'objet d'une consultation entre les deux Gouvernements".

Le traité le plus important de la série, en raison du stage avancé de plusieurs industries canadiennes et de notre énorme production agricole, est sans contredit celui que le Canada a conclu avec le Royaume-Uni. Examinons en premier lieu les avantages qu'il nous obtient sur le marché anglais et ensuite les concessions que nous avons consenties sur notre marché national aux producteurs anglais. L'accord anglo-canadien comprend 23 articles dont les 8 premiers contiennent les avantages que nous recevrons, les 11 suivants, les concessions faites à l'Angleterre et les 4 derniers, les dispositions obligeant au même titre les deux parties contractantes.

En vertu du premier article, le Canada bénéficiera sur le marché anglais de l'entrée en franchise pour un très grand nombre de ses marchandises, comme le spécifie l'article 4 de la Loi des droits d'importation de 1932. Cette loi anglaise impose des droits sur presque toutes les marchandises provenant des pays étrangers. Elle exemptait temporairement (jusqu'au 15 novembre 1932) de ses droits protecteurs les produits de l'Empire. Com-

me le disait M. Bennett à la Chambre des communes, le 12 octobre dernier, "l'article premier de notre accord assure la jouissance de cette exemption à toutes les marchandises canadiennes pendant toute la durée de l'accord." Les préférences qui nous sont de ce fait consenties vont de 10 à 33 1/3 pour 100 *ad valorem*. (1)

Le gouvernement anglais apporte cependant à ce premier article une réserve que nos agriculteurs n'apprécieront pas: "Pour ce qui est des oeufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le Gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence, soit, de concert avec le Gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni". Lon-

---

(1) Pour avoir une idée de ce que cela représente pour nos exportateurs, voir appendice VIII à la fin du volume.

dres admettra donc en franchise pendant trois ans: les oeufs, les volailles, le beurre et les autres produits laitiers. Mais après cette période le gouvernement anglais se réserve le droit, pour protéger ses propres producteurs, ou d'imposer à ces produits canadiens un droit douanier en maintenant une marge de préférence ou de nous imposer le régime des contingentements.

L'article deuxième de l'accord stipule que le Royaume-Uni frappera les produits étrangers suivants des droits indiqués, ce pendant qu'il admettra en franchise nos produits de même catégorie:

|  |                                |
|--|--------------------------------|
| (1) Blé entier .....   | 2/-le sétier                   |
| Beurre .....   | 15/-le quintal.                |
| Fromage .....  | 15 pour cent <i>ad valorem</i> |
| Pommes fraîches (à l'exclusion des<br>pommes consignées directement à<br>un fabricant de cidre enregistré<br>pour servir à la fabrication du<br>cidre) ..... | 4/6d. le quintal.              |
| Poires fraîches .....  | 3/6d. le quintal.              |

(1) On pourra calculer ces droits en monnaie canadienne de la façon suivante: le blé, 2 chelins le sétier, environ six cents le boisseau, la livre étant au pair; le beurre 15 chelins le quintal, soit \$3.75 au pair, etc. A tenir compte, si l'on veut obtenir la préférence actuelle, de la dépréciation de la livre sterling.

Pommes, conserves de ..... 3/6d. le quintal  
 en plus du droit  
 pour la teneur  
 en sucre.

Fruits tapés, présentement impo-  
 sables à 7/- ..... 10/6d. le quintal.

Oeufs dans la coque:

(a) n'excédant pas 14 livres la  
 grosse centaine .. 1/- la grosse centaine.

(b) excédant 14 livres, mais  
 n'excédant pas  
 17 livres ..... 1/6d. la grosse centaine.

(c) excédant  
 17 livres ..... 1/9d. la grosse centaine.

Lait concentré, intégral, sucré 5/-le quintal en  
 plus du droit  
 pour la teneur  
 en sucre.

Cuivre, non ouvré, raffiné ou non,  
 en lingots, barres, blocs, brames,  
 gateaux et tringles ..... 2d. la livre.

L'article troisième dit que le droit actuel de 10  
 p. 100 *ad valorem* sera maintenu sur les articles  
 suivants de provenance étrangère: bois de toutes  
 sortes, poisson frais de mer, conserves de saumon,  
 conserves d'autres poissons, amiante, zinc et plomb,  
 alors que ces mêmes produits de provenance cana-  
 dienne bénéficieront de la franchise. Le Canada,

en vertu de l'article cinquième, obtient "la modification des restrictions imposées à l'entrée du bétail canadien sur le marché britannique — modification qui vaudra à l'exportateur canadien une préférence de 3 dollars par tête de bétail." (*L'actualité Economique*, août-septembre 1932.)

Pour ce qui regarde les articles sixième, septième et huitième, il suffira d'en lire le texte pour en avoir une notion générale:

ARTICLE 6. — Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni proclame son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer, dans toute loi qu'il pourra proposer au Parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

ARTICLE 7. — Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour assurer pour une période de dix années, à compter de la date du présent Accord, au tabac conigné d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivé, produit ou manufacturé au Canada, la marge actuelle de préférence sur le tabac étranger, tant que, toutefois, le droit sur le tabac étranger non manufacturé ne baissera pas au-dessous de  $2/0\frac{1}{2}$  d. la livre sinon la marge de préférence sera égale au plein droit.

ARTICLE 8. — Le Gouvernement de Sa Majesté au

Royaume-Uni invitera les gouvernements des Protectorats et Colonies non autonomes à accorder au Canada toute préférence qui peut présentement être accordée à toute autre partie de l'Empire britannique; toutefois, le présent article ne s'étendra pas aux préférences accordées par la Rhodésie du Nord à l'Union Sud-Africaine, à la Rhodésie du Sud et aux Territoires de la Haute Commission sud-africaine par l'accord douanier de 1930; il invitera de plus les Gouvernements des Colonies et Protectorats indiqués au tableau D (1) à accorder au Canada des préférences nouvelles ou accrues sur les denrées et aux taux y indiqués.

Voilà les avantages réels et apparents que nous confère notre nouveau traité de commerce avec le Royaume-Uni. Avantages réels parce que, dans certains cas, ils ne sont diminués par aucune réserve, aucune réticence. Mais apparents dans d'autres cas et pour d'autres produits, parce que les représentants de l'Angleterre à la conférence ont pris soin d'insérer dans divers articles des réserves sérieuses qui peuvent nullifier les privilèges qu'ils faisaient mine de nous accorder. Nous avons déjà parlé de la clause de trois ans en ce qui a trait aux oeufs, aux volailles et aux produits laitiers. Il en est d'autres sur lesquelles nous nous proposons d'insister brièvement.

En premier lieu, tout l'article quatrième que nous n'avons pas encore mentionné parce que nous

---

(1) Voir appendice IX à la fin du volume.

nous proposons d'en parler ici. Il se lit comme suit: "Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent Accord peut être supprimé, si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni". L'Angleterre a voulu par là se protéger contre nous. Le Canada est l'un des plus importants producteurs de blé, de cuivre, de zinc et de plomb. Il est arrivé dans le passé que nous avons retenu notre blé dans l'espoir d'en obtenir un meilleur prix. Nous devons, si nous voulons conserver la préférence anglaise, livrer ces quatre produits sur le marché britannique aux prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins de la consommation. Nous ne redoutons pas de bien graves inconvénients de cette source puisque, assagis par une dure expérience, nous nous dirons heureux si nous pouvons écouler notre blé et notre cuivre lors même que ce ne serait qu'aux prix mondiaux. Cela nous empêchera-t-il de profiter d'un marché plus avantageux, advenant la rareté de l'un de ces produits à l'étran-

ger, ainsi qu'on l'a laissé entendre? L'avenir seul pourra nous fixer là-dessus.

Plus intéressant sous le rapport des réserves et des conditions nombreuses auxquelles l'un de nos produits devra se conformer pour obtenir quelque avantage, est l'article sixième relatif au bacon. M. Fernand Rinfret a eu à ce propos des remarques amusantes mais que nous croyons fondées. Après avoir lu l'article, l'ancien secrétaire d'Etat déclara (19 octobre 1932): "Les députés ont peut-être joué quelques parties sur les champs de golf en miniature; il s'agit de placer la balle dans un trou. Mais auparavant vous devez remonter une allée, franchir une porte, sauter un fossé et une clôture, tourner une courbe très prononcée ainsi qu'une banquette. Ensuite le joueur tente de mettre sa balle dans le trou. Voilà, je le crains fort, les vicissitudes par lesquelles passera notre bacon avant d'être offert en vente sur le marché anglais.

"En premier lieu, nous devons recevoir un rapport qui pourra être favorable ou défavorable. Peu importe ce qu'il sera, il réglera l'approvisionnement du bacon et cette réglementation sera très embarrassante. Dès que cela aura été fait, le Gouvernement de Sa Majesté pourra soumettre au Parlement — on le fera peut-être et il peut arriver qu'on n'en fasse rien — des ordonnances au

sujet de la réglementation des approvisionnements de bacon et de jambon. Et l'article ajoute:

"Des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année."

"On emploie l'expression: "Bacon et jambon canadiens de bonne qualité." Voilà le pont qu'il faudra traverser après avoir franchi la clôture et passé par la porte. Or, après toutes ces formalités, si notre pauvre bacon n'est pas trop détérioré, il pourra être offert en vente sur le marché anglais; toutefois on fixe une quantité maximum que nous ne pourrons pas dépasser." — Après cela il serait puéril d'escompter une exportation de 500 millions de livres de bacon et de jambon en 1942! Ce serait une adaptation impériale de la fable de Perrette et son pot au lait.

Dans l'article septième on aura noté une autre réticence: "Le gouvènement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement," dit cet article, "à adopter la législation nécessaire pour assurer pour une période de dix années . . . (au tabac canadien) la marge actuelle de préférence (qui est de 49 cents la livre) sur le tabac étranger, tant que toutefois le droit sur le tabac étranger non manufacturé ne baissera pas au-dessous de 2/01½ d. la livre; sinon la marge de préférence sera égale au

plein droit." Nous voulons croire que, puisque le gouvernement de Londres depuis 1919 n'a pas cessé d'accroître les droits douaniers sur le tabac étranger, il y a peu de chance qu'il les abaisse aujourd'hui. Tout de même il est étrange qu'on ait pris la peine d'insérer dans l'article une telle restriction si on n'a pas envisagé tout au moins la possibilité d'une réduction des droits. Aussi le planteur canadien de tabac doit-il se tenir sur ses gardes: il n'est pas certain, ce qu'on appelle certain, que la préférence actuelle sera maintenue.

Pour conclure ce chapitre: que faut-il penser des avantages pratiques et immédiats que nous retirerons de l'accord anglo-canadien? Théoriquement nous obtenons des préférences substantielles et indéniabes sur les produits étrangers. Une longue liste de nos marchandises entrent en franchise sur le marché anglais: nous recevons une préférence en faveur du blé, du cuivre, du zinc, du plomb, des oeufs, des volailles, des produits laitiers, du bois, de l'amiante et d'une foule d'articles manufacturés. Il ne nous reste plus qu'à nous organiser pour satisfaire les besoins et les goûts de la clientèle anglaise. Ce n'est pas tout, en effet, de signer un traité de commerce et d'obtenir soit l'entrée franche soit une préférence en faveur de telle ou telle marchandise. Encore faut-il savoir ce que le client désire, étudier les conditions du

marché, soigner la publicité, l'emballage, la présentation, viser à la qualité qui commande le bon prix et retient la clientèle, enfin mettre sur pied des organismes de vente. Nous sommes en retard sur ce point. Le gouvernement peut tout au plus nous ouvrir un marché. Aux producteurs et aux exportateurs de travailler, de s'adapter, de s'organiser. On ne doit raisonnablement pas s'attendre à ce que le gouvernement se fasse voyageur de commerce et agent de publicité.

C'est un premier aspect à considérer. Et sous ce rapport on avouera qu'il est bien difficile de prévoir si nos producteurs et exportateurs seront à la hauteur de la situation. En plus des réserves que nous avons signalées précédemment, il y a aussi la question du change qui ennuiera certainement l'exportateur canadien. Sur le papier, nous avons obtenu une préférence de six cents le boisseau de blé, à la condition, comme le faisait remarquer un économiste canadien et après lui bon nombre de députés, que la livre sterling se maintienne au pair avec notre dollar. Or la livre sterling n'est pas au pair avec notre dollar. Le gouvernement du Canada fut même obligé de se protéger contre les exportateurs anglais qui prenaient avantage de la dépréciation de leur monnaie. La préférence de six cents est réduite en proportion de l'écart entre la livre et le dollar. Vis-à-vis de

nos concurrents étrangers et britanniques la situation est la même. Que la devise argentine fléchisse et la préférence dont nous jouissons deviendra un mythe. Et que la monnaie australienne ou néo-zélandaise conserve un écart sérieux avec la nôtre et nous voici dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de leur blé et de leurs produits laitiers sur le marché anglais. Le problème monétaire se pose donc nettement. Ce n'est pas avec un simple traité de commerce qu'on en disposera.

Enfin, il y a la question du dumping, qu'il s'agisse du dumping russe ou de tout autre dumping. Il est évident que le régime des préférences ne rimera à rien si l'Angleterre permet à un pays de pratiquer le dumping sur une grande échelle. Aussi l'accord anglo-canadien contient-il un article, le vingt-et-unième, se rapportant spécifiquement à cette autre difficulté: "Le présent Accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre Gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent Accord sur une catégorie particulière de marchandises sera probablement annulée en totalité ou en partie en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce Gouvernement déclare dans le présent Accord qu'il exerce

ra les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent Accord."

Nous avons vu précédemment que les représentants canadiens avaient insisté pour que cette clause fût insérée dans le traité. Cela a même mis le succès de la conférence en danger. L'Angleterre s'est rendue jusqu'à un certain point à notre désir puisqu'elle a servi à la Russie un avis de dénonciation de l'entente commerciale anglo-soviétique. Il faudra attendre les négociations et les clauses du nouveau traité de commerce entre les deux pays pour nous prononcer sur la valeur de l'article vingt-et-unième. En dehors de la Russie qui emploie ouvertement le dumping comme arme offensive dans la guerre économique qu'elle a déclarée aux pays capitalistes, il n'est pas facile de définir ce qu'est le dumping et ce qu'il faut entendre par intervention de l'Etat. Nous osons affirmer qu'il n'y a pas un seul pays aujourd'hui où l'Etat n'intervienne pas d'une façon ou d'une autre pour aider son industrie et son agriculture.

La concurrence des pays étrangers est dangereuse en dépit des avantages de la préférence. Le

10 octobre dernier, une délégation de manufacturiers de la Colombie-Anglaise, dirigée par M. H. J. Machin et M. E. G. Robson, quittait Vancouver pour étudier sur place les conditions du marché du bois en Grande-Bretagne. Les délégués escomptaient une augmentation de la vente du bois de leur province à la suite de la conférence. Ils ont visité les centres commerciaux entre Londres et Glasgow. Ils sont revenus les mains vides. Les chefs de la délégation ont déclaré que les pays du nord de l'Europe vendaient leur bois à des prix tellement bas que l'exportateur canadien ne pouvait pas soutenir leur concurrence. Le cas du bois n'est pas unique. A cause des bas salaires, des monnaies dépréciées, des moindres frais de transport, les producteurs européens peuvent, tout en absorbant les droits douaniers, vendre à meilleur compte que nous sur le marché anglais.

Aussi serait-il imprudent à l'heure actuelle de fixer en dollars la valeur approximative des avantages obtenus de la Grande-Bretagne. En temps normal, une appréciation grossière serait possible à la rigueur. Mais en temps de crise le calcul prendrait forcément une teinte d'optimisme. Nous ne verserons pas dans l'erreur des hommes politiques qui, en parlant du traité anglo-canadien, se sont complus à accumuler les chiffres, à les grossir, à

les souffler, pour convaincre les électeurs que la conférence impériale est le tremplin d'où s'élancera la prospérité. Nous avons des doutes sur le bien-fondé de leurs prophéties sinon sur leur désintéressement. La conférence résultera-t-elle réellement en une augmentation de nos exportations ou mieux de notre commerce extérieur? Ou aura-t-elle pour effet principal de détourner le cours de nos échanges actuels vers l'Empire sans en accroître le volume? Nous le verrons mieux dans deux ans.





## CHAPITRE XI

---

### L'ACCORD ANGLO-CANADIEN

(suite)

**N**OUS venons d'examiner les avantages retirés par le Canada de l'accord anglo-canadien. Le traité étant un contrat, il implique le principe du marchandage et des concessions réciproques. Si nous voulons écouler nos produits en Angleterre, nous devons acheter d'elle. Auparavant nous avions une balance favorable d'échanges visibles avec la métropole sans qu'il fût besoin d'une préférence sur le marché anglais. Par le jeu de la libre concurrence, nous parvenions à vendre au Royaume-Uni beaucoup plus qu'il n'achetait de nous. Mais Londres, en abandonnant le libre-échange, s'est doté d'un tarif douanier dont il prétendait se servir comme moyen de négociation. En imposant des droits sur la production étrangère et en permettant à nos marchandises d'entrer en



|  |   |
|--|---|
| d) Réduction de tous les droits .. .. .  | 2 |
| e) Relèvement de tous les droits .. .. .   | 1 |
| c) Réduction des droits de la préférence bri-<br>tannique et du tarif intermédiaire .. . . . | 1 |

---

 223

Notons qu'à la suite de cette reclassification, nous accordons dans plus de 150 cas la franchise à la production britannique, qu'elle vienne d'Angleterre ou des autres parties de l'Empire. Les changements portent tous sur des articles importants dont l'Angleterre est ou peut devenir exportatrice. Afin de respecter l'esprit de ces changements et la méthode suivie pour élargir les voies du commerce interimpérial, nous empruntons au premier ministre l'analyse qu'il en faisait dans son discours du 12 octobre 1932, alors qu'il a présenté le traité à la Chambre des communes. Voici l'exposé de M. R. B. Bennett:

### *Fer et acier*

“La première caractéristique de ces changements, c'est qu'ils augmentent sensiblement la préférence sur les formes primaires qui sont de grande importance commerciale telles que les plaques d'acier, les feuilles galvanisées et recouvertes d'étain. Les

plaques de chaudières à vapeur et diverses sortes d'acier en bandes et en feuillards. En vertu du tarif de préférence britannique, les droits sont entièrement abolis sur l'acier de pilage en barre, les grosses barres d'acier pour arbres de transmission, les sections de châssis, les aciers qui résistent à la rouille et à la chaleur, les feuilles de silicium utilisées dans l'industrie de l'électricité, l'acier à tonnellerie, les rails à tramways, les lourdes pièces d'acier de charpente, les traverses centrales ou latérales pour wagons d'acier, les pièces de forges creuses, l'outillage de force motrice pour l'industrie laitière, les moteurs d'automobiles de grande vitesse, les appareils de téléphone et de radiophonie ainsi que sur les accumulateurs d'un type spécial. D'autre part, la préférence est augmentée sur les bandages d'acier, les essieux pour les chemins de fer, les articles en fil métallique, les chaînes d'acier, certaines machines, la coutellerie et les petits outils. Les automobiles, les camions-automobiles et les motocyclettes sont exempts de tous droits sous le régime du tarif préférentiel anglais.

### *Produits textiles*

#### Coton:

“Pour autant qu'il s'agit de la préférence britannique, (c'est le premier ministre qui parle), les droits spécifiques sur les marchandises de coton, —

depuis les filés jusqu'aux vêtements, — sont diminués d'un tiers sur tous les numéros auxquels des droits spécifiques s'appliquaient auparavant, la seule exception ayant trait aux velours de coton sur lesquels le droit spécifique est supprimé complètement et le droit *ad valorem* réduit. Les articles de coton se composant d'un filé d'un certain degré de finesse sont entièrement dégrevés, tels que les rubans de machines à écrire et le bobin de coton. Les filés de coton mercerisé sont l'objet d'une grande préférence et sont admis en franchise au tarif de la préférence britannique.

#### Lainages:

“Au régime de la préférence britannique, les droits spécifiques, sur les lainages, — des filés aux vêtements, — sont réduits du quart pour tous les numéros auxquels s'appliquaient auparavant des droits spécifiques, les exceptions portant sur les couvertures et les tapis, sur lesquels le droit spécifique est diminué de moitié, et les numéros relatifs aux filés de crin, aux tissus lustrés et doublures, aux tissus gris d'un poids de 4 onces ou moins, et au drap à billard, lesquels sont complètement exempts de droits.

#### Toiles:

“Toutes les toiles et tous les articles qui en sont fabriqués, de qualité et de tissage supérieurs, d'un genre non fabriqué au Canada, sont tous admis en

franchise sous le régime de la préférence britannique, de même que certains tissus de jute.

### *Cuir*

“Les tableaux relatifs au cuir sont révisés et la préférence a été augmentée sur des articles importants, tel que le cuir à courroies et à semelle, le cuir maroquin, le cuir de porc, et tout cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage. Les cuirs de veau tannés pour doublures, les peaux de reptiles et les cuirs d'ameublement sont admis en franchise au régime de la préférence britannique.

### *Produits chimiques*

“Malgré la difficulté d'en donner la désignation en langage simple, parmi les modifications proposées il n'en est pas de plus complètes, de plus essentielles ou de plus avantageuses, au point de vue du commerce, que celles qui visent les produits chimiques et les drogues. Les tableaux du tarif canadien ont tous été révisés avec un objet en vue: celui de faire passer des voies étrangères à des voies impériales le commerce important et toujours croissant de ces articles indispensables à l'économie domestique et industrielle.

*Verre*

“La préférence britannique a été accrue sur tous les articles ayant trait au verre plat; sur un numéro le taux de préférence britannique a été réduit et sur tous les autres il a été supprimé complètement.

*Huiles végétales*

“Au sujet des huiles végétales on a suivi une politique impériale. Même au cours de l'année commerciale de 1932, inférieure à la normale, le Canada a importé pour près de \$7,000,000 de ces huiles, dont une valeur de \$5,000,000 était de provenance étrangère. On a imposé des droits au tarif intermédiaire et au tarif général dans l'espoir que les préférences détournent au moins une partie de cet important commerce vers les voies impériales.

“D'autres denrées ou groupes de denrées sur lesquelles la préférence britannique est sensiblement augmentée comprennent: les cigarettes et le tabac manufacturé, les conserves d'ananas, les parfums et articles de toilette, les livres, les gommes et laques, le savon, les colles et gélatines, les articles de table en porcelaine et en faïence, le fil métallique, l'aluminium et ses produits, le fil de toile, l'asphalte, les chaussures, les engrais chimiques, les articles

en fourrure, les pièces de camion, certaines huiles crues non à l'état naturel."

\* \* \*

Ces concessions canadiennes n'ont pas entièrement satisfait les délégués anglais. Pendant la conférence, ils ont prétendu—et ce fut l'occasion d'une belle querelle de chiffres — que nos offres étaient loin de représenter l'équivalent de leurs fa-veurs. Nos représentants affirmaient que les remaniements apportés à notre tarif permettraient aux producteurs britanniques d'augmenter leur chiffre d'affaires de \$53,000,000 au Canada. — Pardon! répondirent les statisticiens anglais, à peine de \$10,000,000. — On s'est battu là-dessus pendant quelques jours. Las de ce débat d'arithmétique, les délégués londoniens finirent par accepter nos offres en se réservant le droit de réclamer dans la suite de plus grandes concessions. Ce n'est pas d'habileté que les diplomates anglais sont le plus dépourvus. Ils sont prêts à abandonner toute tentative de surmonter une difficulté mais non pas de la contourner!

Ils firent si bien qu'ils réussirent à insérer dans le traité quelques clauses insidieuses. En premier lieu le gouvernement canadien s'est engagé à n'accorder la protection douanière contre les produits

du Royaume-Uni qu'aux industries "dont les chances de succès sont assez assurées". Malgré le manque de précision de cette clause, il est évident que l'Angleterre a voulu par là se ménager un droit général de réclamer, quitte à préciser ce qu'elle désirait dans les articles suivants du traité. Elle n'y manqua pas. L'article suivant dit textuellement: "Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer au tarif, pendant la durée de cet accord, le principe que les droits protecteurs ne devront pas dépasser le niveau qui permettra aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle; toutefois dans l'application de ce principe il sera particulièrement tenu compte des industries non entièrement établies."

Cet article et le précédent ne se distinguent pas par la précision des termes et par la limpidité de la phraséologie. Mais pourvu qu'ils ne soient pas rédigés en syriaque, ils veulent dire ceci: à moins qu'il ne s'agisse d'une industrie non entièrement établie et ayant des chances assez certaines de succès, le Canada s'engage à ne pas protéger ses industries contre les produits britanniques. Les délégués anglais ont voulu s'assurer que telle serait bien la ligne de conduite du gouvernement canadien.

Ils exigèrent une garantie. Le gouvernement du Canada la leur donna lorsqu'il promit d'instituer immédiatement une commission du tarif. Quand celle-ci sera organisée, Londres lui soumettra des requêtes dans tous les cas où l'on croira que les droits protecteurs du Canada dépassent le niveau qui permet "aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle" — à l'exception, bien entendu, "des industries non entièrement établies". Ainsi le veut l'article treizième du traité: "Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, à faire reviser par la Commission du tarif, aussitôt que possible, les droits frappant toutes marchandises désignées dans telle demande en conformité des principes énoncés à l'article 11 du présent Accord et, après la réception du rapport de la Commission du tarif, ce rapport sera déposé devant le Parlement, et ce dernier sera invité à modifier, là où il y aura lieu, les droits sur les marchandises provenant du Royaume-Uni de façon à assurer l'application de ces principes." Quels principes? Ceux d'une concurrence équitable.

Cela n'était pas encore suffisant! Les représentants de la Grande-Bretagne demandèrent et obtinrent que le gouvernement canadien s'engageât "à

ne pas augmenter les droits existants sur les marchandises du Royaume-Uni, sauf après la tenue d'une enquête et la réception d'un rapport de la Commission du tarif et en conformité des faits constatés par cet organisme." Est-ce tout? Non pas. On ne s'en tire pas à si peu de frais lorsqu'on traite avec le lion britannique. "Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada" s'engage en outre "à reconnaître aux producteurs du Royaume-Uni le plein droit de se faire entendre devant la Commission du tarif lorsque cette dernière étudie les questions" . . . se rattachant aux articles que nous venons de citer.

Afin de dissiper tout doute sur sa bonne foi et de satisfaire l'appétit des producteurs d'outre-mer, le Canada s'engage (encore une fois) à mettre en vigueur "dans l'administration douanière au Canada les principes généraux qui permettront (a) d'éviter, autant que possible, toute incertitude au sujet du montant des droits de douane et autres impositions fiscales payables à l'arrivée des marchandises au Canada; (b) de réduire au minimum les causes de retard et de désaccord, et (c) d'établir un mécanisme pour le règlement rapide et impartial des différends surgissant de l'application des droits de douane." Et aussi "à supprimer, dès que la situation financière du Canada le permettra, toutes les surtaxes existantes sur les importations du

Royaume-Uni. Il s'engage de plus à envisager favorablement la possibilité de réduire et finalement de supprimer le droit de change sur le dumping en tant qu'il s'applique aux importations du Royaume-Uni."

Après de telles concessions, dont les dernières sont les plus bénignes, l'article par lequel le Canada promet de modifier les règlements actuels régissant l'importation de bétail de race pure du Royaume-Uni "de la manière déjà convenue en principe entre lui et l'Angleterre," paraît anodin. Ainsi rassurés sur les possibilités de commerce avec le Canada, après avoir obtenu que leurs producteurs pourraient faire entendre leurs causes devant la Commission du tarif, les délégués anglais nous ont demandé une autre faveur. Celle d'accorder aux Protectorats et Colonies non autonomes ainsi qu'aux Territoires sous mandat qui bénéficient actuellement du tarif de préférence britannique, de même qu'au Zanzibar, les préférences sur les produits et aux taux indiqués au tableau F (1) ainsi que toutes préférences présentement accordées au Royaume-Uni." Celui-ci, bon prince, ne veut pas trop exiger de nous. L'article dix-neuvième du traité apporte cette réserve: "Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté au Canada ne sera pas tenu de maintenir toute préférence que ce soit à au-

(1) Voir appendice X à la fin du volume.

cune Colonie ou à aucun Protectorat qui, n'étant pas empêché par des engagements internationaux d'accorder des préférences, (1) ne donne pas de préférence au Canada ou (11) consent à quelque autre partie de l'Empire (à l'exception, dans le cas de la Rhodésie du Nord, de l'Union Sud-Africaine, de la Rhodésie du Sud et des Territoires de la Haute Commission sud-africaine) des préférences non octroyées au Canada."

C'est tout. La Grande-Bretagne ne nous a rien demandé d'autre. Et nous ne lui avons pas consenti une seule concession supplémentaire. Pour le présent, elle obtient le remaniement de 225 numéros de notre tarif, portant sur le fer, l'acier, les produits textiles, le cuir, les produits chimiques, etc. Pour l'avenir, nous accordons à ses producteurs le droit de présenter leurs griefs à notre commission du tarif et nous nous "engageons" à ne rien faire qui puisse empêcher les produits anglais de venir concurrencer équitablement les nôtres. Nous laissons à d'autres le soin de définir qui du Canada ou de l'Angleterre retire les plus grands avantages en dollars et immédiatement de l'entente de commerce anglo-canadienne. Il se peut que sur le moment nous gagnions à l'échange. Mais — et nous avons l'intention de revenir sur la question — il nous semble que nous avons fait à l'Angleterre de bien graves concessions de principe.



## CHAPITRE XII

---

### TROIS AUTRES TRAITÉS

**L**E premier ministre du Canada, en présentant à la Chambre des communes les quatre traités que nos représentants à la conférence d'Ottawa avaient négociés avec l'Angleterre et trois Dominions, a fait remarquer à deux reprises que l'augmentation de la préférence douanière n'était pas offerte d'une façon particulière à la Grande-Bretagne seulement. "Quoique," dit-il, "le plus grand nombre des concessions concernent uniquement le Royaume-Uni, du moins pour le présent, les préférences accordées à la métropole sont étendues sans aucune réserve aux divers Dominions et colonies de l'Empire". C'était marquer le caractère impérial des nouveaux accords de commerce. Le Canada cependant a cru bon de conclure des traités distincts avec l'Afrique-Sud, l'Etat Libre d'Irlande et la Rhodésie du Sud. Ces ententes ne différencient les unes des autres par certai-

nes clauses spéciales. Mais toutes trois resteront en vigueur pendant cinq ans et toutes trois sont à base d'avantages réciproques.

### *Traité avec l'Afrique-Sud*

Notre accord avec l'Afrique-Sud est nécessairement assez limité. Il ne porte que sur les produits que les deux Dominions peuvent échanger, suivant en cela la politique inaugurée en 1925 par l'Union Sud-Africaine de n'accorder des préférences que lorsqu'elle en recevait en retour. Vu que les produits que nous pouvons échanger avec l'Union ne sont pas aussi nombreux que ceux que nous échangeons avec l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande, l'accord est plus restreint que les traités intervenus entre le Canada et ces deux Dominions avant la conférence. Tout de même nous obtenons en Afrique-Sud la préférence sur un choix de marchandises et les possibilités commerciales ne doivent pas être négligées de ce côté. Nos représentants ont accordé un traitement de faveur au maïs sud-africain et ceux de l'Union en ont accordé un semblable à nos automobiles, ainsi qu'à certains produits alimentaires, forestiers et manufacturés.

*Traité avec l'Etat Libre*

Voici un traité qui ne contient aucun détail. Il englobe en un tout homogène l'échange entre les deux pays. Nos produits bénéficieront du plus bas tarif que l'Etat Libre d'Irlande impose aux produits similaires de provenance étrangère. De notre côté, nous donnerons aux produits de l'Etat Libre le même traitement qu'aux produits similaires du Royaume-Uni et de l'Irlande du Nord. En raison du conflit qui existe entre ce Dominion et la Grande-Bretagne et de la guerre tarifaire qu'ils se sont déclarée, le Canada devrait être en mesure d'accroître son commerce en Irlande. Celle-ci se voit forcée de transiger avec les nations étrangères pour écouler sa production et s'approvisionner. Nous sommes, dans ces conditions, en excellente position pour profiter de la demande irlandaise.

*Traité avec la Rhodésie*

Jusqu'ici notre commerce avec la Rhodésie ne s'élevait pas à un chiffre extraordinaire. Cette colonie autonome est en progrès. On parle de la fédérer avec les colonies environnantes, ce qui augmenterait sa population et ses possibilités commerciales. Le traité intervenu avec elle pourvoit à un traitement de préférence réciproque sur une liste

définie de produits. Et en vertu de la nouvelle politique commerciale de l'Empire, cette préférence s'étendra à d'autres produits non spécifiés dans l'entente.

*Des conversations*

Nous avons négocié deux traités de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il n'y avait donc pas lieu à la conférence de mettre les documents au rancart et d'en rédiger de nouveaux. Toutefois profitant de la présence à Ottawa des délégués des deux Dominions, nos représentants ont entamé avec eux des pourparlers dans le but d'allonger, si possible, la liste des produits qui bénéficient de la préférence. Notre traité avec la Nouvelle-Zélande, signé le 23 avril dernier, ne vaut que pour un an. L'occasion était belle de voir s'il ne serait pas avantageux de conclure une entente d'une plus longue durée. On a aussi abordé le projet d'un traité de commerce avec les Indes. Entirement accaparés par le travail général de la conférence et par les traités principaux qu'ils avaient à négocier, nos représentants ainsi que ceux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Indes n'ont pu qu'entamer des pourparlers sans en arriver à quoi que ce soit de définitif.

Ces pâles et brefs résumés de trois traités de commerce ainsi que des conversations entre délè-

gués des divers Dominions ne donnent guère une idée juste du travail accompli pendant les assises impériales en dehors de l'orbite de la délégation de Londres. Pour ce qui est de M. Sean O'Kelly, chef de la délégation irlandaise, il a manoeuvré seul, ouvertement à l'écart de M. Stanley Baldwin et de M. J. H. Thomas. Les délégations canadienne, terreneuviennne, néo-zélandaise, australienne et sud-africaine ont tenu, elles aussi, dans des réunions privées, à voir à leurs affaires particulières. Nous ne saurions en dire autant des délégués des Indes et de la Rhodésie du Sud qui ne pouvaient pas adopter à l'égard de l'Angleterre des attitudes aussi indépendantes. Tout de même le sentiment impérial régna dans les délibérations et les séances des commissions et sous-commissions. Il se concrétisa dans l'unanimité de limiter toutes les ententes à une période de cinq ans et de baser les concessions réciproques sur le principe de la préférence.

Nous faisons partie maintenant d'un vaste cartel impérial. Le gouvernement du Canada, par la bouche du premier ministre, en a fait officiellement l'aveu: "Les peuples de l'Empire, conscients des avantages qui résulteront nécessairement d'une association économique plus étroite, ont réussi, à force de désintéressement, de patience et de bonne volonté qui permettaient de tenir compte du point

de vue de l'autre, à inaugurer une politique douanière impériale qui apportera à chacun un avantage réel et permanent." Association économique plus étroite, désintéressement et bonne volonté, politique douanière impériale, autant d'expressions qui ne laissent aucun doute sur l'organisation de l'Empire d'après un plan vraiment impérialiste. Avant de nous prononcer sur la valeur de principe de cette nouvelle politique, il est opportun, croyons-nous, d'examiner une question particulière qui a pris une importance de premier ordre dans les préoccupations des délégués à la conférence. Nous voulons parler du problème monétaire. Il fera l'objet du chapitre suivant. Lorsque nous en aurons disposé, il ne nous restera plus qu'à tirer les conclusions générales.





## CHAPITRE XIII

---

### L'ÉCHEC D'UNE PROPAGANDE

LES représentants du Canada à la conférence d'Ottawa avaient été autorisés pendant la première session parlementaire de 1932 à approuver les mesures qui devaient être présentées dans le but de stabiliser la monnaie dans tous les pays de l'Empire. Un député libéral de l'Île du Prince-Édouard, M. MacLean, avait confié au feuilleton de la Chambre des communes la motion suivante: "La Chambre est d'avis que la stabilisation de la monnaie dans l'Empire est très importante et que, si l'Empire doit devenir une entité économique, elle devrait être l'un des premiers points de l'agenda de la prochaine conférence économique". Le 15 février 1932, M. Irvine, fermier-uni de Wetaskiwin, proposait l'amendement suivant à la proposition: "Que tous les mots après "Que" dans la première ligne soient retranchés et remplacés par les suivants: "Le représentant du

Canada à la prochaine conférence devrait proposer que la stabilisation de la monnaie de tous les pays britanniques devrait s'accomplir sur une base autre que celle de l'étalon-or." Le champ de la discussion se rétrécissait. La première motion portait sur un projet très vague de stabilisation monétaire. L'amendement réclamait l'abandon de l'étalon-or. Le ministre du commerce, M. H. H. Stevens, apparemment sympathique au bimétallisme, n'avait pas voulu cependant engager le pays dans une aventure aussi incertaine. Aussi s'était-il contenté de demander pour les représentants du Canada à la conférence l'autorisation d'approuver les mesures qui seraient prises pour stabiliser la monnaie.

Plusieurs économistes n'ont plus confiance dans l'or comme étalon monétaire. Ils continuent la propagande commencée en Angleterre en faveur de la revalorisation du métal-argent et du retour au bimétallisme. Depuis que la Grande-Bretagne a retiré au papier-monnaie sa garantie métallique dans des circonstances exceptionnelles, nos théoriciens désirent que nous suivions son exemple. Ils ne s'embarrassent pas des conditions économiques tout à fait différentes dans les deux pays. Ce qu'il nous faut avant tout, disent-ils, c'est une monnaie stable, une nouvelle monnaie, une monnaie impériale. C'est là une question fort grave,

aux conséquences dangereuses. Un faux pas, une décision hâtive nous plongerait à tout jamais dans le chaos monétaire. On semble oublier que la monnaie n'est qu'une valeur d'échange. Rien de plus. On n'en mange pas. Et les peuples aujourd'hui ont besoin de manger.

On attribue à l'or et au régime monétaire qui s'appuie sur lui des puissances maléfiques. Autant dire que toute monnaie possède en elle-même une influence maligne. On affirme même que l'or est responsable à lui seul de la crise. L'exagération est grossière. L'or n'est qu'un moyen d'échange, le signe d'une valeur. Quand il se fige quelque part, il devient inutile. Il n'a de vertu que s'il circule librement, sans aucune entrave, lui ou un autre instrument monétaire qui le représente. Et voici pourquoi. Deux nations commercent ensemble. Elles en arrivent rarement à équilibrer leurs importations et leurs exportations respectives. A un certain moment il reste une balance. Il faut bien la régler. On paie la note en or. Ce métal fait là son métier. C'est le pays dont les importations dépassent les exportations qui verse de l'or à l'autre. Tout le commerce international repose sur cette base. Quelque temps avant l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre, le chancelier de l'Echiquier disait que si les importations continuaient à dépasser les exportations il faudrait re-

noncer à l'or. Et après le décret officiel, il ajoutait:

“Londres est le grand centre bancaire du monde qui finance le commerce international et les pays étrangers y ont d'importants dépôts. Mais si l'étranger n'a plus confiance dans la stabilité de notre monnaie et de notre crédit, il retire ses fonds. Il demande soit de l'or, soit des devises, et nous devons les lui donner. C'est ce qui est arrivé. L'or a été retiré en larges quantités et la banque d'Angleterre a eu, en outre, à se procurer des sommes immenses — surtout des dollars et des francs — pour faire face aux demandes de retrait de fonds de l'étranger”.

Le fait de l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre étant posé, il était raisonnable de s'attendre à de nouveaux incidents. Ils ne tardèrent pas à se produire. Ils prirent la forme d'une active propagande impérialiste en faveur de la création d'une banque centrale ou d'une *superbank* et de la restauration du métal-argent comme étalon monétaire. Un comité conjoint nommé par la Fédération des Industries britanniques et l'Union économique de l'Empire soumièrent quelque temps avant la conférence un rapport dans lequel on condamnait l'étalon-or et recommandait l'établissement d'une banque impériale. Les membres du comité étaient des économistes aussi éminents que L. C.

M. S. Amery, ancien secrétaire pour les Dominions; sir Basil Blackett, directeur de la Banque d'Angleterre; sir Robert Horne, député conservateur de Hillhead; sir William Larke, industriel.

Sir Basil Blackett vint au Canada. Il s'entretint avec les représentants du gouvernement. Il parcourut le pays, prêchant la nouvelle doctrine de ville en ville aux auditoires de l'Association des *Canadian Clubs*. M. J. F. Darling, directeur de la Midland Bank, lui prêta main-forte. Il s'enquit des dispositions du ministère au sujet de la "rémonétisation" du métal-argent, comparut devant la commission bancaire de la Chambre des communes et prononça des conférences devant des groupes d'industriels et d'hommes d'affaires. Au Canada plusieurs journaux se mirent de la partie et réclamèrent incessamment le bimétallisme.

Les esprits semblaient donc bien disposés. La délégation britannique en venant ici n'avait qu'à faire connaître la nature de sa proposition qui devait être acceptée.

Désillusion! La commission et la sous-commission nommées pour étudier le problème du numéraire se contentèrent dans leur rapport final de faire des commentaires platoniques, des recommandations banales sur l'utilité d'une livre sterling stabilisée et d'un faible loyer de l'argent. Elles s'en remirent entièrement à la prochaine conférence éco-

nomique internationale du soin de stipuler ce qui pourrait être fait dans ce domaine.

Les Dominions ne voulurent pas faire le jeu de certains intérêts anglais en leur confiant le contrôle de leurs devises. Trois projets distincts leur avaient été précédemment soumis. Le premier et le plus hardi était celui de M. J. F. Darling, directeur de la Midland Bank. Le voici émondé et résumé:

Supposons que l'Empire britannique, agissant comme unité, d'accord avec les Etats-Unis impressionnés par le danger qui les menace, adopte le bimétallisme. Leurs réserves d'or s'élèvent à \$5,830,000,000. De plus les Etats-Unis et l'Empire ont ensemble environ 80 p. 100 de la production mondiale d'or. La réunion de ces forces serait suffisante pour assurer la stabilité du métal-argent. Ne serait-il pas préférable pour l'Empire de faire les premiers pas ? Cette démarche inciterait les autres nations à se joindre au mouvement. Il ne faut pas oublier que l'Empire britannique est le plus intéressé à cette revalorisation, puisqu'il s'agit pour lui de relever le marché de l'Inde en réhabilitant la roupie.

Une banque impériale, *Super Bank of the Empire*, devrait être créée après entente avec tous les gouvernements de l'Empire. Elle acquerrait tous les stocks d'or et d'argent détenus actuellement par

les gouvernements et par les banques qui frappent monnaie. On créerait pour cette banque centrale et pour son usage exclusif une nouvelle unité monétaire: le *rex*. Ce serait purement une unité de comptabilité et cela ne changerait rien aux unités existantes.

On achèterait l'or de cette façon: 113 grains d'or pour un *rex* et 2,260 grains d'argent pour un *rex* pareillement. Le métal-argent aurait alors le vingtième de la valeur de l'or. Cette relation se fonde sur deux raisons, d'après M. Darling. Tout d'abord elle n'a guère changé depuis quelque 400 ou 500 ans. Et de plus (c'est la principale raison pour les banques britanniques) c'est la valeur d'échange de la roupie.

Pour conquérir le stock d'or de l'Empire il faudrait actuellement quelque 225,000,000 d'unités *rex*. Et pour acquérir le stock de métal-argent, cela prendrait quelque 90,000,000, soit en tout 315,000,000 de *rex*.

La valeur du *rex* resterait la même et les comptes seraient transférables dans tout l'Empire où il y aurait une succursale de la banque centrale, au moyen d'une simple écriture de comptabilité. On établirait, pour faciliter les transactions, des succursales à Londres, dans les principales villes des Dominions et de l'Inde. On achèterait l'or sur place, directe-

ment des mines. Les transferts s'opéreraient à des frais fixes.

Depuis la guerre l'Empire a produit \$3,250,000,000 d'or ou environ 70 p. 100 de la production mondiale. En vendant notre or d'une façon qui ne ressemblait en rien à des méthodes d'affaires, à un prix fixe, une grande proportion de notre production est maintenant dans les réserves de la *Federal Reserve Bank* de New-York et de la Banque de France. Mais il ne s'agit pas seulement d'analyser la mauvaise distribution de l'or; il faut surtout rétablir l'équilibre entre le métal-or et le métal-argent.

Le rêve d'une banque impériale et d'une unité monétaire nouvelle sur un poids proportionnel et arbitraire de l'argent et de l'or, a répugné à l'imagination des délégués qui n'en ont eu cure.

On a essayé un autre appât. Par une action concertée, il aurait été possible de relever le niveau des prix de gros. Depuis trois ans les prix des marchandises ont baissé. Ils ont entraîné dans leur chute l'activité industrielle et commerciale. Le monde a vainement attendu un rajustement. Les prix sont restés bas. Il aurait fallu les relever au moyen d'une monnaie dirigée. On a battu campagne là-dessus sans songer que les phénomènes monétaires ne sont que des phénomènes de surface. Pour contrôler les prix, il faut en premier lieu con-

trôler et régulariser la production et la consommation, l'offre et la demande. C'est aborder le problème par ses apparences que vouloir régulariser les prix au moyen d'une monnaie dirigée, de quelque façon qu'on s'y emploie.

Enfin on nous a lancé une dernière invitation. Pourquoi le Canada n'établirait-il pas un fonds d'Etat — à Londres bien entendu — devant servir de contrepoids, au jour le jour, à la pression exercée sur notre devise par l'offre et la demande? En d'autres termes, le Canada aurait à Londres un fonds disponible pour acheter des dollars canadiens lorsque notre devise fléchirait ou pour en vendre dans les cas où elle donnerait des signes de vigueur normale. Pendant la guerre, les financiers anglais ont par ce moyen réussi à maintenir la livre sterling sur la place de New-York. La roupie hindoue est contrôlée de la même façon et l'Australie ainsi que la Nouvelle-Zélande possèdent des fonds d'équilibre, si on peut les appeler ainsi, à Londres. Mais, pour notre enseignement, la roupie indienne se comporte très mal et l'état de sa santé donne beaucoup d'inquiétude à la finance britannique. De même les devises australiennes et néo-zélandaises ont, depuis deux ou trois ans, fait preuve de tout autre chose que de stabilité, en dépit des fonds de contrôle dans la métropole. Le projet semble donc d'une valeur équivoque.

*Superbank of the Empire*, banque centrale, bimétallisme, création d'une nouvelle unité monétaire — enfant du dieu Or et de la nymphe Argent — relèvement du prix des articles de première nécessité, numéraire dirigé, organisme de contrôle des devises des Dominions à Londres, autant de sujets qui furent étudiés officiellement ou non par la commission des questions monétaires et financières, sous la présidence de M. H. H. Stevens, et plus particulièrement par la sous-commission du numéraire. On lui avait assigné: "l'étude de l'interdépendance des diverses monnaies et des divers étalons monétaires de l'empire, de l'opportunité et de la possibilité d'aviser aux moyens de relever et de stabiliser le niveau général des prix ainsi que d'affermir le change."

Dans son rapport final la commission a évité les conclusions nettes et les avis concrets. Elle ne s'est permis aucun jugement sur l'étalon-or ou le bimétallisme. Elle a cependant exprimé l'opinion que la livre sterling offrait des garanties de stabilité qui seraient augmentées si les Dominions modelaient leurs devises sur elle. Enfin, elle a fait sienne cette déclaration de M. Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier: "Le Gouvernement de Sa Majesté désire la hausse de tous les prix en sterling. La meilleure façon de la provoquer serait de créer une hausse des prix en or.

L'absence d'une hausse de ces derniers prix impose inévitablement des limites à ce qui peut être accompli pour le sterling. Une hausse des prix ne peut pas être déterminée par l'action monétaire seulement, parce que divers facteurs qui se sont unis pour amener la crise actuelle doivent être modifiés ou éloignés avant que le remède agisse. Néanmoins, le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît que l'abondance de l'argent à brève échéance et à faible loyer peut avoir une influence précieuse et il a confiance que les efforts qui ont abouti aux conditions favorables du marché de l'argent à l'heure actuelle peuvent se continuer, et se continueront, à moins de difficultés imprévues." Comme ç'avait été le cas à la conférence de 1923, la discussion du problème monétaire fut arrêtée par la déclaration que l'Angleterre retournerait à l'étalon-or dès que l'état des affaires le permettrait.

Retour de l'histoire! A la fin du siècle dernier plusieurs pays s'étaient réunis en conférence pour redonner au métal-argent sa valeur monétaire d'autrefois. L'Angleterre s'opposait au projet. En mars 1893, le vieux chef libéral, William Gladstone, expliquait ainsi l'attitude anglaise: "Il est certain que nous sommes, nous autres Anglais, les créanciers du monde entier; il ne se passe pas une année sans que nous ajoutions quelque chose aux

placements déjà faits à l'étranger. On reste au-dessous de la vérité en les évaluant à peu près à un milliard de livres sterling. Dans ces conditions, il convient de bien réfléchir avant d'accomplir cet acte de véritable abnégation qui consisterait à laisser à nos débiteurs le choix entre deux modes de libération. Ils accueilleraient certainement avec gratitude un cadeau de 50 à 100 millions de livres sterling si nous étions disposés à le leur faire; mais, en rendant hommage à notre générosité, ils mettraient en doute notre sagesse."

En 1932 les rôles sont renversés. Plusieurs banquiers anglais voudraient revenir au bimétallisme. Ils augmenteraient considérablement leur puissance s'ils parvenaient à prendre le contrôle des devises de tout l'Empire. Les Dominions ont décliné l'honneur de cette tutelle. Le Canada, pour sa part, n'est pas encore en faillite. Et il a tout intérêt à conserver le dollar, unité monétaire de son meilleur client: les Etats-Unis.





## CHAPITRE XIV

---

### CONCLUSIONS

**A** PRES cet exposé de faits et de chiffres, nous sommes arrivé au moment périlleux où il nous faut aborder la question plus large et plus profonde des principes. Nous avons, tout au début, tenté d'expliquer ce qu'est l'Empire britannique et sur quels piliers il repose, en insistant sur la politique douanière et les besoins économiques du Royaume-Uni et du Canada. Aussi clairement que nous le pouvions, nous avons montré que la conversion de la Grande-Bretagne au protectionnisme n'était pas l'affaire d'un groupe politique, mais plutôt d'un concours de circonstances presque tragiques pour l'industrie, le courtage, le transport et la finance britannique. L'Angleterre, pour résumer notre pensée, se trouvait acculée à la ruine, à la désorganisation économique. Son prestige international était gravement compromis. Ne pouvant plus soutenir la concurrence

étrangère sur les principaux marchés du monde, étant même incapable de garder ses positions, elle a choisi entre deux maux le moindre. Elle a voulu, par une volte-face habile, se tourner vers son Empire et compenser par des gains sur les marchés des Dominions, les pertes subies sur d'autres. Elle a, croyons-nous, réussi. Qu'un parti politique dans un Dominion ou dans l'autre réclame les bénéfices du succès de la conférence, peu lui importe. Que l'Afrique-Sud prétende que la conférence d'Ottawa n'a eu qu'à suivre la politique de préférence réciproque qu'elle avait elle-même inaugurée en 1925, ou que le parti conservateur du Canada accapare le mérite d'avoir forcé la main à la métropole, l'Angleterre ne s'en soucie guère. A d'autres la gloire, à elle les profits.

Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les colonies se sont prêtés à son jeu. Non seulement ces trois Dominions lui ont fait des concessions actuelles, mais ils lui ont fourni le moyen, ils lui ont donné le droit d'en obtenir dans l'avenir de plus substantielles et de plus conformes à ses exigences. L'Empire s'est reformé sur le plan économique. Il chancelait. Il se désagrégait. De toutes parts les récriminations nationalistes le minaient. En Afrique-Sud, Hertzog demande une autonomie de plus en plus complète; aux Indes, Gandhi veut le gouvernement responsable au peu-

ple; en Irlande, de Valera refuse de payer les annuités foncières et de prêter le serment d'allégeance. Le statut de Westminster avait d'ailleurs consacré en droit l'autonomie de fait que les Dominions avaient obtenue bribe par bribe. Ne fallait-il pas tenter la fortune et solidifier à nouveau l'immense édifice lézardé? Et n'était-ce pas pour l'Angleterre providentiel qu'on vînt la prier d'accorder à ses Dominions ce que précisément elle devait accomplir pour son propre salut? En faisant mine de se rendre à leurs exigences, M. Baldwin concrétisait dans la réalité le rêve de Chamberlain.

Loin de nous le désir de critiquer l'esprit de marchandage qui a régné pendant la conférence! Nos représentants ont paru conquérir de haute lutte les concessions que le Royaume-Uni nous a consenties. Il en fut de même des délégués des autres pays de l'Empire. Le simple fait que l'Aréopage impérial a tenu ses assises dans notre capitale et que notre premier ministre a présidé à ses délibérations, était bien de nature à chatouiller notre vanité nationale. Une chose semblait acquise d'une façon indubitable: pour la première fois depuis plus de trente ans, nous recevions une compensation pour les faveurs accordées aux produits anglais. D'aucuns ont insisté là-dessus. Nous ne leur chercherons pas querelle, car telles étaient bien les apparences. Mais quand on se donne la peine

d'aller au fond de la question, de rechercher les mobiles des largesses anglaises, les dessous du complot impérialiste, la conférence d'Ottawa prend de nouveaux aspects. Etudions-en les résultats au triple point de vue mondial, national et canadien-français.

— I —

Il y a des déclarations qui ne veulent pas dire ce qu'elles affirment. La diplomatie et la politique sont deux écoles où l'on apprend à camoufler la réalité. Au commencement et à la fin de la conférence les délégués "n'ont cessé de répéter que les ententes intervenues ne sont qu'un premier pas, le point de départ d'une politique nouvelle s'inspirant d'un esprit d'entente, de coopération qui ne veut pas se restreindre à l'Empire, mais s'étendre à tous les pays qui désireront en profiter." M. Esdras Minville, auquel nous empruntons cette citation, complète sa pensée en écrivant dans l'*Actualité Economique* de septembre 1932: "De plus, la conférence a reconnu, en principe, que le relèvement économique de l'Empire (donc du monde, puisque l'Empire ne saurait se concevoir indépendamment du reste du monde) devait être cherché dans l'abaissement et non dans la hausse des tarifs douaniers. Ou les mots signifient quelque chose et cette admission de principe constitue un engage-

ment, ou les mots ne signifient rien et alors tous les discours et déclarations, les ententes elles-mêmes ne sont qu'un leurre."

Voyons un peu si la conférence a donné comme résultat un abaissement des tarifs douaniers. Tel n'était pas l'avis du premier ministre du Canada lorsqu'il disait le 12 octobre: "Ces conventions constituent un premier pas vers la réalisation d'un plan définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'Empire. Elles sont fondées sur la doctrine préconisée par le parti conservateur avant les dernières élections générales et défendues sans relâche par ce parti depuis lors jusqu'à ce jour. Elles sont conformes au plan général proposé par ce Gouvernement à la conférence économique de Londres, il y a deux ans, réaffirmé à l'ouverture de la conférence d'Ottawa. . . J'ai affirmé clairement qu'à notre sens l'application idéale du principe de la protection comportait des avantages égaux pour les produits ouvrés et les produits naturels." Il ne s'agit donc pas de chercher dans les accords interimpériaux une glorification du libre-échange mais une application du principe du protectionnisme douanier.

Jugées ainsi par le premier ministre du Canada, les ententes impériales ne l'ont pas été différemment par les ministres libéraux qui ont abandonné

le ministère de coalition de Londres. En parlant du nouveau tarif impérial, lord Grewe, lord Reading et le vicomte Grey de Falloden s'exprimaient ainsi dans une lettre conjointe: "Le gouvernement (de Londres) s'est engagé à appliquer un tarif douanier qui, de sa nature, ne peut servir de moyen pour obtenir des abaissements de droits et qui mettra de nouveaux obstacles à l'augmentation de la liberté des échanges entre les nations, à laquelle, nous assurait-on, la conférence d'Ottawa devait servir de prélude." Et non seulement l'Angleterre et le Canada ont poursuivi une politique de protection, mais tout l'Empire a emboîté le pas. "Je suis plutôt enclin, à ce grave moment dans l'histoire de notre pays", a dit M. Bennett, "à exprimer ma gratitude de ce que les peuples de l'Empire aient pu inaugurer une politique impériale en matière de tarif..."

Il serait facile de multiplier les citations. Nous nous bornerons à celle-ci, tirée du *London Economist*: "Nos lecteurs découvriront que l'un des principaux aspects des conventions, c'est la vaste mesure dans laquelle les Dominions ont relevé leurs tarifs contre le reste de l'univers afin d'augmenter la marge de préférence en faveur de l'Empire britannique. Il est par conséquent impossible de prétendre qu'Ottawa ait fait quelque chose pour nous ramener vers le libre-échange universel.

Elle a agi dans le sens opposé. L'effet est de relever davantage le tarif général déjà trop élevé. . . Il faut remarquer de plus que dans bien des cas le tarif intermédiaire a été porté au niveau du tarif général, empêchant par là toute possibilité de négocier avec succès des traités entre le Canada et les pays étrangers."

Les gens habitués à fréquenter les hommes d'Etat diront avec un demi-sourire: "Mais il ne faut pas prendre à la lettre les déclarations officielles! Est-ce que le premier ministre du Canada et les ministres anglais démissionnaires ne désiraient pas amasser un peu de capital politique en disant que le principe de la protection douanière avait été mis en vigueur à la conférence impériale?" Si l'on entretient encore des doutes à ce sujet on n'a qu'à relire le tableau suivant présenté à la Chambre des communes pendant la session d'automne et reproduit dans un chapitre précédent:

On peut classer ainsi qu'il suit les 223 articles du tarif grâce auxquels la marge des échanges entre les différentes parties de l'Empire sera élargie:

Articles pour lesquels ce résultat est atteint par:

- |  |    |
|--|----|
| a) La réduction des droits de la préférence britannique seulement ....   | 81 |
| b) Le relèvement des droits du tarif intermédiaire ou général ou des deux ....   | 89 |
| c) La réduction des droits de la préférence britannique accompagnée d'un relèvement du tarif intermédiaire ou général ou des deux .... | 49 |

|  |   |
|--|---|
| d) Le réduction de tous les droits ....  | 2 |
| c) Le relèvement de tous les droits ....   | 1 |
| f) La réduction des droits de la préférence britannique et du tarif intermédiaire .... | 1 |

On a donc augmenté les droits sur 139 numéros du tarif. Depuis deux ans d'ailleurs notre tarif a été sensiblement élevé. Dès la session d'urgence de 1930, le gouvernement canadien avait cru nécessaire de protéger plus adéquatement notre industrie, ainsi qu'à la session suivante. Il se trouve maintenant que le tarif général reste pratiquement le même dans la plupart des cas et qu'on a relevé le tarif intermédiaire dans nombre d'autres. M. Mackenzie King s'est plu un jour à donner des chiffres comparatifs sur les taux du tarif en vigueur sous son régime et sous le régime actuel en ce qui concernait quelques articles relatifs aux textiles. Les voici:

P. 100

Lainages à la pièce:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Conservateurs .... | 62                             |
| Conférence ....    | 59                             |

Tissus à manteaux en laine:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Conservateurs .... | 105                            |
| Conférence ....    | 91                             |

Tissus à habits de bonne qualité:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Conservateurs .... | 66                             |
| Conférence ....    | 63                             |

## Bas de laine:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| Conservateurs .... | 88                             |
| Conférence ....    | 77                             |

## Couvertures de laine:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 20 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> |
| Conservateurs .... | 100                            |
| Conférence ....    | 72                             |

## Tapis Axminster:

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Libéraux ....      | 22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| Conservateurs .... | 100                            |
| Conférence ....    | 78                             |

## Cotonnades imprimées à la pièce:

|                     |    |
|---------------------|----|
| Régime libéral .... | 18 |
| Droit actuel ....   | 50 |

## Flanellette de coton blanc:

|                     |    |
|---------------------|----|
| Régime libéral .... | 15 |
| Droit actuel ....   | 48 |

## Lainages à la pièce:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Droit actuel ....   | 59                             |

## Tissus à manteaux en laine:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Droit actuel ....   | 91                             |

## Tissus à habits de haute qualité:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 24 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> |
| Droit actuel ....   | 63                             |

## Bas de laine:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| Droit actuel ....   | 77                             |

## Couvertures de laine:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 20 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> |
| Droit actuel ....   | 72                             |

## Tapis Axminster:

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Régime libéral .... | 22 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> |
| Droit actuel ....   | 78                             |

Après la lecture de ces tarifs, surtout quand on sait que les 223 changements opérés pendant la conférence l'ont été à la lumière du principe protectionniste, on ne peut soutenir que les assises impériales ont fait beaucoup dans le sens d'une plus grande liberté commerciale entre les nations.

Le monde souffre d'un nationalisme économique étroit, égoïste, ombrageux. Les plus hautes autorités religieuses ont été unanimes sur ce point. Les hommes d'Etat, lorsqu'ils veulent regarder froidement la situation et rechercher les facteurs de la crise, n'hésitent pas à condamner les hauts tarifs, le protectionnisme outrancier. Les économistes rejoignent politiques et moralistes pour affirmer qu'il importe avant toute autre chose d'abaisser les barrières douanières qui entravent la circulation des marchandises. Ces barricades sont cause que nous ne pouvons pas vendre notre blé alors que des populations étrangères sont à la ration. On avait espéré que la conférence impériale donnerait le bon exemple à l'univers en réduisant les tarifs de tous les pays de l'Empire. L'eût-elle fait, elle aurait été vraiment le point de départ d'une reprise de confiance et d'un renouveau économique. De l'aveu de notre premier ministre et des ministres anglais, elle a été la glorification du protectionnisme! Au point de vue mondial la conférence d'Ottawa n'a rien donné de réconfortant. Au contraire. A

un protectionnisme national et mesquin, elle a superposé un nationalisme impérial autrement dangereux et condamnable.

— II —

Il est vrai qu'au sein de l'Empire un libre-échange mitigé sera à l'honneur. Mains produits canadiens entreront en franchise en Angleterre; quelques-uns pendant trois ans; d'autres pendant cinq ans. De notre côté nous acceptons en franchise bon nombre de produits de la Grande-Bretagne et des Dominions. Et lorsque l'article n'est pas totalement exempté des frais douaniers, il n'est frappé que d'un droit minimum. C'est pour cette raison que l'on a cru — et nous abondons dans ce sens — que l'Empire devenait un marché fermé. Nous sera-t-il profitable? Peut-être pas autant que nous l'espérons. Le *London Economist* du 24 septembre dernier dit: "Le Canada ne peut s'attendre à beaucoup des préférences accordées par l'Angleterre, tant que l'expansion du commerce bien au delà des limites du Commonwealth britannique ne restaurera pas le pouvoir d'achat britannique; et, d'autre part, le marché canadien n'offrira guère plus de chances à l'industrie britannique, tant que le Canada ne pourra disposer à profit sur les marchés étrangers du surplus de sa production naturelle, que le Commonwealth ne peut absorber."

On ne saurait mieux illustrer le principe de l'interdépendance économique des nations. Nous nous demandons, en guise de réponse au *London Economist*, s'il nous sera possible d'écouler le surplus de notre production naturelle à l'étranger advenant la signature de traités commerciaux avec certains pays. En d'autres termes, nous avons obtenu des concessions du Royaume-Uni: les aurions-nous payées trop cher? Répétons que nous consentons à la métropole des concessions douanières sur 223 numéros de notre tarif. Nous lui accordons la franchise sur 157 articles. De quelle façon nos délégués ont-ils procédé dans l'octroi de ces faveurs? En relevant les taux du tarif intermédiaire ou du tarif général ou des deux, dans 89 cas; ou encore, en abaissant les taux de la préférence tout en augmentant les taux du tarif intermédiaire ou général, ou des deux dans 49 autres.

Le nouveau tarif impérial comporte 143 numéros où le tarif général et le tarif intermédiaire sont au même niveau. Qu'est-ce que cela veut dire dans la pratique? On n'ignore pas que dans nos négociations commerciales avec l'étranger nous employons le tarif intermédiaire. Tout au bas de l'échelle, la préférence britannique, intangible, inchangeable — surtout depuis l'accord anglo-canadien. Le tarif général frappe sans distinction toutes les marchandises provenant d'un pays avec

lequel nous n'avons pas de convention commerciale. Mais nous offrons le tarif intermédiaire, moins élevé que le tarif général, aux nations qui nous font des faveurs acceptables. En plaçant le tarif général et le tarif intermédiaire au même niveau, en les figeant dans un accord qui ne peut être modifié d'ici cinq ans, nous nous privons d'un moyen de négociation avec les pays étrangers. Cela, nous semble-t-il, est suffisamment évident. En outre, dans l'entente intervenue entre l'Angleterre et le Canada, il y a une soixantaine de numéros du tarif où la marge entre le tarif général et le tarif intermédiaire est très faible. Nous en inférons qu'il nous est difficile d'offrir ce cadeau insignifiant aux pays avec lesquels nous voulons commercer.

Nous donnerons un peu plus loin un exemple de la fausse position dans laquelle nous nous trouvons pour négocier des traités de commerce avec l'étranger. Pour le moment, prenons le fait pour acquis. Or le marché impérial nous suffira-t-il? Compensera-t-il pour les pertes que nous subirons certainement ailleurs, aux Etats-Unis par exemple? M. Georges Pelletier analysait, dans le *Devoir* du 3 décembre, ce problème particulier. Il arrivait à des conclusions très nettes: "De 1922 à 1929", disait-il, "notre commerce extérieur a considérablement monté. Mais c'est surtout dans les commandes des pays étrangers, — Etats-Unis, France, Italie,

etc. — qu'il s'est accru. Des 623 millions et demi de gain total qu'il enregistra, pendant cette période, plus de 433 millions sont venus des pays hors de l'Empire. La hausse de notre commerce avec Londres et les Dominions ne fut, elle, que de 190 millions. Ainsi nos clients les plus prometteurs et qui achetèrent le plus chez nous, pendant ces années, c'était des gens auxquels l'Empire ne dit rien. En 1931, que se passa-t-il? Tandis que nos exportations en Grande-Bretagne fléchissaient de 53 millions par rapport à 1922, nos envois aux pays étrangers montaient de 112 millions et demi, en prenant le même point de comparaison. Et pour 1932? Notre commerce d'exportation fut de 164 millions plus bas qu'en 1922. Or les pays étrangers ne sont que pour 37 millions dans cette baisse; la Grande-Bretagne et ses Dominions, pour 127 millions. Qu'est-ce à dire, sinon que, ces mois-ci, nous venons de sacrifier de plein gré des acheteurs qui, toutes proportions gardées, continuaient d'être de meilleurs clients que les pays de l'Empire? Et nous agissons ainsi juste à l'heure où nous avons besoin de toutes nos ressources, de tous nos clients, de toutes nos commandes pour faire aller chez nous des affaires qui sont en régression et que nous voudrions empêcher de glisser davantage vers le marasme. On dira, — on le dit déjà: les pays d'Empire nous rendront vite cela. Dans six mois,

un an, deux ans, nous aurons regagné de leur côté ce que nous pourrions avoir perdu ailleurs, — et il n'est pas du tout certain que nous le perdions. Réponse facile et gratuite. A un fait assuré, — le maintien relatif des commandes passées au Canada par l'étranger, — on oppose un fait problématique, si l'on peut dire: l'éventualité de grandes commandes des pays d'Empire. Il faut beaucoup d'optimisme, une forte dose de parti-pris pour se convaincre qu'il en sera ainsi, pour croire qu'à cause de ces traités, Londres ne continuera pas d'acheter hors de l'Empire les denrées, les matières premières, les marchandises dont elle a besoin et qu'elle y trouvera meilleur marché que les matières canadiennes analogues."

Il n'est donc pas sûr du tout que nous trouvions le marché impérial aussi profitable qu'on essaie de nous le représenter. Et encore s'il ne s'agissait que d'une question de dollars! Mais l'accord anglo-canadien implique un accroc à notre autonomie économique sur lequel il convient d'insister. Nous avons vu que la Grande-Bretagne avait été merveilleusement servie par les circonstances lorsque la crise lui permit de faire passer dans la réalité ce que M. Chamberlain n'avait pas réussi au temps d'une prospérité relative. En Angleterre on a vivement reproché à M. Stanley Baldwin et à M. J. H. Thomas leurs trop grandes concessions

au Canada. Ils visaient plus haut, quoi qu'on en ait dit, qu'aux simples négociations entre exportateurs et producteurs. Pour le moment il était de bonne politique de consentir des faveurs apparemment exagérées aux Dominions, quitte à s'en faire octroyer d'équivalentes et même de plus considérables dans l'avenir. Ce qui importait en août 1932, c'était de ne pas perdre cette magnifique occasion de reconstituer l'Empire sur le terrain économique.

C'était beaucoup déjà de placer les colonies, les protectorats et les territoires sous mandat, dans le grand tout impérial et de leur imposer un tarif de préférence. — L'Empire colonial, auparavant ouvert à tous les commerçants du monde, se referme sur lui-même. Il bénéficiera ou il souffrira des traités. Il est maintenant enclos dans l'immense mur douanier du Commonwealth. — Oui, c'était déjà beaucoup d'avoir réussi ce coup de maître! Mais l'Angleterre était en trop bonne voie pour s'arrêter à mi-chemin. Sous prétexte que les offres des Dominions ne valaient pas les siennes, elle induisit le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à lui fournir un moyen très sûr d'intervenir dans leur politique douanière. Il n'y a pas à se leurrer de mots. M. Bennett ne s'est pas fait faute de l'avouer: "*Les industriels britanniques*", dit-il, "*ont des droits acquis sur notre marché par*

ce que le gouvernement de la Grande-Bretagne a décidé d'admettre tous nos produits en franchise sur le marché anglais, tandis que les produits étrangers sont frappés d'un droit de 10 à 33 1-3 p. 100." Et encore: "Nous avons dit entre autres choses (aux délégués anglais): Etant donné qu'à votre avis notre tarif est élevé, les droits seront examinés par la Commission du tarif que nous avons créée et vous aurez l'occasion de soumettre vos griefs à cet organisme. En retour des concessions que vous nous faites, nous vous accordons libre accès sur notre marché sur un pied d'égalité d'occasions et de loyale concurrence... Puisque vous êtes directement intéressés au fonctionnement de cet organisme sous le régime de l'accord conclu, il vous sera permis d'exposer votre situation de la manière que vous l'entendrez devant les membres de la Commission du tarif."

Déclaration qui se passe de commentaire, tellement elle est catégorique. Les industriels anglais qui auront des griefs feront entendre leurs plaintes auprès du gouvernement de Londres. Celui-ci étudiera chaque cas au fond et décidera si les différends sont sérieux ou non. S'il en est ainsi, il se mettra en communication avec les autorités canadiennes et leur fera savoir que telle ou telle entreprise désire présenter une requête à notre Commission du tarif. La Commission entendra les té-

moignages et après enquête fera rapport au Parlement. Le gouvernement canadien décidera en dernier ressort de la politique à suivre. A ce régime le Parlement conserve son autonomie. Fort bien. Mais il faut bien se rappeler l'esprit dans lequel l'accord anglo-canadien a été conclu. Si les délégués anglais avaient été certains que même après enquête et rapport favorable de la Commission du tarif, les griefs de leurs producteurs n'auraient pas été redressés, croyez-vous qu'ils auraient approuvé la convention?

La concession prend une certaine envergure. Notre tarif comprend environ 1,100 numéros. Le producteur anglais pourra protester devant la Commission du tarif au sujet des 800 numéros qui ne sont pas touchés par le traité. Il est en mesure d'exiger que nous lui accordions partout un traitement de préférence, même que nous ne protégeons pas nos industries qui n'ont pas des "chances raisonnables de succès". C'est une façon d'avoir ses entrées dans notre politique douanière et de remplacer peu à peu mais très sûrement le commerce de la métropole et des Dominions dans le cadre impérial. Nous demanderons à M. Eric-Hendrick Louw, ministre plénipotentiaire de l'Union Sud-Africaine aux Etats-Unis, ce qu'il pense de cette permission que nous avons accordée au producteur anglais de venir réclamer un meilleur traitement de

vant notre commission du tarif. Le 29 novembre dernier, au *Canadian Club* de Montréal, M. Eric-Hendrick Louw déclarait ceci: "L'actuel gouvernement de l'Afrique-Sud a toujours été fortement opposé à l'unité économique de l'Empire. Il s'est toujours refusé d'être partie à un accord qui limiterait sa liberté d'action dans ses relations avec les autres pays du monde. Une telle limitation serait en effet non seulement dommageable au point de vue économique mais elle mettrait en danger et restreindrait l'indépendance politique qui résulte du statut de Westminster. L'Afrique-Sud a le ferme désir d'augmenter ses relations commerciales avec les autres pays du Commonwealth et les accords qu'elle a conclus à Ottawa auront sans doute ce résultat. Mais l'Union tient à ce qu'il soit bien entendu qu'elle n'accepte qu'une politique de porte ouverte — *that the door be left open*. Elle se refuse absolument à restreindre sa liberté d'action au delà des tarifs préférentiels prévus et spécifiés dans les cédules des accords qu'elle a conclus. Il est significatif, par exemple, que l'Afrique-Sud n'accorde pas à la Grande-Bretagne dans l'accord qu'elle a passé avec celle-ci les mêmes avantages que trois autres Dominions: le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'Union Sud-Africaine ne reconnaît pas à la Grande-Bretagne le droit d'exiger sur ses marchés la chance d'une concurren-

ce raisonnable (*full opportunity of reasonable competition*); l'Afrique-Sud ne reconnaît pas non plus à la Grande-Bretagne le droit d'exiger, sur demande d'une industrie britannique, une enquête par une commission du tarif sud-africaine. Le gouvernement de l'Union sud-africaine n'a pas voulu accorder ces choses parce qu'il considère qu'elles sont contraires au droit d'un Dominion de déterminer lui-même sa propre politique tarifaire, de sauvegarder son autonomie économique et politique."

Par l'accord anglo-canadien nous avons trafiqué de ce droit, obtenu non sans de multiples difficultés, de déterminer nous-mêmes notre propre politique douanière et de sauvegarder notre autonomie politique et économique. Nous l'avons échangé pour des avantages problématiques, que nous voulons croire appréciables en toute justice pour nos représentants à la conférence. Mais même si nous devons retirer de notre commerce avec la Grande-Bretagne des bénéfices incalculables; même si la prospérité réjouie devait bientôt nous revenir, ce serait payer trop cher une recrudescence d'activité commerciale que de l'acheter au prix d'une parcelle de nos droits et pouvoirs autonomes. Les autorités en droit constitutionnel pourront discuter si, en principe, notre souveraineté en matière douanière est compromise. Si, en pratique, nous cé-

donc souvent aux pressions britanniques, nous n'hésitons pas à écrire que nous sommes allés beaucoup trop loin dans nos concessions à la Grande-Bretagne.

### III

Avant d'être citoyens britanniques nous sommes citoyens du Canada. Ne serait-il pas de la première logique de nous enquérir si, pour avoir l'honneur de faire partie dorénavant de l'Empire, nous ne devons pas perdre une partie des droits que nous confère notre nationalité canadienne? Nous venons de voir que la conférence impériale n'a rien accompli pour engager le monde dans la voie de la confiance ni pour faire disparaître ou abaisser les tarifs douaniers, obstacles aux échanges internationaux; qu'elle avait superposé au nationalisme économique des Dominions et du Royaume-Uni une sorte de nationalisme impérial plus dangereux et beaucoup moins excusable; enfin, qu'elle avait entraîné le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à consentir à la métropole des concessions exagérées, au mépris du principe de tout *self-governing country*. A titre de citoyens du Canada, les Canadiens de langue française ont des raisons de s'inquiéter, comme leurs compatriotes de langue anglaise, de ce que nous réserve l'avenir, maintenant que le Canada n'est plus qu'un anneau de la

chaîne impériale. Mais, comme citoyens de langue et de culture françaises, nos gens n'ont-ils pas des griefs particuliers contre l'accord anglo-canadien? Avec M. Henri Bourassa nous prétendons que le traité de commerce constitue une injustice à notre égard.

L'on dirait parfois que nous sommes quantité négligeable en ce pays où nous avons été les pionniers et les premiers civilisateurs. On n'a d'attentions que pour la majorité. Volontiers nous convenons que la majorité anglo-saxonne mérite que l'on s'occupe d'elle, qu'il s'agisse de lui réserver sa large part des postes administratifs importants ou de satisfaire ses goûts et ses intérêts dans un traité de commerce. Mais nous soutenons avec autant d'énergie que les Canadiens de langue française ne doivent pas être considérés comme un petit groupe de peu d'importance et de peu d'avenir. Le fait de notre présence en ce pays devrait être assez patent pour qu'il ne passe pas inaperçu. Or, si nous sommes ici, si nous avons des droits égaux à ceux de la majorité, pourquoi ne pas agir de façon à ce qu'il soit visible que les autorités ont autant le souci de nos intérêts que de ceux de nos concitoyens de langue anglaise?

A la fin du débat sur le traité anglo-canadien à la Chambre des communes, nous avons eu le plaisir d'entendre deux députés de langue française,

sir Eugène Fiset et M. Henri Bourassa, défendre hardiment la cause de leurs compatriotes. Le député de Labelle a apporté les précisions nécessaires et montré, texte en main, que l'accord de commerce était loin de nous donner justice. "La population d'origine et de culture françaises," dit-il, "lit des revues et des livres français; ses médecins, ainsi que l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset) le faisait remarquer l'autre jour, vont compléter leurs études à Paris et reviennent au pays avec des notions de science française; la pharmacopée française leur est familière; ils font usage d'instruments de chirurgie français et recommandent à leurs patients l'usage de remèdes français, réputés des meilleurs, et dont le grand avantage sur les nôtres est que nous pouvons lire sur la bouteille ou la boîte la composition de la médecine prescrite. Je prends ce traité et qu'est-ce que je constate quand j'en lis les dispositions?"

"Voici le numéro 131 qui a trait aux livres. La préférence britannique comporte l'entrée en franchise, mais il y a un droit de 10 p. 100 sous le régime du tarif intermédiaire et du tarif général. Le numéro 206 se rapporte aux sérums. Ils entrent en franchise s'ils sont de provenance britannique et sont frappés d'un droit de 20 p. 100 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Le numéro 229 a trait au savon ordinaire ou de buanderie:

droit de 50c par cent livres, s'ils sont importés de l'Angleterre, et de \$1.50 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Vient ensuite le savon dit de "castille", dont la plus grande partie se fabrique à Marseille. Il entre en franchise à la faveur de la préférence britannique et est frappé d'un droit de 2 cents sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Il y a ensuite les articles de parfumerie, produit français par excellence, tout le monde en convient. Ils sont frappés d'un droit de 20 p. 100 sous le régime de la préférence britannique, et de 40 p. 100 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Je constate que les produits en aluminium sont frappés d'un droit de 15 p. 100 sous le régime de la préférence britannique, et de 30 p. 100 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Il y a les ustensiles de cuisine ou de maison en aluminium. Tous les voyageurs constatent que les ustensiles français de ce genre sont de beaucoup les meilleurs, les plus élégants, les moins chers et en même temps les plus durables. Sous le régime de la préférence britannique, le droit est de 20 p. 100, et de 30 p. 100 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Puis, j'en arrive aux instruments de chirurgie, sujet traité par l'honorable représentant de Rimouski. Ils entrent en franchise sous le régime de la préférence britannique et sont frappés d'un droit de 10 p. 100

sous le régime des tarifs intermédiaire et général. Un article très important, c'est celui des produits chimiques et pharmaceutiques. Par un retranchement opéré au numéro 711, ils entrent maintenant en franchise sous le régime de la préférence britannique, tandis que le droit est de 25 p. 100 sous le régime des tarifs intermédiaire et général. J'ai pris, au hasard, quelques-uns des articles dont la France est l'un des principaux pays producteurs, des articles que nos nationaux ont accoutumé d'acheter au magasin à rayons, chez le pharmacien et le libraire. Ce sont des articles importés de France; ils font partie de notre vie de tous les jours, partie de notre culture."

On a relevé le tarif intermédiaire au niveau du tarif général sur tous ces articles. Notre tarif, de trois échelons qu'il comportait, n'en a plus que deux. Et comme le traité anglo-canadien nous lie pour cinq ans, nous ne pourrions pas conclure de traité de commerce avantageux avec la France pendant cette période à moins d'obtenir le consentement de la Grande-Bretagne. C'est entre les mains du gouvernement de Londres que notre sort repose. Voilà bien dans quelle fâcheuse position nous nous sommes volontairement placés. Osera-t-on prétendre que nous n'avons pas un titre égal à celui de nos compatriotes anglo-saxons à lire des livres et des revues rédigés en notre langue, à em-

ployer des instruments chirurgicaux de fabrication française, à acheter des marchandises qui nous conviennent particulièrement? Il y a là un point qui nous touche de plus près que la question mercantile. De plus, cela illustre qu'il n'est pas bon pour nous de conclure un accord par lequel nous cédon's une partie de notre liberté d'action. Nous notons, à titre documentaire, que le ministre des finances, M. E. N. Rhodes, a avoué à sir Eugène Fiset que la cause des médecins et des chirurgiens de langue française était bonne. Quant à la thèse beaucoup plus générale de M. Bourassa, elle n'a pas encore été réfutée. Qui ne dit mot approuve.

N'insistons pas parce que, dans des milieux mal intentionnés, on ira répétant que nous tirons avantage de la situation pour attiser la querelle des races. Bornons-nous au fait. Il renferme d'ailleurs abondante matière à réflexions et à développements.

\* \* \*

Que faut-il penser de la conférence économique impériale d'Ottawa et du traité de commerce intervenu entre le Royaume-Uni et le Canada? Le premier résultat de la conférence a été d'établir des relations commerciales plus étroites entre les différents pays de l'Empire. Elle a donné lieu à douze traités commerciaux qui ont pour but d'imprimer au commerce une direction interimpériale.

“Une chose certaine”, disait M. Bennett à Calgary, en expliquant l'état d'esprit dans lequel il avait abordé le problème impérial, “c'était que nous allions demander aux nations en dehors de l'Empire de payer quelque tribut pour le privilège de commercer avec l'Empire.” Ainsi la conférence a résulté en un cartel, où, fondu dans le Tout impérial, le Canada en plus de tourner le dos à l'étranger, perd passablement de l'autonomie que lui conférait le statut de Westminster. Nous sommes d'avis qu'il n'était pas nécessaire de faire ces sacrifices. Il aurait mieux valu céder sur la question du tarif actuel, admettre au besoin un plus grand nombre d'articles anglais en franchise, plutôt que de permettre aux producteurs d'outre-mer de venir réclamer un traitement *équitable* devant notre commission du tarif. A cette conférence, encore une fois — finirons-nous jamais par apprendre notre histoire? — l'Angleterre emporta le gros morceau. Tout fiers de nos succès apparents, nous claironnons la victoire. Il conviendrait d'être plus humbles. Car nous avons bien peur que le Canada n'ait fait un marché de dupes. Les mânes de Joseph Chamberlain doivent tressaillir d'orgueil impérial. En organisant l'Empire en une unité économique et en reportant la barrière douanière aux limites de cet Empire, la Grande-Bretagne s'est donné un immense marché intérieur. Ses diploma-

tes qui connaissent les hommes sont trop sages pour proclamer un succès aussi inespéré.

A l'épreuve, les nouveaux traités de commerce révéleront leur excellence ou leurs défauts. Ils vaudront pour cinq ans. Si leur mise en vigueur justifie nos inquiétudes, ils mériteront d'être dénoncés. Le Parlement reste libre, suprême. Il pourra par un vote délier le pays de ses obligations. Le fera-t-il qu'il risquera de porter le coup fatal à nos relations impériales. L'erreur de ceux qui ont cru créer un Empire plus fort, plus stable, plus prospère, éclatera à tous les regards.





## APPENDICE I

Extrait du discours prononcé à la Chambre des communes par M. H. H. Stevens, ministre du commerce, alors membre de l'opposition conservatrice, le 8 mai 1930, en réponse au discours de M. Charles Dunning, ministre des finances: "On n'en est pas moins impérialiste ou moins attaché à la Grande-Bretagne si, en discutant les questions d'affaires, on demande un équivalent. J'aime la mère-patrie autant qu'un autre: c'est le pays qui m'a vu naître, le pays que je respecte et que j'aime, mais depuis quarante-trois ans le Canada m'a donné un foyer et la prospérité et je songe au Canada d'abord. Je n'hésite aucunement à dire à mes frères anglais, mes parents et amis, si vous le voulez: "Si nous vous accordons une préférence sur nos marchés, vous devez nous accorder une préférence sur les vôtres." Il ne peut y avoir un commerce interimpérial unilatéral: il ne peut y avoir un commerce interimpérial dans le plein sens du mot si un pays adopte le libre-échange ou aucune préférence, tandis que l'autre accorde toutes les préférences. C'est pourquoi je rappelle aux ministres cette résolution qu'adoptaient, il y a vingt-huit ans, les premiers ministres des divers Dominions, priant l'Angleterre d'accorder aux Dominions d'outre-mer certaines faveurs tarifaires sur ses marchés. Le moment est venu de faire bien comprendre à la métropole que si cette préférence doit continuer, il faut qu'elle soit réciproque."

## APPENDICE II

### DROITS DE PRÉFÉRENCE IMPÉRIALE EN VIGUEUR EN ANGLETERRE EN 1926

#### I—Droits spécifiques

| Articles   | Unité de quantité | Droits entiers |    |    | Rabais de Préférence |    |    | Droits de Préférence |    |    |
|--|-------------------|----------------|----|----|----------------------|----|----|----------------------|----|----|
|  |                   | L.             | s. | d. | L.                   | s. | d. | L.                   | s. | d. |
| Spiritueux   | galon             | 3              | 15 | 4  | 0                    | 2  | 6  | 3                    | 12 | 10 |
| Vins   | galon             |                |    |    |                      |    |    |                      |    |    |
| Ne contenant pas plus de 30 deg. d'alcool. ....                  |                   | 0              | 2  | 6  | 0                    | 1  | 0  | 0                    | 1  | 6  |
| Contenant plus de 30 deg. d'alcool mais pas plus de 42 deg. .... |                   | 0              | 6  | 0  | 0                    | 4  | 0  | 0                    | 2  | 0  |

|                                  |   |    |     |   |   |   |   |     |              |
|----------------------------------|---|----|-----|---|---|---|---|-----|--------------|
| Par deg. au-delà de 42           |   |    |     |   |   |   |   |     |              |
| deg. . . . .                     | 0 | 0  | 6   | 0 | 0 | 4 | 0 | 0   | 2            |
| Surtaxes: vins en                |   |    |     |   |   |   |   |     |              |
| bouteille . . . . .              | 0 | 2  | 0   | 0 | 1 | 0 | 0 | 1   | 0            |
| Vins mousseux . . . . .          | 0 | 12 | 6   | 0 | 6 | 3 | 0 | 6   | 3            |
| Thé livre                        | 0 | 0  | 4   | 0 | 0 | 0 | 2 | 3   | 1/3          |
| Cacao cwt                        | 0 | 14 | 0   | 0 | 2 | 4 | 0 | 11  | 8            |
| Café cwt                         | 0 | 14 | 0   | 0 | 2 | 4 | 0 | 11  | 8            |
| Chicorée cwt                     | 0 | 13 | 0   | 0 | 2 | 2 | 1 | 1/2 | 0            |
| Sucre bien raffiné cwt           | 0 | 11 | 8   | 0 | 4 | 3 | 1 | 3   | 2            |
| Raisins de Corinthe (secs) cwt   | 0 | 2  | 0   | 0 | 2 | 0 |   |     | En franchise |
| Raisins secs, Figs et prunes cwt | 0 | 7  | 0   | 0 | 7 | 0 |   |     | En franchise |
| Tabac, à l'état naturel. livre   | 0 | 8  | 2   | 0 | 2 | 0 | 1 | 1/2 | 0            |
| Films de cinéma pied             |   |    |     |   |   |   |   |     |              |
| 1) non utilisés                  | 0 | 0  | 1/3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9   | 2            |
| 2) positifs                      | 0 | 0  | 1   | 0 | 0 | 0 | 1 | 3   | 2            |
| 3) négatifs                      | 0 | 0  | 5   | 0 | 0 | 1 | 2 | 3   | 3            |
| Soie brute livre                 | 0 | 3  | 0   | 0 | 0 | 6 | 0 | 2   | 6            |
| Soie artificielle livre          | 0 | 2  | 0   | 0 | 0 | 4 | 0 | 1   | 0            |
| Houblon cwt                      | 4 | 0  | 0   | 1 | 6 | 8 | 2 | 13  | 14           |

## II.—Droits ad valorem

|  | Droits entiers<br>Pourcentage de<br>la valeur de<br>l'article. | Rabais de pré-<br>férence. Pour-<br>centage de la<br>valeur de<br>l'article. | Droits de pré-<br>férence. Pour-<br>centage de la<br>valeur de<br>l'article. |
|--|--|--|--|
| Horloges et montres                      | 33 1/3   | 11 1/9   | 22 2/9   |
| Automobiles et<br>motocyclètes . . . . . | 33 1/3   | 11 1/9   | 22 2/9   |
| Instruments de musique ..                | 33 1/3   | 5 5/9  | 27 7/9   |
| Soie et soie artificielle ..             | 10   | 1 2/3  | 8 1/3  |
| Articles tout faits . . . . .            | 2  | 1/3  | 1 2/3  |
| Dentelles et broderies ..                | 33 1/3   | 11 1/9   | 22 2/9   |
| Coutellerie . . . . .                    | 33 1/3   | 11 1/9   | 22 2/9   |
| Gants . . . . .                          | 33 1/3   | 11 1/9   | 22 2/9   |
| Papier d'emballage . . . . .             | 16 2/3   | 5 5/9  | 11 1/9   |

## APPENDICE III

PROTECTION ACCORDÉE EN ANGLETERRE EN VERTU  
DU SAFEGUARDING OF INDUSTRIES ACT,  
EN FIN DE 1926

| Sujet de la demande.<br>Date de la nomination d'un comité en-<br>quêteur.<br>Date du rapport. | Recommandations.  | Décisions prises.  |
|---|---|--|
| Dentelle et broderie.<br>9 mars 1925.<br>27 avril 1925.                                       | Un droit de 33 1/3 p. 100 recommandé sur la dentelle de coton, de soie, etc. et sur la broderie de façon générale.  | Le droit est imposé pour une période de cinq ans, à partir du 1er juillet 1925, en vertu de l'article 6 de la Loi de finances 1925.  |
| Superphosphates.<br>19 mars 1925.<br>24 juin 1925.  | Le comité ne recommande pas l'imposition d'un droit.  |  |
| Gants de cuir et de tissu.<br>25 avril 1925.<br>6 juillet 1925.                               | Un droit de 33 1/3 p. 100 recommandé sur les gants de cuir et de coton, mais non pas sur les gants en d'autres tissus excepté dans les cas où ils sont taillés et prêts à l'assemblage. | Le droit est imposé selon la recommandation ainsi que sur les gants en fourrures, en vertu du Safeguarding of Industries Act de 1925, pour une période de cinq ans à partir du 22 décembre 1925. |
| Articles en aluminium.<br>(Hollow-ware)<br>12 septembre 1925.<br>2 novembre 1925.             | Pas de recommandation.  |  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| Coutellerie.<br>29 septembre 1925.<br>23 novembre 1925.  | Un droit de 33 1/3<br>p. 100 recommandé.  | Le droit est imposé<br>selon la recommandation<br>pour une période de cinq ans,<br>en vertu du Safe-guarding of Industries<br>Act de 1925, à partir du 22 décembre<br>1925, vertu de l'article |
| Papier d'emballage.<br>7 septembre 1925.<br>25 novembre 1925.  | Un droit de 17 1/2<br>p. 100 recommandé.  | Un droit de 16 2/3<br>p. 100 imposé en vertu de la clause<br>11 de la Loi de finances 1926<br>pour une période de cinq ans à partir<br>du 1er mai 1926.  |
| Balais et brosses.<br>12 septembre 1925.<br>30 novembre 1925.  | Pas de recommandation.  |  |
| Tissus de laine<br>d'une pesanteur variant de 2 à 11<br>onces la verge carrée.<br>14 octobre 1925.<br>22 février 1926. | Droit non recommandé. Mais le comité<br>conseille de surveiller attentivement la<br>situation et d'imposer un droit de 12 1/2<br>p. 100 si l'on s'aperçoit que le chômage<br>augmente à cause des importations.                     | Le Board of Trade surveille la situation<br>mais ne prend aucune décision.   |
| Articles émaillés<br>(Hollow-ware)<br>2 novembre 1925.<br>31 mars 1926.  | Pas de recommandation.  |  |
| Les bas.<br>25 février 1926.<br>19 juillet 1926.   | Le comité ne recommande pas l'imposition<br>d'un droit mais il est d'avis que si les importations<br>de bas et sous-vêtements de coton continuent,<br>l'industrie devrait avoir le droit de soumettre<br>sa cause une seconde fois. | Le Board of Trade surveille la situation.  |

## APPENDICE IV

Principaux changements apportés aux tarifs de préférence britannique à la session d'urgence de septembre 1930.

| No. du tarif |   | Nouveau tarif de préférence | Ancien tarif de préférence |
|--------------|---|-----------------------------|----------------------------|
| 35           | Houblon ..... la livre  | 12c                         | 4c                         |
| 193          | Sacs en papier de toute sorte, imprimés ou non  | 20 p.100                    | 15 p.100                   |
| 197          | Papier de toute sorte, n. d.  | 20 p.100                    | 15 p.100                   |
| 288          | Poterie de terre et de grès, brune ou colorée et faïence de Rockingham, etc.  | 25 p.100                    | 20 p.100                   |
| 357          | Métal anglais, alliage de nickel, argent du Névéda, argent d'Allemagne, articles non plaqués n. d.  | 25 p.100                    | 17½p.100                   |
| 362          | Articles consistant entièrement ou partiellement en argent, sterling ou autre argenterie, en nickel plaqué, doré ou argenté par des procédés électriques, n. d.; articles en or et en argent, n. d. | 30 p.100                    | 22½p.100                   |
| 380          | Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid, d'au plus 40 pouces de largeur n. d. .... la tonne  | \$4.25                      | \$2.00                     |
| 388b         | Fer et acier en corinères, poutres, rainées, colonnes, etc. n. d. .... la tonne   | \$4.25                      | 15 p.100                   |
| 396          | Tuyaux en fonte, de fer ou d'acier, d'une valeur ne dépassant pas cinq cents la livre .... la tonne   | \$7.00                      | \$5.00                     |
| 415a         | Glacière de ménage ou de magasin, de métal complètes  | 20 p.100                    | 10 p.100                   |
| 415b         | Laveuses mécaniques de ménage avec ou sans moteur; pièces complètes   | 15 p.100                    | En franchise               |
| 415c         | Essoreuse, de ménage, et leurs pièces de métal complètes  | 20 p.100                    | 10 p.100                   |
| 424          | Appareils à incendie et autres machines pour éteindre les incendies; extincteurs à main, arrosoirs pour systèmes automatiques d'extincteurs protégeant contre les incendies                         | 22½p.100                    | En franchise               |
| 432          | Chaudrons de fer ou d'acier, enduits ou non, n. d.  | 20 p.100                    | 10 p.100                   |
| 432b         | Vaisseaux de fer ou d'acier, couverts d'émail vitreux   | 22½p.100                    | 10 p.100                   |
| 439f         | Voitures, traîneaux et autres véhicules pour enfants, et leurs pièces complètes   | 22½p.100                    | 10 p.100                   |
| 443          | Appareils destinés à la cuisson, ou à chauffer les habitations:   |                             |                            |

|      |  |     |       |              |
|------|--|-----|-------|--------------|
|      | (1) Au charbon ou au bois ....   | 15  | p.100 | En franchise |
|      | (2) Au gaz ....  | 15  | p.100 | En franchise |
|      | (3) A l'électricité ....   | 15  | p.100 | En franchise |
|      | (4) A l'huile ....   | 15  | p.100 | En franchise |
|      | (5) N. D. ....   | 15  | p.100 | En franchise |
| 445f | Dynamos ou générateurs électriques et transformateurs, n. d., et pièces complètes .....  | 25  | p.100 | 15 p.100     |
| 445g | Moteurs électriques, n. d., et pièces complètes .....  | 25  | p.100 | 15 p.100     |
| 523  | Tissus entièrement de coton, non blanchis, mercerisés, ni colorés, n. d., et les sacs de coton sans couture .....  | 17½ | p.100 | 12% p.100    |
|      | et ..... la livre  | 3c. |       |              |
| 523a | Tissus entièrement de coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n. d. ....   | 20  | p.100 | 15 p.100     |
|      | et ..... la livre  | 3c. |       |              |
| 523b | Tissus entièrement de coton, imprimés, teints ou colorés, n. d. ....   | 22½ | p.100 | 20 p.100     |
|      | et ..... la livre  | 3c. |       |              |
| 523c | Tissus entièrement de coton à fils coupés, n. d. ....  | 22½ | p.100 | 17 p.100     |
|      | et ..... la livre  | 3c. |       |              |
| 532  | Vêtements, articles de vêtements, fabriqués de marchandises tissées et de tous les produits textiles, fabriqués en entier ou en partie, composés entièrement de coton, enduits ou imprégnés, n. d. ....  | 25  | p.100 | 22½ p.100    |
|      | et ..... la livre  | 3c. |       |              |
| 554  | Tissus, composés entièrement ou en partie principale par le poids de fils de laine ou de poil, ne dépassant pas en poids six onces à la verge carrée lorsque importés couleur naturelle ou non terminés, dans le but de les teindre ou de les finir au Canada .... | 20  | p.100 | 10 p.100     |
|      | et ..... la livre  | 12½ | c.    |              |
| 554b | Tissus, composés entièrement ou en partie de fils de laine ou de poil, n. d. ....  | 27½ | p.100 | 22½ p.100    |
|      | et ..... la livre  | 25  | c.    |              |
| 560a | Tissus entièrement ou en partie de soie, ne devant pas contenir de laine, non compris les tissus dont la plus grande partie du poids est constituée par de la soie artificielle, n. d. ....  | 27½ | p.100 | 17½ p.100    |

|     |  |          |              |
|-----|--|----------|--------------|
| 561 | Tissus entièrement composés ou en partie de soie artificielle, n. d. ....      | 27½p.100 | 17½p.100     |
|     | et ..... la livre  | 30c.     |              |
| 647 | Bijoux de toute matière, pour servir à l'ornementation personnelle, n. d. .... | 20 p.100 | 22½p.100     |
| 663 | Engrais chimiques, composés ou fabriqués, n. d. ....                           | 5 p. 100 | En franchise |

## APPENDICE V

Extrait du Bulletin mensuel de la Banque de Montréal, 23 mai 1932:

Vu la prochaine Conférence économique de l'Empire, un intérêt particulier s'attache à la venue dans le port de Montréal, au cours du mois, du paquebot "Letitia", affrété en vue d'une mission commerciale des industriels écossais au Canada. Le navire a apporté pour les exposer une grande variété de produits écossais, d'une valeur totale de plus de £150,000. La mission, sous la direction du duc de Montrose, a reçu un chaleureux accueil des divers corps publics et des citoyens en général. Le ministre du Commerce et de l'Industrie pour le Dominion, (M. H. H. Stevens) adressant la parole à l'une des nombreuses réceptions officielles offertes à la mission, a souhaité une cordiale bienvenue au nom du Canada et fait la remarque suivante:

"Il y a, croyons-nous, un très vaste champ d'action inoccupé par la Grande-Bretagne dans le domaine manufacturier qui offre aux industriels britanniques en Canada des perspectives comme plusieurs d'entre eux n'en ont jamais rêvé. D'un autre côté, il n'est pas sage de faire entendre que dans notre grand Dominion nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine du développement industriel et que, pour certaines branches où l'industrie canadienne occupe le marché, il est oiseux pour nous en tant que Canadiens ou pour nos amis d'outre-mer de compter que ces champs puissent être ouverts sans discernement soit à l'Empire, soit à l'étranger."

## APPENDICE VI

Les délégations à la conférence impériale d'Ottawa, 1932.

### I.—Délégation du Canada.

Le très honorable R. B. Bennett, premier ministre.

Le très honorable sir George Perley, ministre sans portefeuille.

Le très honorable Arthur Meighen, ministre sans portefeuille.

L'honorable Hugh Guthrie, ministre de la Justice.

L'honorable Edgar N. Rhodes, ministre des Finances.

- L'honorable H. H. Stevens, ministre du Commerce.  
 L'honorable R. J. Manion, ministre des Chemins de fer.  
 L'honorable N. B. Ryckman, ministre du Revenu national.  
 L'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes.  
 L'honorable C. H. Cahan, secrétaire d'Etat.  
 L'honorable Alfred Duranleau, ministre de la Marine et des Pêcheries.  
 L'honorable W. A. Gordon, ministre du Travail, de l'Immigration et de la Colonisation.  
 L'honorable Robert Weir, ministre de l'Agriculture.  
 L'honorable Maurice Dupré, Avocat général du Canada.  
 La délégation était accompagnée de 83 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

### II.—Délégation du Royaume-Uni

- Le très honorable Stanley Baldwin, lord président du conseil.  
 Le très honorable Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier.  
 Le très honorable J. H. Thomas, secrétaire d'Etat aux Affaires des Dominions.  
 Le très honorable vicomte Hailsham, secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.  
 Le très honorable sir Philip Cunliffe-Lister, secrétaire d'Etat aux affaires des Colonies.  
 Le très honorable sir John Gilmour, ministre de l'Agriculture et des Pêcheries.  
 La délégation était accompagnée de 71 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

### III.—Délégation de l'Australie.

- Le très honorable Stanley M. Bruce, ministre sans portefeuille.  
 L'Honorable H. S. Gullett, ministre du commerce.  
 La délégation était accompagnée de 20 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

### IV.—Délégation de la Nouvelle-Zélande.

- Le très honorable J. G. Coates, chef de la délégation.  
 L'honorable W. Downie Stewart, ministre des Finances.  
 La délégation était accompagnée de 16 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

### V.—Délégation de l'Union Sud-Africaine.

- L'honorable N. C. Havenga, ministre des Finances.  
 L'honorable P. G. W. Grobler, ministre des Terres.  
 L'honorable A. P. J. Fourie, ministre des Mines et de l'Industrie.  
 La délégation était accompagnée de 23 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

VI.—*Délégation de l'Etat Libre d'Irlande.*

M. Sean T. O'Kelly, vice-président du conseil exécutif.  
 M. Sean Lemass, ministre de l'Industrie et du Commerce.  
 M. James Ryan, ministre de l'Agriculture.

La délégation était accompagnée de 17 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

VII.—*Délégation de Terre-Neuve.*

L'honorable F. C. Alderdice, premier ministre.  
 L'honorable L. E. Emerson, ministre de la Justice.

La délégation était accompagnée de 8 experts, conseillers, secrétaires et fonctionnaires.

VIII.—*Délégation de l'Inde.*

Sir Atul C. Chatterjee, membre du Conseil de l'Inde.  
 Sir Henry Strakosch, membre du Conseil de l'Inde.  
 Sir George Schuster, membre du Conseil du gouverneur de l'Inde.  
 Sir George Rainy, membre du Conseil du gouverneur général de l'Inde.  
 Sir Padamji Pestonji Ginwala.  
 M. R. K. Shanmukham Chetty, vice-président de l'Assemblée législative de l'Inde.  
 Sahibzada Abdus Samed Khan, premier ministre de l'Etat de Rampur.  
 Seth Haji Abdoola Haroon.

La délégation était accompagnée de 10 experts, techniciens, secrétaires et fonctionnaires.

IX.—*Délégation de la Rhodésie du Sud.*

L'honorable H. W. Moffat, premier ministre.  
 L'honorable P. D. L. Fynn, trésorier.

La délégation était accompagnée de cinq conseillers et fonctionnaires.

## APPENDICE VII

— I —

## COMMERCE ANGLO-SOVIETIQUE

(chiffres anglais)

|                | En livres sterling           |                              |                                  |
|----------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
|                | Importation<br>de l'U.R.S.S. | Exportation<br>de l'U.R.S.S. | Actif au profit<br>de l'U.R.S.S. |
| 1930           | 34,235,002                   | 6,771,946                    | 27,463,056                       |
| 1931           | 32,178,868                   | 7,121,349                    | 25,057,519                       |
| Total .. . . . | 66,413,870                   | 13,893,295                   | 52,520,575                       |

Les achats anglais en U. R. S. S. ont augmenté ces trois dernières années beaucoup plus que les achats soviétiques en Angleterre. Alors que dans les cinq années précédentes l'actif total en faveur des Soviets avait été de 68.6 millions de livres, il a atteint 75.2 millions de livres pour ces trois dernières années.

Ce tableau serait encore plus désavantageux pour la Grande-Bretagne si l'on tenait compte du fait qu'en octobre 1931, le gouvernement soviétique disposait en Angleterre d'un crédit de 31 millions de livres et que Londres avait à réescompter pour 12 millions de livres de traites soviétiques envoyées d'Allemagne, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Lettonie, d'Autriche et d'Italie. En somme, les achats soviétiques en Grande-Bretagne se font surtout à crédit et les ventes au comptant.

L'Angleterre achète principalement du pétrole, du bois et du blé. Elle a acheté 973,100 tonnes de pétrole en 1930 et 1,001,700 tonnes en 1931, environ le cinquième de l'exportation russe. En 1931 elle a importé 3,740,600 mètres cubes de bois, soit 38% de l'exportation russe. Elle a acheté 18.7 millions de cwts de blé en 1930 et 28.9 millions en 1931.

Si l'Angleterre s'était fournie dans d'autres pays, avait acheté par exemple du bois scandinave et du blé balkanique, elle aurait diminué la crise en Europe et évité de fournir d'énormes disponibilités à l'U. R. S. S.

## — II —

### CHRONIQUE DE L'ACTION MONDIALE DU KOMINTERN

Aperçu d'ensemble depuis le 1er janvier 1932.

Depuis l'époque des dernières élections anglaises, marquées par une certaine effervescence révolutionnaire de la part des communistes qui ont provoqué toute une série de bagarres et de troubles, et depuis la mémorable révolte de la flotte anglaise, en octobre 1931, les communistes anglais, malgré leur petit nombre et leur peu d'influence politique, continuent à développer leur propagande, secondé par les diverses missions soviétiques. Signalons parmi les manifestations pro-soviétiques, les conférences sur l'U. R. S. S., organisées à l'Université de Londres avec le concours de l'ambassade soviétique. Ces conférences ont revêtu un caractère antireligieux. Des affiches blasphématoires ont été affichées dans la salle de l'Université. Par suite d'énergiques protestations, les autorités de l'Université ont décidé d'interdire ces conférences.

D'autre part l'Anglo-Russian News a révélé comment l'arcos a organisé l'espionnage économique et politique en Angleterre.

Ces informations des Anglo-Russian News doivent être mises en relation d'une part avec les récentes découvertes de la po-

lice allemande concernant l'organisation soviétique de l'espionnage économique en Europe et d'autre part avec les instructions de Moscou concernant le renforcement de l'action subversive dans l'industrie européenne.

Il ressort enfin des rapports envoyés par le parti communiste anglais que le "mouvement des chômeurs" subit de plus en plus l'influence communiste. On connaît la situation financière précaire des Soviets. Leurs agents à la recherche de crédits répandent le bruit de la cessation probable de toute propagande bolchéviste en Angleterre. Or, l'observation systématique des divers bureaux du Komintern travaillant contre ce pays démontre que ce bruit ne repose sur aucun fondement. La section anglaise du Komintern continue à déployer une très intense activité, mais de plus en plus clandestine.

(La troisième année décisive du Plan quinquennal—L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE.)

## APPENDICE VIII

Tarif anglais en vigueur depuis le 29 février 1932, garanti à nos producteurs pendant la durée de la convention anglo-canadienne:

| <i>Denrée</i>   | <i>Tarif de préférence</i> | <i>Tarif général</i> |
|---|----------------------------|----------------------|
| Papier Kraft et imitation, papier glacé à la machine (autre que le papier blanc à affiches, blanchi); papier ciré; certain papier glacé; lorsque tous ces papiers pèsent de 7 à 90 livres la rame de 480 pages de double couronne 30 pouces par 20 pouces ..... | En franchise               | 25 p. c. ad val.     |
| Papier et carton (autre que le papier à journal) pesant jusqu'à 90 livres la rame de 480 pages de double couronne, 30 pouces par 20 pouces .....  | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |
| Les mêmes papiers, quand ils sont de qualité plus pesante..   | En franchise               | 15 p. c. ad val.     |
| Articles dont le papier ou le carton représentent 50 p. c. ou plus de la valeur (non compris les livres imprimés, les journaux ou la musique) .....   | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |
| Barres d'aluminium .....  | En franchise               | 10 p. c. ad val.     |
| Articles en aluminium .....   | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |
| Articles en cuivre jaune .....  | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |
| Articles en cuivre rouge .....  | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |
| Articles en nickel .....  | En franchise               | 20 p. c. ad val.     |

|  |              |  |
|--|--------------|--|
| Fil, de fer ou d'acier, clous, treillage, câble et corde, de fer ou d'acier .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Tubes tuyaux et garnitures, de fer ou d'acier .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Chaînes .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Poêles, grilles et fourneaux et pièces de rechange .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Meubles en métal et pièces de rechange .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Fourches, pelles, bêches, faux, faucilles et instruments aratoires et pièces de rechange ....  | En franchise | 15 p. c. ad val.   |
| Autres outils et pièces de rechange .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Moissonneuses, lieuses, batteuses, charrues, planteurs, semeuses, tracteurs de ferme et autres instruments agricoles et pièces de rechange ..... | En franchise | 15 p. c. ad val.   |
| Autres machines et pièces de rechange excepté les coussinets à billes et les coussinets à rouleaux .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Machines à écrire .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Lames de rasoirs mécaniques ....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Appareils électriques de cuisine et de chauffage .....   | En franchise | et 2s. par grosse<br>20 p c. ad val.                                 |
| Piles et accumulateurs électriques .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Fils et câbles isolés, appareils de téléphone, de télégraphe et de sans-fil .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Appareils d'éclairage, compteurs et cloches électriques ....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Pièces de rechange et accessoires des appareils électriques ci-haut mentionnés .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Nettoyeurs-aspirateurs électriques .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Moteurs électriques .....  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Machines électriques non désignées .....   | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Pointes de carbone pour lampes à arc .....   | En franchise | 1s. par livre<br>(droit concernant<br>l'industrie fon-<br>damentale) |

|  |                      |   |
|--|----------------------|---|
| Electrodes en carbone amorphes                           | En franchise         | 33 1/3 p.c. ad val.<br>(droit concernant<br>l'industrie fonda-<br>mentale)  |
| Aimants permanents .....                                 | En franchise         | 33 1/3 p.c. ad val.<br>(droit concernant<br>l'industrie fonda-<br>mentale.) |
| Isolateurs en porcelaine .....                           | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Haveuses à charbon .....                                 | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Grues .....  | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Machines à réfrigération .....                           | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Machines servant à la fabrication<br>du papier, .....    | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Pompes à main .....                                      | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Tondeuses à gazon .....                                  | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Coffres-forts .....                                      | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Balances .....   | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Ressorts et acier à ressorts .....                       | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Automobiles et pièces de rechan-<br>ge .....             | *22 2/9 p.c. ad val. | *33 1/3 p.c. ad val   |
| Horloges et montres et pièces de<br>rechange .....       | *22 2/9 p.c. ad val. | *33 1/3 p.c. ad val.  |
| Bouteilles et jarres en verre .....                      | En franchise         | 20 p c. ad val.   |
| Instruments d'optique et pièces<br>de rechange .....     | En franchise         | †50 p.c. ad val.  |
| Appareils photographiques et<br>pièces de rechange ..... | En franchise         | †50 p.c. ad val.  |

### CUIR, FOURRURES, CAOUTCHOUC, TISSUS

| Denrée   | Tarif de<br>préférence | Tarif<br>général |
|--|------------------------|------------------|
| Cuir préparé, autre que le cuir<br>verni, etc. ....  | En franchise           | 15 p. c. ad val. |
| Cuir verni .....   | En franchise           | 10 p. c. ad val. |
| Selles et harnais .....  | En franchise           | 20 p c. ad val.  |
| Malles, sacoches, sacs de voya-<br>ge .....  | En franchise           | 25 p. c. ad val. |
| Bottines et souliers en cuir .....   | En franchise           | 20 p c. ad val.  |
| Gants en cuir .....  | En franchise           | 30 p. c. ad val. |
| Courroies à machines (y com-<br>pris les bandes pour transpor-<br>teurs et ascenseurs) ..... | En franchise           | 15 p. c. ad val. |
| Fourrures et autres peaux (pré-<br>parées) .....   | En franchise           | 15 p. c. ad val. |

|  |   |  |
|--|---|--|
| Marchandises fabriquées en tout ou en partie de peaux en fourrures, y compris toutes peaux portant fourrure, poil ou laine ..... | En franchise  | 30 p. c. ad val.   |
| Pneus et chambres à air pour automobiles .....   | ‡22 2/9 p.c. ad val.  | ‡33 1/3 p.c. ad val.   |
| Bottines, souliers, talons et semelles en caoutchouc .....   | En franchise  | 20 p c. ad val.  |
| Boyaux en caoutchouc .....   | En franchise  | 10 p. c. ad val.   |
| Balles en caoutchouc (jouets)....  | En franchise  | 25 p. c. ad val.   |
| Courroies en caoutchouc .....  | En franchise  | 15 p. c. ad val.   |
| Gants et vêtements en caoutchouc .....   | En franchise  | 20 p c. ad val.  |
| Tiges et feuilles de caoutchouc..  | En franchise  | 10 p. c. ad val.   |
| Nattes ou tapis en caoutchouc ..   | En franchise  | 20 p c. ad val.  |
| Bas et sous-vêtements .....  | Voir articles<br>suivants sur<br>Vêtements  | Voir articles<br>suivants sur<br>vêtements                       |
| Gants .....  | Ditto   | Ditto  |
| Corsets et brassières .....  | Ditto   | Ditto  |
| Vêtements contenant une valeur de plus de 20 p. c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle* .....                 | Cinq sixièmes du<br>tarif général   | 43 1/3 ou s'il est<br>plus élevé 12 sh.<br>par livre             |
| Vêtements contenant une valeur de 5 p. c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle* .....                          | Cinq sixièmes du<br>tarif général   | 20 p c. ad val.<br>s'il est plus élevé,<br>4 sh. par livre       |
| Vêtements contenant une valeur de pas plus de 5 p. c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle* .....              | La moitié du tarif<br>général ad val. ou,<br>s'il est plus élevé,<br>cinq sixièmes du<br>droit spécifique | 20 p c. ad val.<br>s'il est plus éle-<br>vé, 9 d. par li-<br>vre |
| Vêtements de coton, de toile ou de laine .....   | En franchise  | 20 p c. ad val.  |
| Couvertures, châles, couvre-pieds et couvertures de voyage   | En franchise  | 20 p c. ad val.  |

|   |              |                  |
|---|--------------|------------------|
| Tapis, matériel de tapis, carpettes, nattes et paillasons ..... | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Sacs de coton et de jute .....                                  | En franchise | 20 p c. ad val.  |
| Ficelle d'engrègement .....                                     | En franchise | 15 p. c. ad val. |
| Autre cordage et corde de fibre                                 | En franchise | 15 p. c. ad val. |
| Articles n. d. en coton, en laine,                              | En franchise | 15 p. c. ad val. |
| en toile et en jute .....                                       | En franchise | 20 p c. ad val.  |

## PRODUITS CHIMIQUES

| Denrée  | Tarif de préférence | Tarif général                         |
|---|---------------------|---------------------------------------|
| Carbure de calcium .....  | En franchise        | 10 p. c. ad val.                      |
| Oxide de cobalt .....   | En franchise        | †33.3 p. c. (pur)<br>10 p. c. (autre) |
| Oxide de nickel .....   |                     | †33.3 p. c. (pur)<br>10 p. c. (autre) |
| Sels de cobalt .....  | En franchise        | 33.3 p. c. ad val.                    |
| Talc .....  | En franchise        | 10 p. c. ad val.                      |
| Acide acétique .....  | En franchise        | 33.3 p. c. ad val.                    |
| Vinaigre .....  | En franchise        | *33.3 p. c. ad val.                   |
| Acide tartrique .....   | En franchise        | 20 p c. ad val.                       |
| Acide citrique .....  | En franchise        | 20 p c. ad val.                       |
| Magnésie calcinée .....   | En franchise        | 10 p. c. ad val.                      |
| Poudre de bronze .....  | En franchise        | 20 p c. ad val.                       |
| Peintures et quelques couleurs.                                 | En franchise        | 20 p c. ad val.                       |
| Phosphore .....   | En franchise        | **10 p. c. ad val.                    |
| Nicotine, sulphate de nicotine<br>et nicotine insecticide ..... | En franchise        | 20 p c. ad val.                       |

## ARTICLES DIVERS

| Denrée  | Tarif de préférence                | Tarif général                      |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Instruments de musique .....                        | ‡22.2 p.c. ad val.                 | *33.3 p. c. ad val.                |
| Films cinématographiques, largeur d'un pouce et 3/8 |                                    |                                    |
| Blancs .....  | ‡2 sh. 9 d. par pied               | ‡1 sh. 3d. par pied                |
| Positifs .....                                      | ‡2 sh. 9 d. par pied               | ‡1 d. par pied                     |
| Négatifs .....                                      | ‡3 1/3 d. par pied                 | ‡5 d. par pied                     |
| Savons de toilette .....                            | En franchise                       | 30 p. c. ad val.                   |
| Autres savons, y compris les savons abrasifs .....  | En franchise                       | 20 p c. ad val.                    |
| Pâtes et poudres dentifrices ....                   | En franchise                       | 30 p. c. ad val.                   |
| Préparations médicinales .....                      | **En franchise                     | **10 p. c. ad val.                 |
| Liqueurs alcooliques (analysées)                    | 72 sh. 10 d.<br>75 sh. 8 d.        | 75 sh. 4 d.<br>78 sh. 5 d.         |
|   | (ancien droit du gallon de preuve) | (ancien droit du gallon de preuve) |

|                                 |              |                  |
|---------------------------------|--------------|------------------|
| Articles d'athlétisme .....     | En franchise | 25 p. c. ad val. |
| Brosses et balais de tout genre | En franchise | 20 p. c. ad val. |
| Bougies .....                   | En franchise | 20 p. c. ad val. |
| Stylos .....                    | En franchise | 20 p. c. ad val. |
| Jouets et jeux .....            | En franchise | 25 p. c. ad val. |
| Plâtre de Paris (gypse) .....   | En franchise | 10 p. c. ad val. |

† Imposé pour compléter les droits McKenna.

\* S'ils contiennent de la soie artificielle (mais non de la soie naturelle) les droits spécifiques qui s'appliquent sous le régime du tarif général sont de 5 sh., 1 sh. 8 d., et 4 d. respectivement.

† Droit concernant l'industrie fondamentale.

### AUTRES ARTICLES

NOTE.—Presque tous les autres produits, à l'exception d'une liste peu étendue de produits admis en franchise de tous les pays, sont frappés d'un droit ad valorem de 10 p.c. à 33 1/3 p.c., dans le tarif général, et exonérés de droits dans la colonne du tarif de préférence.

‡ Droits McKenna.

\*\* Certains ingrédients imposables peuvent modifier le régime du droit.

## APPENDICE IX

### Tableau D de l'accord anglo-canadien

- (1) L'archipel de Bahama, la Barbade, les Bermudes, la Guyane anglaise, le Honduras anglais, la Jamaïque (y compris les îles Turques et Caicos et les îles Caymans), les îles sous le Vent, la Trinité et Tabago, les îles du Vent, Fidji, les Etats Malais fédérés et non fédérés, l'île Maurice et la Rhodésie du Nord.

| <i>Marchandise</i>  | <i>Marge de préférence</i>   |
|---|--|
| Chaussures de caoutchouc et de toile, à semelle de caoutchouc ..... | Un schelling la paire (ou l'équivalent en numéraire du lieu, c'est-à-dire que le droit général comprendra le droit de préférence <i>ad valorem</i> , s'il en est, plus un droit spécifique de 1s. la paire. .. |

- (2) Toutes les Colonies et tous les Protectorats, sauf les Bermudes (tant que l'importation des voitures automobiles y sera prohibée), la Rhodésie du Nord et la Trinité, mentionnés à (1) ci-dessus et aussi Ceylan, Hong-Kong, Malte, et les Etablissements du Détroit.

Voitures automobiles .....20 pour cent *ad valorem*.

- (3) Toutes les Colonies et tous les Protectorats mentionnés à (2) ci-dessus, à l'exception des Etablissements du Détroit et de Hong-Kong.

Parties de voitures automobiles, y compris les pneus en caoutchouc .....20 pour cent *ad valorem*.

- (4) Toutes les Colonies et tous les Protectorats mentionnés à (1) ci-dessus, à l'exception de Fidji, des Etats Malais fédérés, de l'île Maurice, et de la Rhodésie du Nord.

Bonnerie de coton ou de soie artificielle .....6d. la paire, c'est-à-dire que le droit général comprendra le droit de préférence *ad valorem*, s'il en est, plus un droit spécifique de 6d. la paire.

Bonnerie de soie .....9d. la paire, c'est-à-dire que le droit général comprendra le droit de préférence *ad valorem*, s'il en est, plus un droit spécifique de 9d. la paire.

Beurre .....1½d. la livre.

- (5) Les Bahamas.

Le drawback de préférence de 25 pour cent applicable à certains droits de douane sera porté à 50 pour cent de ces droits de douane.

- (6) La Barbade, les Bermudes et la Trinité.

Accessoires et appareils électriques .....15 pour cent *ad valorem*.  
Bacon et jambon .....½d. la livre.

- (7) La Barbade, la Guyane anglaise, les îles sous le Vent (Antigua seulement) et la Trinité.

Le tarif dans le cas du pitchpin sera assimilé à celui des autres bois et bois de construction et une marge de préférence d'au moins 10 schellings les 1,000 pieds sera établie.

- (8) La Barbade, la Jamaïque, et la Trinité.  
Lait concentré ..... 10 pour cent *ad valorem*.  
(ou le droit spécifique équivalent).  
Bois pour la fabrication de boîtes. .... 10 pour cent *ad valorem*.
- (9) La Barbade et le Honduras anglais.  
Pommes de terre et oignons.... 2s les 100 livres.
- (10) La Barbade.  
Avoine ..... 9d. les 100 livres.
- (11) Les Bermudes, la Jamaïque (y compris les Iles Turques et Caicos, et les Iles Caymans, les Iles sous le Vent et les Iles du Vent.  
Quincaillerie ..... 10 pour cent *ad valorem*.
- (12) Les Bermudes.  
Oeufs ..... 2d. la douz.  
Viande, conserves de ..... 10 pour cent *ad valorem*.  
Fruits et légumes, conserves de ..... 15 pour cent *ad valorem*.  
Meubles ..... 10 pour cent *ad valorem*.
- (13) La Jamaïque  
Articles d'habillement de toutes sortes (la bonneterie excepté) ..... 10 pour cent *ad valorem*.  
Bois et bois de construction.. 10 pour cent *ad valorem*.
- (14) Ceylan.  
Bacon et jambon ..... 10 pour cent *ad valorem*.  
Fruits et légumes, conserves de ..... 15 pour cent *ad valorem*.  
Poisson, conserves de ..... 15 pour cent *ad valorem*.
- (15) Chypre.  
Beurre, fromage, conserves de poisson et bois de construction ..... Le tiers du droit au lieu du sixième.
- (16) Les Etats Malais fédérés et non fédérés.
- Marchandise
- Marge de préférence à accorder dès qu'il sera possible d'établir des droits sur ces marchandises.*
- Lait concentré ..... 10 pour cent *ad valorem*.

APPENDICES

- Papier à imprimer et papier  
d'emballage .....10 pour cent *ad valorem*.  
Fruits et légumes, conserves de 15 pour cent *ad valorem*.  
Poisson, conserves de .....15 pour cent *ad valorem*.  
Batteries électriques .....15 pour cent *ad valorem*.  
Confiserie .....10 pour cent *ad valorem*.
- (17) Fidji.  
Bois de construction, plané et  
non plané .....2s. les 100 pieds de su-  
perficie.
- (18) Malte.  
Farine de blé .....2s. les 100 kilogrammes.
- (19) Ile Maurice.  
Bacon et jambon .....5 roupies les 100 kilo-  
grammes.  
Fromage .....10 pour cent *ad valorem*.  
Poisson, conserves de .....15 pour cent *ad valorem*.  
Poêles électriques et accessoi-  
res de ménage .....15 pour cent *ad valorem*.
- (20) Rhodésie du Nord.

Marchandises

Marge de préférence

- Batteries et accumulateurs é-  
lectriques .....15 pour cent *ad valorem*.  
Boîtes de bois vides, ou bois  
en paquets .....10 pour cent *ad valorem*.  
Bois, non ouvré, y compris  
le bois à plafond et le bois  
à plancher .....10 pour cent *ad valorem*.  
Papier à journal, papier d'em-  
ballage; papier simple ou  
composé non dénommé .....10 pour cent *ad valorem*.  
Camions automobiles, etc., tels  
que dénommés aux numéros  
130 (a) et (b) du tarif....10 pour cent *ad valorem*.  
Voitures automobiles, châssis  
et pneus et chambres à air  
d'origine canadienne .....  
Seront admis aux mêmes  
droits que ceux d'origi-  
ne anglaise en vertu des  
numéros 129 (a) et  
(c) et 260 du tarif.
- (21) Sarawak.  
Lait concentré .....10 pour cent *ad valorem*.

## APPENDICE X

Préférence que le gouvernement du Canada accorde aux "Protectorats et Colonies non autonomes ainsi qu'aux Territoires sous mandat" de même qu'au Zanzibar en vertu de l'article dix-neuvième de l'accord anglo-canadien:

| Numéro<br>du tarif<br>Canadien | Denrée   | Marge de préférence<br>sur le tarif<br>intermédiaire |
|--------------------------------|--|--|
| 39a                            | Farine de sagou et de tapioca .....  | 1/2c. la livre.                                      |
| ex 77                          | Fèves de Vanille .....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| 87(n)                          | Tomates .....  | 2c. la livre l'année<br>durant.                      |
| 143                            | Cigares .....  | 50c la livre.  |
| ex 254                         | Gommes, à savoir: arabique, copal, damar, gomme-sapote, à l'état brut ....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| 264                            | Huiles essentielles, n. d., y compris huile de laurier, essence de limons et huile de menthe poivrée .....   | 7 1/2 p. c. <i>ad valorem</i> .                      |
| 267b<br>révisé                 | Pétrole cru non à l'état naturel, d'une gravité spécifique de .7250 ou plus lourd à une température de 60°, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs fabriques .....  | 1c. le gallon.                                       |
| 277                            | Huile de palmier, ou d'amande de palmier, blanchie ou non, non comestible, beurre de Galam (Shea Butter).  | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| 278                            | Huiles, à savoir: de coco, de palme et d'amande de palmier, non comestibles, pour la fabrication du savon; huile carbolique, ou huile lourde; huile d'olive pour la fabrication du savon ou du tabac, ou pour les conserves de poisson ..... | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| ex 584                         | Asphalte ou bitume, solide .....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| ex 616                         | Gutta-percha .....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| 616a                           | Balata, à l'état naturel, non fabriqué....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |
| 785                            | Huile de noix de coco, non comestible, importée pour la fabrication d'huile de noix de coco raffinée .....   | 10 p. c. <i>ad valorem</i> .                         |

## TABLE DES MATIÈRES

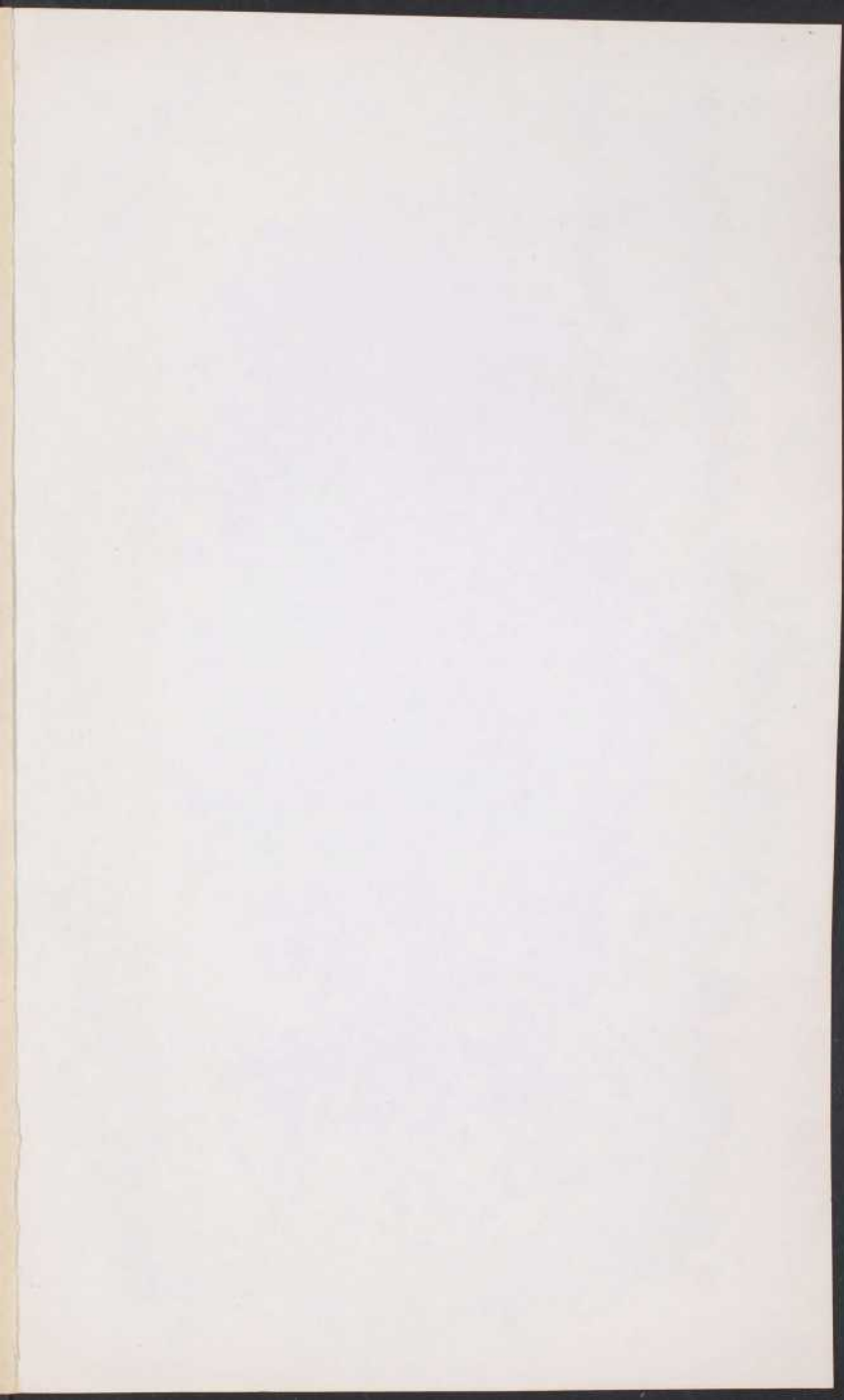
---

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Introduction .....                                | 7           |
| L'Empire .....                                    | 13          |
| Le Royaume-Uni .....                              | 26          |
| Le Canada .....                                   | 40          |
| Les Dominions, l'Inde et la Rhodésie du Sud ..... | 55          |
| La Conférence de 1930 .....                       | 67          |
| L'Enjeu de la Conférence .....                    | 76          |
| La valeur d'un traité .....                       | 86          |
| La Conférence de 1932 .....                       | 92          |
| Deadlock et Compromis .....                       | 104         |
| L'Accord Anglo-Canadien .....                     | 113         |
| L'Accord Anglo-Canadien (suite) .....             | 130         |
| Trois autres traités .....                        | 143         |
| L'Echec d'une Propagande .....                    | 149         |
| Conclusions .....                                 | 161         |
| Appendices .....                                  | 189         |
| Appendices I et II .....                          | 189         |
| Appendice III .....                               | 191         |
| Appendice IV .....                                | 193         |
| Appendices V et VI .....                          | 195         |
| Appendice VII .....                               | 197         |
| Appendice VIII .....                              | 199         |
| Appendice IX .....                                | 204         |
| Appendice X .....                                 | 208         |



ACHEVÉ D'IMPRIMER  
LE  
6 AVRIL 1933  
POUR  
LES ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE  
PAR  
L'IMPRIMERIE MODÈLE LIMITÉE  
IMPRIMEURS - ÉDITEURS - RELIEURS  
MONTRÉAL

Imprimé au Canada sur  
papier fabriqué au Canada.





2

RELIURE  
BREFONTAINE-  
THIÉBAUD

BNQ



000 352 603